VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026
Procès-verbal

VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

L'an 2026, le lundi 22 juin 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué mardi 16 juin 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (30)
Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.
Messieurs BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (4) :

AUSTRUY Fabien	a donné pouvoir à	Camille VEZY
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MISTRETTA Carole
GUY Carine	a donné pouvoir à	BESSIERE Pierre
RENIER Laura	a donné pouvoir à	BULTEL-HERMENT Monique

Conseiller excusé et non représenté (1)
AUGUY-PERIE Nathalie

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

Mouvements :

Carole MISTRETTA	a été absente de la DEL2026096 à la DEL2026098
Monique BULTEL-HERMENT	a été absente de la DEL2026103 à la DEL2026105 et à partir de la DEL2026118
NICOLAS Olivier	a été absent à la DEL2026112
SMIRNOFF Pierre	a été absent de la DEL2026113 à la DEL2026115

Le quorum est atteint lorsque la majorité des membres en exercice assistent à la séance du Conseil municipal. En l'espèce, les 35 conseillers municipaux étant présents, l'assemblée délibérante peut délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Interventions :

Monsieur le Maire : Je souhaite la bienvenue au nouveau directeur de cabinet, Vincent BOURGUES qui est ici présent. Monsieur Florian MONTEILLET a un petit propos liminaire je crois.

Florian MONTEILLET : Monsieur le maire, mesdames, messieurs les conseillers municipaux, vous avez certainement suivi l'actualité, Rodez n'a pas brillé récemment. Je voulais intervenir là-dessus pour signifier que dans la nuit du 4 au 5 juin, deux jeunes hommes ont été filmés en train de scander des slogans racistes que la décence m'interdit de répéter ici. La scène s'est déroulée chez nous, à Rodez, dans les locaux du Loft à 89. S'il est heureux que cette séquence ait choqué de nombreux Françaises et Français, puisque la vidéo a été visionnée quelques dizaines voire centaines de milliers de fois et que de nombreux médias ont relayé l'information, nous devons cependant nous alarmer du fait que ces slogans ont été scandés avec autant d'aisance et en public. A force de main mise de l'extrême droite sur les médias, maisons d'édition et autres acteurs culturels, ces idées infusent toujours plus dans la société. Quand des personnalités politiques de premier plan, comme Bruno RETAILLEAU salue le groupuscule d'extrême droite Némésis alors qu'il était ministre de l'intérieur, on

banalise les discours haineux et racistes. Quand on rend hommage au sein même de l'Assemblée nationale à un militant néonazi mort dans une rixe alors que l'on n'accorde pas à Federico Martin Amramburu, rugbyman argentin tué par un militant fasciste le 19 mars 2022 à Paris, on banalise des idées que l'on prétend combattre par ailleurs en commémorant le 8 mai 1945. Et quand les renseignements intérieurs alertent sur la possible explosion du terrorisme d'extrême droite et masculiniste, il devient urgent d'agir à tous les niveaux contre toutes les discriminations. Nous demandons donc à ce que des engagements forts soient pris à l'échelle de notre ville afin que toutes et tous puissent sortir et vivre dignement à Rodez sans craindre de subir des intimidations, insultes ou violences haineuses. Comment comptez-vous construire très concrètement ce vivre ensemble auquel naturellement nous aspirons tous ? Merci

Christian TEYSSEDRE : Je partage pleinement l'intervention de Rodez Citoyen.

Monsieur le Maire : Merci pour votre prise de parole qui permet d'aborder un sujet qui a défrayé malheureusement, l'actualité des médias et des réseaux sociaux surtout au cours de ces derniers jours. Donc, effectivement, les propos qui ont été tenus dans cet établissement de nuit ruthénois sont inadmissibles, inqualifiables. Quoique non, pas inqualifiables, il faudra les qualifier et ce sera à la justice de le faire. Je pense qu'effectivement ce sont des propos racistes. Je rappelle une nouvelle fois que le racisme n'est pas une opinion c'est un délit et c'est donc à ce titre que ces faits devront être poursuivis comme il se doit devant les juridictions. Je crois que l'on peut même ajouter, mais ça c'est un travail qui devra être fait par les autorités compétentes et en charge de ce dossier, qu'il y a aussi une incitation à la haine raciale, une incitation à la violence et qu'il ne faut surtout pas banaliser ces faits. Juste un petit point de désaccord avec vos propos « Rodez n'a pas brillé ». Il faut dissocier l'acte de ces personnes et notre ville qui, pour le coup, est totalement à l'opposé par ses valeurs, par sa tradition, par son histoire, par ses prises de positions de ceux qui ont été en responsabilités ici même, à l'opposé de ses propos. Notre ville est républicaine. Il y a des gens que je combats politiquement, qui n'ont pas les mêmes idées que moi mais je sais faire la différence entre ceux qui n'ont pas les mêmes idées que moi et ceux avec qui je partage des valeurs et c'est notre boussole. La boussole ce sont les valeurs de la République, c'est de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la laïcité. C'est cela qu'il faut faire vivre. Pas que moi, pas que nous, vous également. Le cadre de ces débats parfois peut être un petit peu houleux mais doit toujours être respectueux du mandat qui est le nôtre, de la responsabilité qui est la nôtre, et de notre volonté commune de faire vivre ces idées de la République. La ville a communiqué dimanche quand il a été porté à notre connaissance les propos enregistrés sur cette vidéo. Renseignement pris, le Procureur de la République était déjà saisi et une enquête était déjà en cours. Très bien, l'action publique est donc déjà en branle et encore une fois nous espérons que les personnes qui ont proféré ces propos, comme vous le dites, dans un contexte quand même qui interroge, on se permet de chanter avec une certaine fierté en public, seront traduits devant une juridiction et se posera la question de savoir si la ville de Rodez ne pourra pas se constituer partie civile. Je pense que le droit sur ce point-là doit évoluer. Quand des faits de cette nature sont relayés sur les réseaux sociaux et que des commentaires y sont associés, il est évident que le lieu où ils ont été commis est rapidement identifié, en l'occurrence Rodez. Je pense qu'il y a effectivement une atteinte portée à notre image, à nos valeurs et à ce que nous sommes collectivement. Nous nous poserons la question de savoir s'il ne faudra pas venir au soutien de l'action publique, au prétoire pour plaider la cause de Rodez, de ce que nous sommes c'est à dire totalement l'opposé de ce que nous avons vu sur les réseaux sociaux. Voilà ce que je veux répondre à votre interrogation et cela nous permet, élus de la majorité et je le pense l'ensemble des élus ici présents, d'affirmer encore une fois notre unité républicaine derrière des valeurs qui nous sont chères.

Ordre du jour

DELIBERATION N°2026-081 – DELEGATION DE POUVOIRS - Compte-rendu

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les décisions prises depuis la dernière séance, conformément à la délégation de pouvoirs consentie au Maire le vendredi 29 mai 2026, et en application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Numéro	Objet	Dépenses	Recettes
N°2026/117	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement - Parcelle C1/S3/A17/01		155 € TTC
N°2026/118	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement - Parcelle C5/A3/D47		1 275 € TTC
N°2026/119	Concession de terrain dans le cimetière communal : acquisition d'équipement		380 € TTC

N°2026/120	Concession de terrain dans le cimetière communal : attribution – Parcelle C6/SC/MD06		425 € TTC
N°2026/121	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement - Parcelle C5/A12/D02		645 € TTC
N°2026/122	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement - Parcelle C1/S7/A3/03		155 € TTC
N°2026/123	Funéraire Rétrocession concession funéraire case de columbarium Monsieur Eugène GAYRAUD et Madame Yvette CANITROT épouse GAYRAUD	209.88 €	
N°2026/124	Mise à disposition de la Salle de réception des haras le 09 mai 2026 - Convention avec VTO EVENEMENTIEL représenté par son Responsable M. Romain Lagarrigue sis 410, rue de la Ferronnerie 12000 Rodez N° Siret : 352 705 230 00089		1 200 € TTC
N°2026/125	Demande de subvention à l'Etat – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance		
N°2026/126	Numéro non attribué		
N°2026/127	Concession de terrain dans le cimetière communal : acquisition d'équipement		2 530 € TTC
N°2026/128	Demande de subvention à l'Etat – Dotation de solidarité suite aux intempéries de la tempête Nils		
N°2026/129	Mise à disposition vélos électriques - Convention avec l'Association Vélocité Rodez Aveyron Du 14 avril 2026 au 14 avril 2027		
N°2026/130	Mise à disposition de la grande salle de l'Amphithéâtre - Convention avec BDE Tetra Le jeudi 16 avril		750 € TTC
N°2026/131	Régie d'avances « Maison de Quartier Saint Eloi » - Abrogation de la Décision du Maire DEC2025/0154		
N°2026/132	Concession de terrain dans le cimetière communal : attribution – Parcelle C1/A11/D23		1 415 € TTC
N°2026/133	Mise à disposition du Salon VIP Haras – Bernard SAULES - Convention avec Victoria Venturini, Winback le mardi 09 juin 2026		1 000 € TTC
N°2026/134	Mise à disposition de 2 salles aux Haras - Contrat de location avec M. Truchetto Thomas		200 € TTC
N°2026/135	Mise à disposition de la Salle de réception des haras le 09 mai 2026 - Convention avec l'Ordre des Avocats représenté par M. Maxime Bessiere sis Tribunal de Rodez 12000 Rodez		700 € TTC
N°2026/136	Mise à disposition de la Salle de réception des haras - Convention avec Mme Sudres Laura du 26 au 28 Juin 2026		1 550 € TTC
N°2026/137	Mise à disposition de la Salle de réception des haras - Convention avec Pac Communication représenté par son Directeur Pierre Censi le 11 Juin 2026		1 200 € TTC
N°2026/138	Mise à disposition de la Salle de réception des haras - Convention avec CERP représenté par Mme Brigitte De Lapanouse le 11 Juin 2026		
N°2026/139	Mise à disposition de la Salle de réception des haras - Convention avec la Cégedim représentée par M. Garibal Benoît 91 rue de la Gineste 12000 Rodez le 26 Mai 2026		1 200 € TTC
N°2026/140	Mise à disposition de la Salle de réception des haras - Convention avec M. Lauradoux Frédéric		150 € TTC
N°2026/141	Mise à disposition de la Salle de réception des haras - Convention avec SPEC Aveyron Lozére représenté par Mr Alvernhes Philippe le 02 Juin 2026		100 € TTC
N°2026/142	Mise à disposition d'une maison 38 rue du Colonel Flament suite à relogement de M. et Mme Serin		1 200 € TTC
N°2026/143	Location maison 38 rue du Colonel Flament - Bail avec M. Lionel MPASI représenté par l'agence immobilière LaForêt à compter du 5 mai et jusqu'à la mainlevée de l'arrêté d'interdiction d'habiter	1 300 € TTC / m	
N°2026/144	Exploitation et maintenance des installations de chauffage, climatisation et gestion technique centralisée des bâtiments communaux de la ville de Rodez P2 avec intéressement sur économie d'énergie Lot n°3 : portes et portails - Marché en appel d'offres ouvert n°23017-03 –Avenant n° 3 - Abrogation suite à erreur matérielle		

N°2026/145	Mise à disposition Stade Paul Lignon - Convention avec le district de l'Aveyron de Football Le samedi 30 mai 2026		
N°2026/146	Mise à disposition de la Salle de réception des haras - Convention avec Mme Guyot Virginie		1 450 € TTC
N°2026/147	Mise à disposition de la Grange de Vabre - Convention avec Madame Catherine Barbier le samedi 27 juin 2026		100 € TTC
N°2026/148	Mise à disposition du préau des Haras - Contrat de location avec le Roc Handball		50 € TTC
N°2026/149	Mandatement - SCCV rue de la Gare		
N°2026/150	Convention avec l'association Ruthènes en Scène		
N°2026/151	Mise à disposition de la Grange de Vabre - Convention avec Monsieur Marc Delzescaux le jeudi 11 juin 2026		100 € TTC
N°2026/152	Mise à disposition de la Grange de Vabre - Convention avec Monsieur Marc Delzescaux le vendredi 08 mai 2026		100 € TTC
N°2026/153	Mise à disposition Stade Paul Lignon - Convention avec l'UNSS de l'Aveyron le jeudi 7 mai 2026		2 000 € TTC
N°2026/154	Fongibilité des Crédits en autorisations de programmes		
N°2026/155	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement -Parcelle C6/SH/MD07		155 € TTC
N°2026/156	Concession de terrain dans le cimetière communal : acquisition d'équipement		1 840 € TTC
N°2026/157	Concession de terrain dans le cimetière communal : attribution – Parcelle C6/SC/D16		700 € TTC
N°2026/158	Mise à disposition du Salon VIP Haras – Bernard Saules - Convention avec Eclisse Promotion le jeudi 21 mai 2026		500 € TTC
N°2026/159	Travaux d'aménagement de la grange de la Boriette - Lot n° 1 : Gros œuvre – Avenant n° 2 - Lot n° 3 : Electricité – Avenant n° 1 - Marchés en procédure adaptée n°25009-01 et 25009-03	Lot n°1 : 1 925.00 € Lot n°2 : 1 245.67 €	
N°2026/160	Travaux de construction de murs de soutènement – Rue de Camonil - Marché en procédure adaptée n°25013 - Avenant n°1	8 438.36 € HT	
N°2026/161	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement -Parcelle C5/A13/D18		645 € TTC
N°2026/162	Groupement de commandes – Transport collectif de personnes Marché en procédure formalisée n°22029-01 et 02 - Avenant n°1		
N°2026/163	Mise à disposition des Locaux des Haras - SDIS 12 Le vendredi 22 mai 2026		
N°2026/164	Travaux d'hébergement des services du Parc Mahoux au Centre Technique Municipal lots n°08 et 11 - Marché en procédure adaptée n°24029-08 et 25007 (Relance du lot n°11)	2 383,24 € HT	
N°2026/165	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement -Parcelle C5/A12/D03		645 € TTC
N°2026/166	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement -Parcelle C5/A17/G03		1 275 € TTC
N°2026/167	Concession de terrain dans le cimetière communal : acquisition d'équipement		500 € TTC
N°2026/168	Concession de terrain dans le cimetière communal : attribution – Parcelle C6/SC/MG06		425 € TTC
N°2026/169	Concession de terrain dans le cimetière communal : acquisition d'équipement		550 € TTC
N°2026/170	Concession de terrain dans le cimetière communal : attribution – Parcelle C6/SD/MD03		425 € TTC

N°2026/171	Exercice du droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner n°26-057	277 000 € Hors frais de nota	
N°2026/172	Exercice du droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner n°26-058	602 000 € Hors frais de nota	
N°2026/173	Mise à disposition de la Salle de réception des haras - Convention avec Magali Bessaou Le 08 août 2026		1 400 € TTC
N°2026/174	Mise à disposition de la Grange de Vabre - Convention avec Madame Catherine BARBIER - Changement de date - abrogation de la DEC2026-147		
N°2026/175	Maintenance des ascenseurs, des plates-formes et des monte-charges Procédure adaptée n°26003	16975 € HT 28750 € HT maxin	
N°2026/176	Catering pour le festival « F'Estivada » de la Ville de Rodez (prestations de services traiteur) - Marché en procédure adaptée n°26001 – Déclaration sans suite		
N°2026/177	PLACEMENT FINANCIER COMPTE A TERME		
N°2026/178	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement -Parcelle C5/A3/D45		1275 € TTC
N°2026/179	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement -Parcelle C1/S6/A8/08		435 €TTC
N°2026/180	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement -Parcelle C1/S6/A8/09		435 € TTC
N°2026/181	Concession de terrain dans le cimetière communal : renouvellement -Parcelle C1/S8/A9/04		155 € TTC
N°2026/182	Convention de partenariat Etablissement Français du Sang - Année 2026		
N°2026/183	Mise à disposition de la Salle de réception des Haras - Etablissement Français du Sang		
N°2026/184	Nettoyage des installations sportives municipales - Marché en procédure formalisée n°22009 - Avenant n°1	+ 14 818.94 € H +3 000 € HT maximum	
N°2026/185	Mise à disposition de la Salle de réception des haras le 17 octobre 2026 - Convention avec Philippe Jouet, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de L'Aveyron Rue de la Sauvegarde, 12031 Rodez		600 € TTC

Interventions :

<u>Carole MISTRETTA</u> : Dans le placement financier, dans le dossier numéro 177, je voudrais savoir le montant exact, pendant combien de temps le placement va être fait et à quel taux ?

<u>Pierre BESSIERE</u> : Nous aborderons ce sujet de la gestion active de la trésorerie tout à l'heure. Vous savez très bien qu'il y a eu des sessions d'actifs qui ont été réalisées dès 2024 et que le comptable public permet, moyennant une gestion de la trésorerie qui respecte le paiement des charges et un niveau de financement du besoin en fonds de roulement important, de placer cette trésorerie. Avec les services finances, nous avons pu placer 2 M€ à un taux de 2,54 % et la prévision de trésorerie nous permettra, après encaissement des fonds de concours que l'on doit percevoir, de replacer 2 M€ à la fin du mois de juillet, ce qui fera 4 M€ mais ce sujet sera traité justement tout à l'heure concernant le CFU 2025 ou le BS 2026. Donc 2 millions d'euros à 2,54% maturité un an.

<u>Monsieur le Maire</u> : Merci en tout cas de l'intérêt porté sur cette question.

<u>Christophe LAURAS</u> : Ce placement me stupéfait un peu. Vous n'avez cessé, ce me semble, durant la campagne de dire qu'il y avait des besoins urgents sur Rodez, notamment en investissement qu'il fallait mettre en place, un plan Marshall. Et aujourd'hui donc, vous mettez de côté de l'argent. Est-ce à dire que, voilà, dans l'immédiat les Ruthénois n'ont pas de besoin ? Dans la note du compte financier, ce n'est pas moi qui l'ai rédigée c'est vous, vous indiquez que l'inflation est toujours soutenue. Alors, certes, j'ai bien vu une mesure très intéressante d'aide sur les licences, mais est-ce que cela est suffisant ? Est-ce que les Ruthénois aujourd'hui n'ont pas besoin davantage d'aides ? Vous en avez les moyens, vu que vous placez de l'argent. Dans la note sur le compte financier, vous dites aussi, je crois, que le fort taux d'investissement fait de la ville de Rodez un acteur incontournable de l'économie locale.

Est-ce qu'aujourd'hui avec les crises en cours, il n'y aurait pas besoin d'investissements ? Moi, j'ai quelques idées d'investissements, la majorité dont j'ai fait partie, peut-être de façon imparfaite, avait mis en place beaucoup d'actions pour végétaliser les cours d'écoles. Nous avons commencé il y a cinq ans, avant la canicule d'aujourd'hui. Donc, qu'est-ce qui sera fait cet été par rapport à cela car vous avez de l'argent manifestement. Je pense que ce placement sur le plan de la stratégie financière est une aberration. Placer à 2,5%, si demain vous avez besoin de mobiliser cet argent vous ne l'aurez plus, vous serez contraints d'emprunter. Les emprunts aujourd'hui, si j'en crois le Monde du jour, c'est plutôt 3,5 - 4%. Et puis, l'argent que l'on investit, l'année d'après, vous l'avez d'ailleurs noté dans les notes qui viendront, il rapporte 16,40 % en termes de FCTVA. Mais cet argent qui ne sera pas investi, vous rapportera 2,5%. Donc, je suis un petit peu stupéfait que votre plan Marshall devienne quelque part un plan d'épargne.

Monsieur le Maire : Gardez-en un peu sous le coude parce que nous y reviendrons tout à l'heure parce que c'est un sujet passionnant. D'ailleurs, j'invite tout le monde à rester très attentif sur cette question et de bien écouter les argumentations qui sont développées par l'opposition. Mais on va y revenir encore une fois tout à l'heure. Juste si personne ne veut attirer l'attention sur cela, moi je le fais quand même. Vous voyez quand même qu'il y a les dépenses qui sont engagées pour reloger les sinistrés de l'avenue du 8 mai. Ça, c'est sérieux, tangible. Ce sont des gens qui sont en difficulté, qui ont dû quitter leurs maisons, qui n'ont jamais été reçus par l'équipe municipale précédente. Ils n'ont jamais été reçus et le jour où ils ont dû déménager, imaginez des personnes qui ont plus de 70 ans, à qui on dit du jour au lendemain : « vous devez quitter votre maison, vous devez partir, vous devez quitter tous vos souvenirs et on ne sait pas si vous aurez l'occasion d'y revenir, peut-être pour chercher vos affaires oui, mais pour y vivre on ne sait pas ». Ces gens-là, on n'a pas eu le courage de venir les accompagner ce jour-là. Donc ce sont des choses sérieuses, des choses tangibles auxquelles nous devons faire face. C'est-à-dire que dans le budget supplémentaire, d'ailleurs on le verra, il y a beaucoup de dépenses qui sont contraintes, malheureusement, par les mauvais choix qui ont été faits avant et que nous devons assumer aujourd'hui. Et évidemment nous ajoutons des projets qui relèvent du BS et de notre majorité. Vous verrez Monsieur LAURAS tout à l'heure nous vous expliquerons ce qu'est une bonne gestion et ce qui permet d'avoir des projets et dès maintenant au bout de trois mois en responsabilité. Vous verrez au regard de cela que ce qui s'est passé dans le passé, justement, mérite quand même beaucoup de commentaires et on ne manquera pas de les faire. Voilà ce que je voulais dire sur ces actes de délégation. Cela me permet de souhaiter encore une fois tous nos vœux d'accompagnement à ces riverains de l'avenue du 8 mai qui, encore aujourd'hui, ne voient pas de perspectives de retour à la maison. Il y a d'ailleurs dans cette procédure qui avance puisque, il faut quand même le redire à l'envie, ce n'est pas quelque chose qu'on a découvert avec les torrents d'eau qu'on a eus fin 2025 et début 2026. La mairie de Rodez est en procès contre deux riverains depuis 2023. Il y a deux riverains, deux familles qui, depuis 2023, tire de la sonnette d'alarme parce qu'il y a la maison qui se fissure et on leur a ri au nez, on les éconduit, on ne répond pas à leurs interrogations et ce sont ces gens-là qu'on doit reloger aujourd'hui. Et dans la procédure qui est en cours, on est encore loin du bout du bout, mais on a quand même un rapport d'expertise qui commence à nous expliquer assez clairement qu'au moins en partie, le sinistre est lié aux travaux du parking qui ont été faits par la mairie, on le sait, en 2022-2023. C'est important, c'est ce que nous assumons aujourd'hui, comme étant le passif de ce qui s'est passé avant notre arrivée.

Christian TEYSSEDRE : Je vois que vous ne connaissez pas bien le dossier une fois de plus et je vais le démontrer. Vous dites des contre-vérités. De toute manière, ce n'est pas nouveau. Toute la campagne électorale, vous avez régulièrement fait un flot de contre-vérités.

Monsieur le Maire : Restez sur le sujet, ce n'est pas cela le sujet.

Christian TEYSSEDRE : Le sujet, c'est quand même de revenir sur ce que vous avez dit. Premièrement, ce sont des accusations infondées que je vous demanderai de répéter puisque vous m'avez accusé de ne pas avoir reçu les riverains. Ceci est faux, ils ont été reçus à la mairie à deux reprises. Je me suis rendu personnellement chez eux à au moins trois reprises donc vos propos sont particulièrement mensongers.

Monsieur le Maire : Vous me ferez passer les dates…

Christian TEYSSEDRE : Mais écoutez, je ne les ai pas là. Comprenez que je n'ai pas l'agenda sous le nez. J'y suis allé à deux reprises avec le directeur général des services techniques de la mairie et le directeur des services aménagements urbains. Je suis étonné qu'ils ne soient pas derrière vous parce que d'habitude, ils sont en permanence présents au conseil municipal. J'ai rencontré les riverains à plusieurs reprises, je leur ai téléphoné à plusieurs reprises et cela ne s'est pas du tout passé comme vous le dites. Je trouve que c'est particulièrement regrettable qu'un maire en exercice avance des contre-vérités pour ne pas dire des mensonges publiquement.

Quand nous avons construit cette liaison entre la rue du Vallon et la rue de l'Aubrac, je vous signale que vous l'avez voté, puisque cela a été voté en 2016. Tout le monde a voté cette liaison. Quand on lance un chantier ce sont les services techniques de la ville qui font une note sur laquelle on lance un marché public avec un géomètre expert. Nous avons eu un géomètre qui nous a fait une étude de faisabilité qui a été voté à l'unanimité. Ensuite, les services techniques de la ville de Rodez ont considéré qu'il fallait le gérer en régie publique même si les études du géotechnicien avaient été faites par une étude privée. Il a donc été lancé un marché de travaux avec des entreprises locales pour faire ce parking. Ce n'est pas du tout le maire ou les adjoints de l'époque qui ont décidé de faire ceci ou cela. Nous avons fait confiance aux géotechniciens et le géotechnicien, les services de la ville de Rodez et les élus ont fait confiance à l'unanimité aux entreprises qui ont fait des travaux. Il se trouve qu'un des riverains avec qui je travaillais d'ailleurs dans une grande entreprise publique pendant au moins 25 ans, m'a téléphoné à 50 reprises, pour quelqu'un que je n'ai jamais vu, j'ai dû l'avoir au moins 50 fois au téléphone… Il m'a téléphoné en me disant que des fissures s'accéléraient chez lui, tout en me disant qu'il y avait déjà de légères fissures. Qu'a-t-on fait ? Nous avons fait poser à l'époque des capteurs. Puis, nous avons fait faire une première expertise et qu'est-ce qu'a conclu cette expertise ? Que ce n'était pas les inondations mais la sécheresse qui posait ce problème à cet endroit-là. Et à partir de là, j'ai demandé à mon ancien collègue, à son voisin et à son autre voisin qui était membre du conseil municipal de la majorité, car les trois étaient concernés. Vous osez dire que je n'ai jamais vu ni reçu mon ancien collègue membre du conseil municipal ? Je le vois tous les jours depuis six ans ! Il faut être quand même très « gonflé » pour tenir les propos que vous avez tenus. Je continue, concernant les riverains, je leur conseille de vite prendre un avocat pour se défendre parce qu'ils voulaient que la ville lance une expertise directement. Il faut qu'on ait un courrier, c'est moi qui leur ai demandé d'envoyer à la ville une requête et éventuellement saisir un avocat et la justice pour que l'on puisse intervenir directement. Il ne faut pas inverser les choses. Vous avez une sacrée méconnaissance du sujet, comme tous les sujets d'ailleurs. Nous avons vu lors de la campagne électorale à quel point vous ne connaissiez pas les dossiers. Donc suite à cela, effectivement, l'analyse qui a été faite par l'expert a conclu exactement ce que disaient nos services techniques, à savoir que cela ne venait pas du parking. Là je suis très prudent parce que je ne partage pas forcément le premier avis des services techniques de la ville de l'époque. Cela venait effectivement de la sécheresse, ce à quoi je pense que tout le monde ici sera sûrement d'accord. J'espère que tout le monde a bien compris. Les services techniques de la ville disaient que cela venait d'un problème de sécheresse avec la compression de la glaise qui se trouvait sous le parking et suite à cela, cela a fait bouger ces maisons. J'ai demandé avec la direction générale des services techniques, à ce que les riverains nous écrivent et saisissent un avocat et la justice pour que l'on puisse avancer sur ce dossier, et pas du tout l'inverse. Ce que vous dites est particulièrement scandaleux parce que vous dites exactement l'inverse de ce qui s'est passé. Ensuite, il y a eu les inondations fin 2025 et la tempête Nils de février 2026. Nous avons fait des demandes de catastrophe naturelle. Cela a été compliqué avec l'Etat parce qu'il fallait qualifier la catastrophe naturelle de ruissellement, coulée de boue, inondation… Nous avons discuté à plusieurs reprises avec la Préfète et les services de la Préfecture pour essayer de caler cette catastrophe naturelle qui nous a été accordée. Maintenant, enfin je suppose puisque nous ne sommes plus aux responsabilités depuis le 22 mars, il paraît que l'état demande une nouvelle dimension de la catastrophe naturelle qui serait sur « mouvement de terrain », « glissement de terrain ». Je pense que la ville de Rodez obtiendra cela. Je n'ai pas fini parce que j'en ai marre de lire dans la presse des contre-vérités.

Monsieur le Maire : Il faut accélérer alors.

Christian TEYSSEDRE : C'est vous qui avez cherché à parler de cela à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire : Je vous respecte, mais allez-y, terminez Monsieur TEYSSEDRE.

Christian TEYSSEDRE : Respectez le droit ! Vous ne l'avez pas respecté en début de séance. Vous vous êtes permis de nommer le secrétaire de séance alors que ce n'est pas dans vos compétences, mais celle du conseil municipal. Apprenez un peu, ça vous fera un peu de bien.

Monsieur le Maire : Terminez et accélérez Monsieur TEYSSEDRE.

Christian TEYSSEDRE : C'est vous qui m'avez cherché. Je continue, je continue.

Monsieur le Maire : Monsieur TEYSSEDRE, restez correct.

Christian TEYSSEDRE : C'est vous qui n'avez pas été correct.

Monsieur le Maire : Monsieur TEYSSEDRE, je pose un sujet, celui des actes que j'ai pris avec ma délégation de pouvoir et j'attire l'attention sur le fait quand même que nous avons cinq personnes qui ont dû quitter les lieux parce que leur maison est inhabitable. Ce n'est pas neutre quand même.

Christian TEYSSEDRE : Nous sommes d'accord là-dessus mais il ne s'agissait pas de mentir. Vous êtes le menteur. Je le dis devant tout le monde. Vous pouvez me faire un procès, monsieur le maire.

Monsieur le Maire : Monsieur TEYSSEDRE, je vous donne ma version, vous me donnez la vôtre. Je vous demande juste de faire un peu plus rapidement.

Christian TEYSSEDRE : Moi je n'attaque pas quand je ne sais pas monsieur le maire. Vous avez attaqué sans savoir comme toutes les bêtises que vous avez raconté pendant la campagne électorale.

Monsieur le Maire : Monsieur TEYSSEDRE, entre le moment où vous étiez en responsabilité et aujourd'hui, il y a par exemple le rapport d'expertise qui a été rendu. Et puis moi, il y a des gens que je reçois. Nous les avons reçus, j'ai des témoins pour voir avec eux comment on fait, comment on peut les accompagner, comment on fait au mieux, effectivement, pour que tout se passe dans des conditions acceptables, vu leurs situations respectives. Ils nous disent des choses. Quand ils nous disent qu'ils ont dû déménager, qu'il n'y avait aucun élu, ils nous le disent. Moi, je n'y étais pas ce jour-là, c'est eux qui nous le disent.

Christian TEYSSEDRE : Ce n'est pas vrai.

Monsieur le Maire : Mais si, je crois que c'est vrai, parce que je crois qu'il n'y avait qu'une personne, c'était quelqu'un des services.

Christian TEYSSEDRE : Ce que vous dîtes est totalement faux !

Monsieur le Maire : En tout cas, moi, c'est ma version. Je la déroule comme vous avez déroulé la vôtre.

Christian TEYSSEDRE : Tout est enregistré et je me réserve le droit de donner suite à ce que vous dîtes.

Monsieur le Maire : Maintenant, il faut conclure.

Christian TEYSSEDRE : J'ai conclu. J'y reviendrai tout à l'heure sur l'aspect financier.

DELIBERATION N°2026-082 – Compte Financier Unique 2025 - Budget principal – Commune de Rodez

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, R2221-60 et R2221-98,

Considérant ce qui suit :

Le Compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable. Il remplace le compte administratif, auparavant établi par l'ordonnateur, ainsi que le compte de gestion, produit par le comptable public.
Le CFU poursuit plusieurs objectifs :

- renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes grâce à une meilleure fiabilisation des données ;
- simplifier les processus entre l'ordonnateur et le comptable ;
- permettre une production entièrement dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne.

En rapprochant les données comptables et budgétaires au sein d'un document unique, le CFU vise à offrir une vision plus claire et plus complète à l'assemblée délibérante.
Présenté chaque année au conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné, le CFU donne lieu à un vote d'approbation. Ainsi, le conseil municipal de la ville de Rodez est appelé à se prononcer sur les comptes du budget principal ainsi que sur ceux de ses deux budgets annexes : les parcs publics de stationnement et la cuisine centrale.

Le contexte règlementaire

L'obligation du Compte financier unique (CFU) s'inscrit dans la réforme de la gestion financière des collectivités territoriales.
Pour la commune de Rodez, l'année 2025 est la 3ème année où les comptes sont présentés en version CFU. Le CFU est un document très complet et approfondi.

Un sommaire présente les différents états budgétaires, comptables et financiers répartis sur plusieurs grands blocs, dont :

- Les informations générales et synthétiques, dont notamment : le détail des restes à réaliser, le compte de résultat, le bilan comptable synthétique ;
- L'exécution budgétaire, avec une vue d'ensemble et une vue détaillée des sections d'investissement et de fonctionnement ;
- Les états financiers, avec le compte de résultat d'exploitation et le bilan comptable mais de manière détaillée ;
- Les états annexés (dont un certain nombre sont sans objet), avec notamment : l'état de la dette, l'état des provisions, l'état du personnel selon les catégories d'emploi, le budget vert.
- Les autres éléments d'information.

Le contexte économique

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique marqué par une stabilisation progressive après les fortes tensions observées ces dernières années. L'inflation, bien qu'en recul par rapport aux pics enregistrés en 2022 et 2023 (**5,2 % en 2022 ; 4,9 % en 2023)**, demeure à un niveau relativement élevé, ce qui continue de peser sur les dépenses de fonctionnement, notamment en matière d'énergie, d'alimentation et de charges générales.
La politique monétaire reste globalement restrictive, avec des taux d'intérêt encore élevés malgré une amorce de détente. Cette situation pèse sur les collectivités et l'ensemble de leurs parties prenantes.
Par ailleurs, la croissance économique demeure modérée, dans un contexte international incertain (tensions géopolitiques, volatilité des marchés énergétiques). Ces éléments influencent les recettes des collectivités, notamment à travers leur impact sur l'activité économique et les ressources fiscales.

Le contexte politique

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte politique particulier, marqué par la fin du mandat municipal.
Cette période de transition constitue une phase charnière pour la collectivité. Les investissements ont été impactés par ce rythme politique car la ville de Rodez a consacré 2025 à l'aboutissement des projets engagés.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE RODEZ

VILLE DE RODEZ - BUDGET COMMUNE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	31 726 056,52	36 144 766,00	67 870 822,52
	Recettes réalisées (1)	B	16 314 895,19	35 805 681,27	52 120 576,46
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	39 149 058,41	40 036 966,22	79 186 024,63
	Dépenses réalisées (1)	E	23 487 700,38	28 274 808,70	51 762 509,08
	Restes à réaliser	F	5 455 069,11	0,00	5 455 069,11
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-7 172 805,19	7 530 872,57	358 067,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	7 423 001,89	3 892 200,22	11 315 202,11
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	250 196,70	11 423 072,79	11 673 269,49
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-5 455 069,11	0,00	-5 455 069,11
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-5 204 872,41	11 423 072,79	6 218 200,38

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

1. La section de fonctionnement de 2025 par chapitre en comparaison à 2024 arrondis à l'euros

A – Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
					Section de Fonctionne
Chapitre		2025	2024	variation	% variation
011	Charges à caractère général	7 739 848	7 515 887	223 961	2,98%
012	Charges de personnel & frais assimilés	15 213 572	14 940 210	273 362	1,83%
014	Atténuation de Produits	135 191	45 605	89 586	196,44%
65	Autres charges de gestion courante	3 361 404	2 602 223	759 181	29,17%
	Total dépenses de gestion des services	26 450 015	25 103 925	1 346 090	5,36%
023	Virement à la section d'investissement				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 766 388	12 996 671	-11 230 283	-86,41%
	Total dépenses d' ordre	1 766 388	12 996 671	-11 230 283	-86,41%
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	58 405	1 621	56 784	
68	Dotations aux amortissements & provisions		630		
	Total dépenses financières	58 405	2 251	56 154	2494,62%
	Total des dépenses réelles	26 508 420	25 106 176	1 402 244	5,59%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 26 508 420 € en 2025, soit une hausse de 5,6 % par rapport à 2024.

Le montant des dépenses réelles ne tient pas compte des dépenses d'ordre (1 766 388 €).

Le **chapitre 011,** relatif aux charges à caractère général, atteint 7 739 848 €. Il se décompose principalement comme suit :

- 42 % : achats de matières premières, dont l'énergie ;
- 10 % : maintenance et entretien ;
- 10 % : rémunérations d'intermédiaires et honoraires ;
- 6 % : autres services extérieurs.

Le **chapitre 012,** dédié aux charges de personnel, représente 57,5 % des dépenses de gestion. Ce niveau est comparable à la moyenne nationale. L'effectif de la mairie au 31 décembre 2025 est de 339 ETP représentant 380 agents.
Ce chapitre augmente pour diverses raisons :

- la progression du taux de cotisations patronales (CNRACL),
- l'augmentation du (GVT) glissement vieillissement Technicité,
- l'augmentation de la participation employeur à la prévoyance,
- l'augmentation du nombre de tickets restaurants, depuis l'été 2025.

Le **chapitre 014** correspond aux atténuations de produits, notamment liées à l'impact des dégrèvements de THLV (Taxe sur les logements vacants).

Les autres charges de gestion (3 361 404 €), retracées au **chapitre 65,** regroupent principalement les subventions et indemnités versées suivantes :

- aux associations culturelles et sportives (1 355 868 €),
- au CCAS (600 000 €),
- aux indemnités de fonction des élus (411 416 €),
- à la cuisine centrale (409 766 €),
- aux établissements scolaires privés (341 567 €).

Le **chapitre 67** enregistre des opérations exceptionnelles, notamment des annulations de titres.

Enfin, les opérations d'ordre, retracées au **chapitre 042**, correspondent à des écritures comptables sans flux de trésorerie réel.

B– Les Recettes de fonctionnement

Chapitre		2025	2024	variation	% variation
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 609	2 385 750	106 823	4,48%
013	Atténuations de charges	95 754	104 780	-9 026	-8,61%
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	3 595 142	3 745 887	-150 745	-4,02%
73	Produits issus de la fiscalité	2 906 071	2 881 329	24 742	0,86%
731	Fiscalités locales	22 912 923	23 762 715	-849 792	-3,58%
74	Dotations & participations	6 020 738	5 698 607	322 131	5,65%
75	Autres produits de la gestion courante	168 786	293 761	-124 975	-42,54%
	Total des recette de gestion	35 699 414	36 487 079	-787 665	-2,16%
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	36 707	8 922 135	-8 885 428	-99,59%
78	Reprises amort	6 951	403	6 548	1624,81%
	Total recettes autres	43 658	8 922 538	-8 878 880	-99,51%
	Total Recettes Réelles	35 743 072	45 409 617	-9 666 545	-21,29%
Total Recettes - Section de fonctionnement		**35 805 681**	**47 795 367**	**-11 989 686**	-25,09%

En ce qui concerne les recettes de gestion de fonctionnement, elles s'élèvent à 35 743 072 €, soit une diminution globale de 21,29 % par rapport à 2024.
La différence de presque 10 millions d'euros s'explique en très grande partie par les cessions immobilières de la ville. En effet, en 2024, il a été cédé pour 8 917 435 € de biens immobiliers dont 6 313 789 € pour le multiplex situé place des Ruthènes. Ces montants apparaissent en dépenses et recettes de fonctionnement.
Pour éléments de comparaison, en 2025, le montant total des cessions s'élève à 3 832 €.

Le **chapitre 70** regroupe les produits des services, du domaine et ventes diverses, correspondant aux recettes liées à l'activité ou aux services rendus. On y retrouve principalement les redevances de stationnement (31 %), la facturation des crèches (15 %), les locations (15 %) ainsi que les recettes liées à F'Estivada (14 %).

Le **chapitre 73** représente 8 % des recettes de fonctionnement. Il correspond notamment aux reversements de Rodez agglomération, en hausse de 0,86 % par rapport à 2024.

Le **chapitre 731** constitue le cœur des recettes fiscales de la collectivité. Il regroupe les impôts locaux perçus et représente 63 % des recettes globales de fonctionnement, malgré une diminution de 3,58 % par rapport à 2024 lié à la baisse des taux en 2025.

Le **chapitre 74** correspond aux dotations de l'État, dont la Dotation globale de fonctionnement (DGF), qui varie notamment en fonction de la population. En 2025, ce chapitre est en hausse de 5,65 % par rapport à 2024. Il intègre également les financements de la CAF.

Le **chapitre 75,** intitulé « autres produits de gestion courante », enregistre principalement les loyers perçus par la collectivité. Il est impacté en 2025 par la perte d'un locataire important (Cinéma Multiplex).

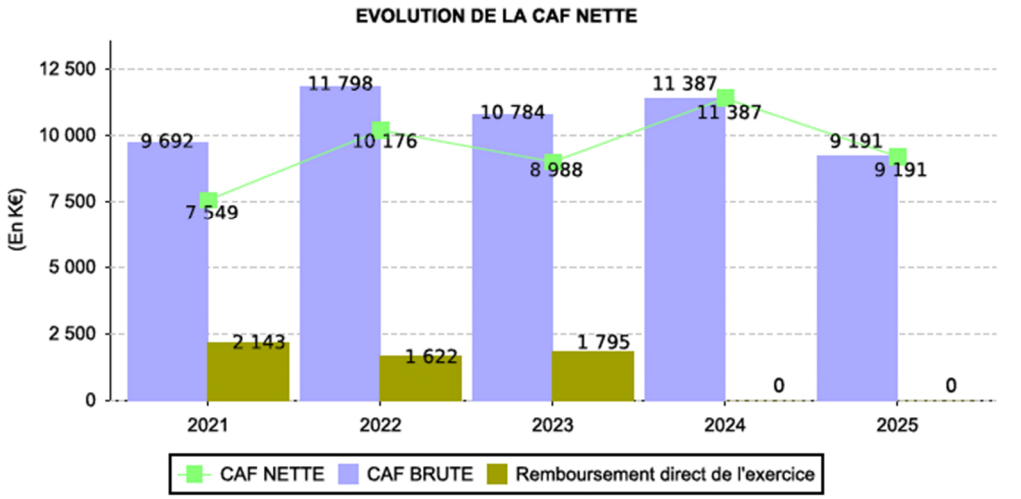
Le **chapitre 77** présente une forte variabilité, liée à des opérations exceptionnelles. En 2024, il avait notamment été marqué par la cession du multiplex pour un montant de 6 millions d'euros.

À noter que l'opération F'Estivada 2025 est comptabilisée en section de fonctionnement et présente un reste à charge de 545 625 € pris en charge par la Ville.

C– Résultat de fonctionnement

	2025	2024	variation	% variation
Total des Recettes de Fonctionnement	35 805 681	47 795 367	-11 989 686	-25,09%
Total des Dépenses de Fonctionnement	28 274 808	38 102 847	-9 828 039	-25,79%
Résultat de Fonctionnement de l'exercice	7 530 873	9 692 520	-2 161 647	-22,30%
Résultats antérieurs reportés	3 892 200	518 972		
Solde de Fonctionnement	11 423 073	10 211 492		
CAF NETTE	9 190 994	11 380 903	-2 189 909	-19,24%

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement retraité de certains frais financiers et exceptionnels permet de calculer notre capacité à générer de l'épargne (CAF).
En 2025, ce montant est de 9 190 994 €, représente notre capacité d'autofinancement. Il est normalement affecté en priorité au remboursement des emprunts.
La Ville de Rodez n'étant pas endettée à ce jour, notre CAF brute et notre CAF nette sont identiques.



Rapportée au nombre d'habitants, notre CAF atteint 355 € par habitant, contre 114 € pour la moyenne de la strate nationale (Source TP).

Au global, la section de fonctionnement 2025 dégage un résultat comptable de 11 423 073 €. C'est la somme que nous allons affecter et repartir au travers du budget supplémentaire 2026.

2. La section d'investissement de 2025 par chapitre en comparaison à 2024 arrondie à l'euro.

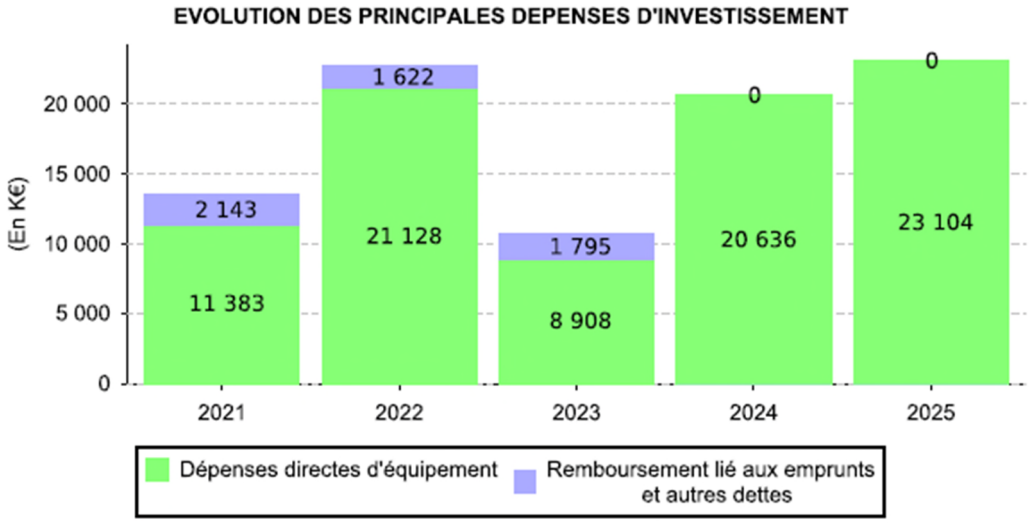
A – Les dépenses d'investissements

DEPENSES					
Chapitre		2025	2024	variation	% variation
chapitre	libellé	€	€		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 609	2 385 750	-2 323 141	-3710,55%
041	Opérations patrimoniales	317 375	151 650	165 725	52,22%
	Total dépenses d' ordre	379 984	2 537 400	-2 157 416	-85,02%
20	Immobilisations Incorporelles	103 232	38 590	64 642	167,51%
204	Subventions d'équipements versés	502 821	342 108	160 713	46,98%
21	Immobilisations Corporelles	4 331 242	1 112 070	3 219 172	289,48%
23	Immobilisations en cours	18 167 601	19 083 242	-915 641	-4,80%
	Total dépenses d' équipement	23 104 896	20 576 010	2 528 886	12,29%
10	Dotations, fonds divers & réserves	821	11 850	-11 029	-93,07%
16	Emprunts & dettes assimilées rbsement				
27	Autres immobilisaions financieres	2 000	2 000		
	Total dépenses financières	2 821	13 850	-11 029	-79,63%
45	Opérations pour compte de tiers		130 031	-130 031	
	Total des Dépenses Réelles	23 107 717	20 719 891	2 387 826	11,52%
Total Dépenses - Section d'investissement		**23 487 701**	**23 257 291**	**230 410**	**0,99%**

La section d'investissement regroupe les opérations qui ont un effet sur plusieurs années. Au même titre que la section de fonctionnement nous retrouvons des dépenses et des recettes regroupées par chapitre.

Les opérations d'ordre (en orange) sont des écritures comptables.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 23 millions d'euros en 2025, contre près de 21 millions d'euros en 2024. **Sur les deux derniers exercices, la collectivité a ainsi investi un total de 44 millions d'euros.** Ce fort taux d'investissement fait de la **Ville de Rodez un acteur incontournable de l'économie locale.** Il traduit la dynamique de la ville et sa capacité à proposer des infrastructures à ses habitants.



Le **chapitre 20** concerne les immobilisations incorporelles, notamment les licences et logiciels informatiques. En 2025, un contrat avec Voisins Vigilants a été conclu pour un montant de 36 000 euros HT sur une durée de trois ans.

Le **chapitre 21** correspond aux immobilisations corporelles. Il intègre notamment l'acquisition de la Banque de France pour un montant de 1.6 millions d'euros, ainsi que divers équipements techniques nécessaires au maintien du service public : balayeuses, épareuse, mini-pelle, tondeuses, véhicules électriques et vélos électriques, pour un total d'environ 1 millions d'euros.

Ces niveaux d'investissement reflètent les dépenses réalisées par la collectivité en matière d'équipements et d'infrastructures sur 2025 et traduit l'envie de fournir un service public de qualité.

Les investissements au **chapitre 23,** les plus consommateurs de crédits en 2025 sont :

- Les Halles De Rodez 4,2 millions d'euros,
- Le stade Paul Lignon 3,2 millions d'euros,
- Travaux de voirie 2,3 millions d'euros,
- Travaux dans les écoles 1,9 millions d'euros,
- Centre technique municipal 1,8 millions d'euros,
- Haras 1,3 millions d'euros,
- Avenue Tarayre 800 000 euros.

Le montant « dépenses directes d'équipement » se porte à 891 euros par habitant, la strate nationale est de 481 euros (Source TP).

B– Les recettes d'investissements

RECETTES					
Chapitre		2025	2024	variation	% variation
					Section Investissement
chapitre	libellé	€	€	€	%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 766 388	12 996 671	-11 230 283	-86,41%
041	Opérations patrimoniales	317 375	151 650	165 725	109,28%
	Total des Recettes d'ordre	2 083 763	13 148 321	-11 064 558	-84,15%
10	Dotations, fonds divers & réserves	9 605 920	16 100 853	-6 494 933	-40,34%
13	Subventions d'investissement	4 588 810	729 558	3 859 252	528,98%
204	Subventions d'équiepement versé	490		490	
23	Immobilisations en cours	33 912	6 066	27 846	459,05%
27	Autres immo financiere	2 000		2 000	
45	Opérations pour compte de tiers		130 032	-130 032	-100,00%
	Total des Recettes Réelles	14 231 132	16 966 509	-2 737 867	-16,14%
Total Recettes - Section d'investissement		**16 314 895**	**30 114 830**	**-13 799 935**	**-45,82%**

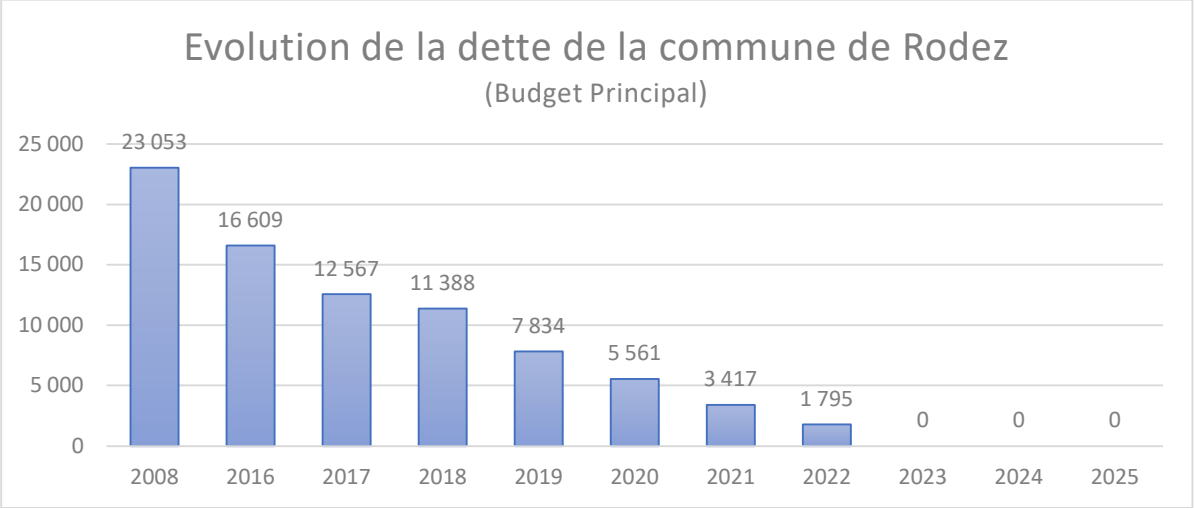
En ce qui concerne les recettes réelles, elles s'élèvent à 14 millions d'euros contre 17 millions d'euros en 2024.
La diminution s'explique en partie par le chapitre 10, notamment l'excédent de fonctionnement capitalisé qui est passé de 15 millions d'euros, à 6 millions d'euros.

Le FCTVA est une aide financière versée par l'État aux collectivités locales pour **compenser la TVA payée sur leurs dépenses d'investissement**. Ce reversement (de 16.4%) est proportionnel à nos investissements et atteint **3.2** millions d'euros, en 2025 contre 1.5 millions d'euros en 2024.

Le chapitre 13, qui regroupe les subventions reçues, reflète également notre capacité d'investissement et de cofinancement des équipements. Il s'élève à 4,6 millions d'euros, répartis comme suit :

	KIOSQUE	ABORDS FOIRAIL	STADE PAUL LIGNON	HALLES	TOTAL
PREFECTURE DE REGION OCCITANIE			1 200 000,00 €		1 200 000,00 €
REGION OCCITANIE			712 500,00 €		712 500,00 €
RODEZ AGGLOMERATION		151 383,50 €	802 514,03 €	169 579,00 €	1 123 476,53 €
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON			802 514,00 €		802 514,00 €
AMENDES CIRCULATION ROUTIERE					676 420,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE (KIOSQUE)	71 400,00 €				71 400,00 €
MAIRIE DE BAMBERG (Dons de 3 bancs)					2 499,98 €
TOTAL GENERAL	71 400,00 €	151 383,50 €	3 517 528,03 €	169 579,00 €	**4 588 810,51 €**

Le **chapitre 16** concerne l'emprunt. Le taux d'endettement de la ville de Rodez est de 0% en 2025.
Pour rappel, la ville a terminé de rembourser l'intégralité de ses emprunts en 2023.



Le résultat de la section d 'investissement est de 250 196 euros auquel s'ajoute les restes à réaliser. Cela nous mène à un déficit d'investissement de -5 204 872 euros.

C– Résultat d'investissement & Résultat Global

	2025	2024	variation	% variation
Total des Recettes d'investissement	16 314 895	30 114 830	-13 799 935	-45,82%
Total des Dépenses d'investissement	23 487 701	23 257 291	230 410	0,99%
Résultat d Investissement de l'exercice	-7 172 806	6 857 539	-14 030 345	-204,60%
Résultats antérieurs reportés	7 423 002	565 463		
Solde d Investissement	250 196	7 423 002		
Restes à Réaliser	5 455 069	5 945 110	-490 041	-8,24%

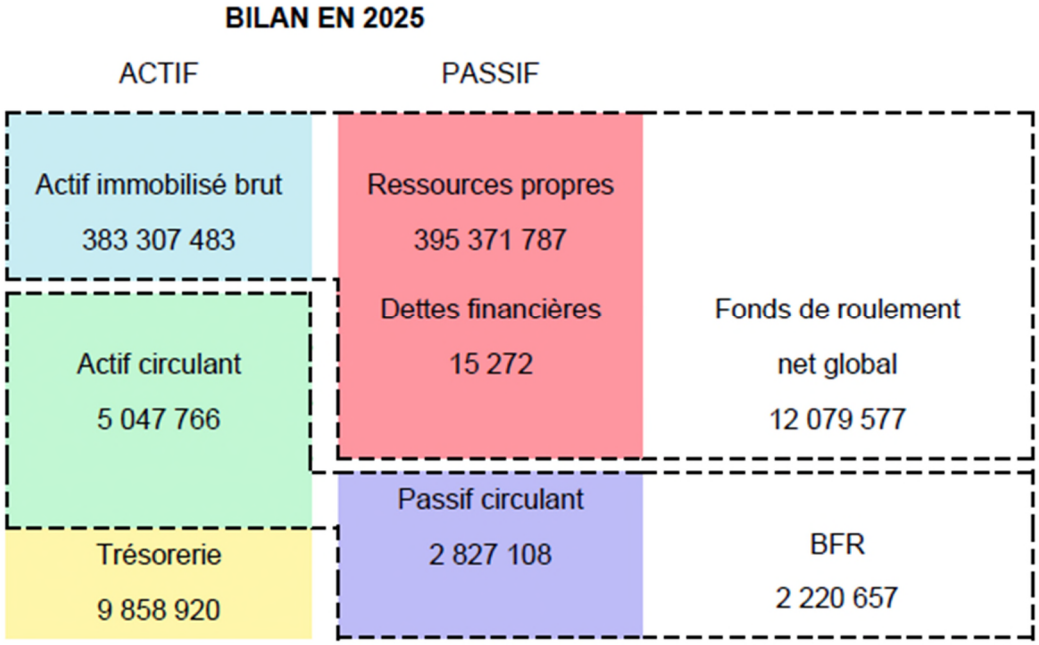
Solde de Fonctionnement	11 423 073
Résultat Global 2025	11 673 269
Exedent / résultat cumulé	6 218 200

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées mais non encore payées au 31 décembre.

Pour faire la transition avec 2026, l'excédent de 11 673 269 € est la somme que nous devons affecter en fonctionnement et investissement, en assurant le financement des restes à réaliser.

3. Synthèse

Au 31 décembre 2025, le solde de trésorerie de la ville est de 9 858 920 €
Le bilan fonctionnel de la ville au 31 décembre 2025 se schématise, comme suit :



À l'actif figurent les immobilisations (terrains, bâtiments, véhicules, etc.), les créances correspondant aux titres de recettes en cours de recouvrement, ainsi que les disponibilités ; ces éléments non durables constituent l'actif circulant.

Au passif (partie droite) apparaissent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat de l'exercice, les dettes financières et les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) ont vocation à financer les emplois stables, c'est-à-dire les immobilisations. L'excédent dégagé constitue le fonds de roulement. Celui-ci permet de couvrir les besoins de trésorerie, appelés besoins en fonds de roulement, issus du cycle d'exploitation de la collectivité, lié au décalage entre les encaissements et les décaissements.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le CFU 2025 du budget principal de la Ville de Rodez.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Merci monsieur le maire. Tout d'abord, avant d'entrer dans l'examen du compte financier unique 2025, au moment où le conseil a été renouvelé avec des nouveaux élus et au moment où ces débats sont enregistrés, il nous a paru important de faire œuvre en premier lieu de pédagogie et je dirais de reprendre un peu ce qu'est ce processus budgétaire et nous aujourd'hui, le 22 juin, nous en sommes. Le processus budgétaire, je dirais que tout d'abord derrière les cibles se cache pourtant quelque chose de très simple, la manière dont une collectivité le prépare, décide, réalise et contrôle son action publique. Donc le rapport d'orientation budgétaire, il fixe le cap, je dirais c'est la destination que l'on choisit. Il se passe généralement en novembre. Puis vient le temps du budget primitif qui traduit ce cap en chiffres, on choisit finalement les étapes de notre destination. Le compte financier unique, ce qui nous rassemble aujourd'hui, constate ce qui a réellement été fait. Je dirais que, comme pour tout agent économique, on fait le point entre le prévisionnel et la réalité des comptes. Dans la plupart des cas, et c'est le cas à Rodez depuis de nombreuses années bien entendu, on affecte des résultats puisque ces résultats nous devons décider, c'est ce que l'on fera ce soir également, de l'utilisation de ce qui a été dégagé. Et puis nous le ferons également ce soir, le budget supplémentaire, qui doit être toujours voté avant le 30 juin, permet d'intégrer la réalité dans l'exercice en cours. Bien entendu, pour aller jusqu'au 31 décembre, nous aurons également la possibilité d'user d'une décision modificative. Donc ce soir, à travers cette frise, je dirais budgétaire, cette frise annuelle, nous sommes à un moment particulier. En fait, nous regardons à la fois derrière nous et à la fois devant nous. Alors nous regardons derrière nous avec le CFU 2025, qui est le bilan du mandat précédent, et devant nous avec le budget supplémentaire 2026, qui constitue le premier acte budgétaire de notre nouvelle équipe municipale.

C'est finalement toute la singularité de cette séance. Les premiers débats, les premiers échanges l'ont montré. Nous héritons d'une situation, nous l'assumons et nous commençons à préparer l'avenir. Alors voilà ceci étant, donc j'en viens à la note numéro 2 concernant le compte financier unique. Nous reviendrons dans le détail sur la note. Je voudrais dire qu'il est le dernier compte de la municipalité précédente et qu'il est le premier document financier que nous présentons. Je veux le dire avec objectivité, nous prenons acte des éléments financiers, une ville désendettée, une trésorerie importante, une capacité d'auto-financement élevée, plus de 23 millions d'euros investis en 2025, soit plus de 44 millions d'euros sur les deux derniers exercices. Ces éléments, ils existent et il serait injuste de les ignorer. Mais notre rôle n'est pas seulement de constater des chiffres, notre rôle est de nous interroger sur ce qu'ils racontent, car une ville ne se résume ni à sa dette, ni à sa trésorerie, ni à sa capacité d'auto-financement. Une ville se juge aussi à l'état de son patrimoine, à la qualité de ses équipements, à sa capacité à préparer les décennies qui viennent. Et si pour certains, la dette zéro peut être une réussite, lorsqu'elle devient un horizon unique, elle peut aussi conduire à différer certaines réponses. Une dette à zéro peut conduire à regarder ses pieds. Nous, notre responsabilité, c'est de regarder l'horizon. Nous héritons aujourd'hui d'une situation financière consolidée qui est appréciable. Je l'ai rappelé, le montant des investissements de 2025, une capacité d'auto-financement nette de 9 M€, une trésorerie de près de 10 M€, pas de dette et un résultat de fonctionnement de 11,4 M€. Alors nous héritons bien entendu de cette situation qui est appréciable, mais nous héritons aussi, et ce sera l'objet du budget supplémentaire tout à l'heure, de patrimoine à expertiser, d'équipements à remettre à niveau, voire de politiques à muscler. On va y venir. Nous héritons, nous allons le voir, de risques à provisionner, d'engagements à assumer. Donc ce CFU 2025 est moins un point d'arrivée qu'un point de départ. Pour reprendre les éléments saillants de la note, nous pouvons noter au niveau de la section fonctionnement, je commencerai par la section fonctionnement, c'est aussi un changement de méthode par rapport à l'équipe municipale précédente. Je crois que précédemment, vous commenciez par l'investissement, carburant comme vous le dites, de l'activité économique. Nous reviendrons sur la caution d'un budget, parce que je crois qu'il faut faire vivre un territoire au quotidien. Et donc c'est bien avec l'engagement des agents et les équipements que l'on mêle des politiques publiques au service de l'Etat, je dis bien au quotidien, et que quand on a une bonne gestion, il s'en dégage une épargne que l'on peut affecter après l'investissement, je dirais comme fait n'importe quel agent économique. Donc au niveau de la section fonctionnement, les faits saillants, les charges de personnel, au 31 décembre 2025, il y avait 339 ETP représentant 380 agents, ce qui représente près de 58 % des dépenses de gestion. À ce moment-là, je voudrais dire que la masse salariale représente près de 15 M€. C'est à peu près le montant de la masse salariale de 2008, 14,5 M€. 18 ans ont passé, 18 ans avec convenons-en, de l'inflation, 18 ans avec des mesures en faveur des salaires des agents, et nous nous retrouvons 18 ans plus tard avec un monde quand même qui change, plus insécure, où nous devons faire face, nous devons préserver nos Ruthénois avec toujours plus de sécurité, que ce soit un nombre de policiers municipaux. Nous devons veiller à l'éducation de nos enfants avec toujours des attentes plus importantes des familles, je ne passerai que sur cela, avec des associations qui vivent au quotidien, aidées également par nos agents. Je note qu'en 2025 la masse salariale est quasiment équivalente à celle de 2008. Dans le chapitre 14 nous retrouvons les autres charges de gestion, notamment les associations culturelles et sportives, donc quand je dis bien qu'on hérite du passé et de bons résultats, nous pouvons nous interroger sur ces résultats. Sont-ils bons parce qu'on a tout mis en œuvre ou sont-ils liés au résultat d'une bonne gestion ? Les associations culturelles et sportives représentent 1 355 000 euros. La précédente municipalité dans nombre de documents, d'articles de presse voire de bulletins municipaux, a toujours valorisé les recettes avec un taux d'inflation pour signifier bien entendu les désengagements de l'état. Moi si je prends ce chiffre de 1 355 000 € depuis 2008, c'est une baisse de 15% quand on compte de l'inflation. Là aussi comme j'ai commenté tout à l'heure, un CFU qui présente des excédents, une dette zéro, et finalement qui interroge quand on les met en perspective. Nous avons au niveau des recettes de fonctionnement, même si c'est une session d'immobilisation mais ce sont les règles comptables, l'année 2024 qui avait été marquée par la session du multiplex. Sur F'Estivada 2025, la section fonctionnement présente un reste à charge de 545 000 € pris en charge par la ville. A ce stade là je me dois d'arrêter parce que, nous en reparlons au moment du BS, mais j'espère que la frise qui est encore ici à l'écran nous permet de dire la subtilité qu'il y a entre faire un prévisionnel des plus sincères en fin d'année pour ne pas arriver à un CFU six mois plus tard qui constate des écarts comme cela puisque dans l'épure du budget primitif 2025, le reste à charge pour la Ville de Rodez pour F'estivada était de 100 000 €. Il est aujourd'hui de 545 000 €. Voilà sur quoi je voulais attirer votre attention. La section d'investissement, au niveau des dépenses d'investissement je l'ai rappelé, un très bon niveau d'investissement sur 2024-2025 mais qui venait après des années 2021 et 2023 particulièrement en dessous des standards puisque nous étions par exemple en 2023 à 9 M€. 2024-2025 s'est accéléré et nous en comprenons bien entendu les raisons. Les plus consommateurs de crédit en 2025 sont les Halles de Rodez pour 4,2 M€, le stade de Paul Lignon pour 3,2 M€, des travaux dans les écoles, essentiellement dans une école mais travaux dans les écoles, 1,9 M€, le centre technique municipal pour 1,8 M€. Les Haras, après l'acquisition il convient de l'entretenir, pour 1,3 M€. L'avenue Tarayre nous en avons parlé tout à l'heure, pour 800 000 €. Voilà les principaux investissements consommateurs de crédit. Je passerai bien entendu sur l'évolution de la dette à zéro puisque ces investissements ont été financés avec une dette zéro.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation qui se veut à la fois didactique et avec une analyse de ce CFU 2025 avec, finalement, un peu de perspective mais en arrière puisque ce que vous avez relevé effectivement c'est l'absence d'évolution de la masse salariale entre 2008 et 2025. C'est vrai que cela interroge. Que l'on maîtrise les coûts de fonctionnement c'est très bien, les charges du personnel c'est très bien, enfin quand même derrière c'est le service rendu à la population qui peut en souffrir. Je crois que malheureusement c'était bien le cas. Et puis comme vous l'avez fait également remarquer, si on réactualise le niveau des subventions versées aux associations, on s'aperçoit effectivement que de fait c'est une baisse puisque ça ne suit pas l'inflation. Au contraire même on est largement dépassé par le niveau d'inflation. Ce qui là aussi fait écho au dysfonctionnement qu'on pouvait avoir dans certaines associations, des problèmes de sous-financement que ce soit dans le milieu sportif mais surtout dans le milieu social et dans le milieu culturel.

Sarah BONVALET-YOUNES : Monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'avez dit monsieur BESSIERE, la santé financière d'une municipalité se mesure aussi à sa capacité à regarder vers l'avenir, à ne pas regarder ses pieds. Regarder vers l'avenir c'est anticiper le futur, investir pour les jeunes générations et dans les transitions écologiques. En cette période de canicule j'aimerais donc attirer votre attention sur les pages présentant l'impact du budget pour la transition écologique à partir de la page 146 dans le point 4 de l'état annexé. Ce tableau présente ce qu'on appelle une budgétisation verte. Chaque dépense d'investissement de la ville de Rodez est classée selon son impact sur la transition écologique. C'est une obligation pour les collectivités territoriales depuis 2024 et c'est une évolution très importante et très intéressante puisque pendant longtemps nous avons surtout analysé combien la collectivité dépensait. Désormais nous pouvons aussi nous demander si ces dépenses contribuent réellement à la lutte contre le changement climatique, à la préservation des ressources, à l'adaptation des territoires ou est-ce qu'au contraire elles continuent de reproduire des logiques qui nous en éloignent. Et cette question en période de forte chaleur, comme tout au long de l'année, est très concrète et importante aux yeux des habitants. A Rodez, ce document nous donne donc un premier état des lieux. Sur les 23,1 M€ d'investissements réalisés en 2025, près de 8M€ sont considérés comme favorables à la transition écologique. C'est un point très positif mais qui reste limité au regard de l'ampleur des enjeux. Dans le même temps, près de 3,9 M€ sont classés comme défavorables, soit quasiment 1 € sur 6 investis par notre collectivité. Cela signifie concrètement qu'une part significative de nos choix d'investissement continue à avoir un impact négatif sur les objectifs climatiques. Et surtout l'essentiel de ces dépenses défavorables, plus de 3,5 M€ se concentre dans les opérations d'investissement en cours. Or le document ne nous permet pas d'identifier clairement les projets concernés, ce qui limite fortement la portée de cet outil pourtant présenté comme un instrument de transparence et de pilotage. Si l'on regarde plus globalement, environ un tiers des investissements est favorable à la transition écologique. Près de 17 % sont défavorables et 44 % restent neutres. Autrement dit, la majorité des dépenses échappe encore à une logique de transition, ce qui interroge sur la portée réelle de la trajectoire engagée. D'ailleurs la lecture par fonction confirme ce constat. On observe certes des efforts favorables dans plusieurs secteurs mais ils restent dispersés et insuffisamment structurants. A l'inverse, les secteurs clés de l'action publique comme les transports et l'aménagement du territoire concentrent une part importante de dépenses neutres ou insuffisamment orientées vers la transition, ce qui montre que les choix structurants du budget restent largement déconnectés des objectifs climatiques. Enfin, la lecture par axe de la transition écologique est particulièrement préoccupante. On y lit par exemple quand on s'y penche que sur l'axe 2 relatif à l'adaptation au changement climatique et à la prévention des risques naturels, aucun crédit n'est inscrit, zéro, alors même que les épisodes climatiques extrêmes se multiplient et que les besoins d'adaptation deviennent urgents. Sur l'axe 4 relatif à l'économie circulaire et à la gestion des déchets, également aucun investissement n'est identifié, ce qui traduit une absence de stratégie budgétaire sur ces enjeux. Sur l'axe 5 relatif à la lutte contre la pollution de l'air et des sols, le nombre de crédits s'inscrit également à zéro, ce qui pose une question directe en matière de santé publique et de protection des habitants. Au total, ce budget vert met en évidence un effort largement insuffisant, fragmenté et surtout non structurant. Il ne permet pas aujourd'hui d'identifier une trajectoire claire et assumée de transformation du modèle d'investissement de la collectivité. Ce constat soulève donc deux questions à votre égard. Tout d'abord, est-ce que vous avez un détail des projets qui expliquent ces 3,5 M€ d'investissement défavorables ? Si vous ne les avez pas, peut-être que vous pouvez regarder et revenir vers nous. Et surtout, deuxième question, la majorité municipale s'est-elle fixée une trajectoire pour réduire progressivement ses dépenses défavorables et augmenter la part des investissements réellement compatibles avec les enjeux climatiques et environnementaux ? Merci beaucoup.

Monique BULTEL-HERMENT : Je vais essayer d'être brève. Deux choses, vous avez tenté d'être pédagogique, Monsieur BESSIERE. Il faudra m'expliquer si la phase ultime de la dette zéro n'est pas l'épargne c'est quoi ? Vous pouvez épargner aujourd'hui parce qu'il n'y a pas de dette. Je ne vois pas l'intérêt d'épargner quand on a de la dette. Bref, ça, c'est la première des choses. Ensuite, concernant les charges de personnel, je vois en creux, Monsieur le Maire, que vous nous annoncez des dépenses supplémentaires dans les charges de personnel. C'est bien. Faites-le franchement. Dites, assumez que vous allez augmenter les charges de personnel.

Mais ne vous servez pas, parce que ce serait bien intéressant de ne pas toujours regarder vers le passé, de la gestion antérieure qui est effectivement plutôt bonne pour ne pas avoir augmenté les charges de personnel de 2008 à 2024, il ne vous aura pas échappé que vous êtes aux affaires aujourd'hui, on y est resté quand même pendant trois mandats. Donc, nous avions à cœur, et y compris certains adjoints qui sont avec vous aujourd'hui, de soutenir la présence des agents au niveau du service public. Et je pense que ça, vous le savez bien. Donc, soit vous allez augmenter les dépenses de personnel, vous en avez parfaitement le droit, mais ne vous servez pas de l'équilibre des dépenses de personnel entre 2008 et 2024 pour préparer votre augmentation à vous qui est légitime. Vous avez les choix à faire et vous les ferez, je n'en doute pas. Donc voilà, c'était mes remarques sur votre présentation.

Christian TEYSSEDRE : J'ai écouté avec attention l'adjoint aux finances et à la stratégie financière dire, là aussi, des contre-vérités qui sont manifestes. On présente un CFU aujourd'hui, on ne présente pas une politique publique sur les 18 années de mandat. Tout le monde a compris que, comme l'a bien dit Monique BULTEL-HERMENT, l'on cherche à justifier les prochaines augmentations des dépenses de personnel. Vous avez le droit de le faire, vous êtes la majorité, vous ferez ce que vous avez envie de faire et de mener la politique publique que vous souhaitez. Mais la comparaison qui a été faite est totalement erronée parce que quand on compare, Monsieur l'adjoint, on compare à périmètre constant. Nous avons doublé les aides aux clubs sportifs, nous avons fortement augmenté les aides sociales puisqu'on a plus que triplé les aides aux associations caritatives. Mais ce qui fait la différence et que vous n'avez pas vu, c'est qu'il y a trois choses qui sont sorties et qui représentaient plus d'un million d'euros de subventions en 2007. Si vous aviez fait l'effort de chercher ou si vous aviez un peu de connaissance de la Ville de Rodez, vous l'auriez vu. La première chose qui est sortie, c'est la gestion en subventions culturelles du musée Denys Puech. Elle ne fait plus du tout partie des subventions que l'on versait en 2007. Pourquoi ? Parce que nous avons créé un regroupement des musées. Aujourd'hui, la ville paye le fonctionnement du musée, non pas sur les subventions de fonctionnement, mais sur l'attribution de compensation. Donc, vous ne l'avez pas en subventions. Vous devriez le savoir. Cela représente une somme d'environ 500 000 €. Donc, votre calcul est obsolète. Deuxième chose que vous n'avez pas pris en compte, c'est Estivada /F'Estivada. Pareil, Estivada passait en subvention de fonctionnement à une association. Nous, quand on organise F'Estivada, nous sommes dans une prestation de services et ça ne se passe plus comme ça. Cela représentait à l'époque entre 350 000 € et 400 000 €. Quand vous l'ajoutez au musée Denys Puech, vous êtes déjà à 850 000 €. Donc, votre calcul, il est totalement faux. Troisième chose qui a changé de périmètre, c'est à travers le CCAS, le foyer d'hébergement d'urgence qui était géré exclusivement par le CCAS dans le cadre de la ville de Rodez. Nous avons voté et vous étiez présent à l'époque, Monsieur BESSIERE, vous étiez vice-président à l'agglomération, nous avons mutualisé le foyer d'hébergement d'urgence au niveau de l'agglomération. Cela doit représenter entre 1 100 000 € et 1 200 000 €. Cela veut dire que depuis 2008 nous avons doublé les subventions aux clubs, aux associations culturelles et sportives contrairement à toutes les fausses informations que vous avez communiquées. Concernant après le CFU de 2025, je pense que c'est le résultat d'une politique. D'ailleurs, je serai obligé de sortir quand vous allez ou pas l'approuver. Je pense que c'est la gestion publique. Aujourd'hui, si Rodez est en tête des investissements, par exemple, en 2025 et en 2024, vous le verrez quand l'État va publier au mois de juillet le total des collectivités, le niveau d'investissement, vous verrez qu'avec 1 000 € d'investissement par habitant, Rodez aura en tête au niveau national de l'investissement. Et quand vous pensez du soutien aux habitants, aux Ruthénois, c'est dans l'investissement qu'on le retrouve. Et pourquoi on a fait ça ? Parce que nous, on a maîtrisé les dépenses de fonctionnement. Vous vous étonnez qu'on n'ait pas augmenté en 18 ans les dépenses des personnels. Et pourquoi ils ont augmenté ? Vous auriez dû rechercher pourquoi ? Mon prédécesseur, lui, quand il est arrivé aux responsabilités, il y avait à peu près 290 agents à la ville de Rodez. Quand il est parti, on était autour de 500. Et effectivement, on a progressivement fait en sorte de diminuer les dépenses de personnel et on a fait en sorte d'optimiser au maximum. Si l'État avait fait cela, la situation de la France ne serait pas là. Il y en a qui ont voté 1200 milliards de dettes. Nous, on a fait exactement le contraire. On a fait en sorte, non seulement de maîtriser les dépenses, mais plus encore, en supprimant la dette, on a augmenté notre capacité d'auto-financement, notre marge nette. Et aujourd'hui, on peut, nous, notre ancienne majorité, quand on est arrivé aux responsabilités, le coefficient de marge, il était à 4 % parce que la trésorerie était à zéro, les investissements à zéro, tout était planté. Il n'y avait pas de trésorerie quand on est arrivé. Tout à l'heure, dans le cadre de ce CFU, vous avez récupéré 11,5 millions d'euros. Quand je suis arrivé, j'ai récupéré zéro. Vous, votre premier budget, vous avez 11,5 M€ à réinjecter au budget supplémentaire. Et c'est bien parce qu'on a bien géré les charges de personnel et toutes les dépenses qu'aujourd'hui on peut investir comme ça et qu'on a réussi à avoir aujourd'hui les équipements structurants qui manquaient à notre ville. Et on en est très fier. Franchement, vous nagez en pleine contradiction de ce que vous dites. Et je ne voulais pas intervenir sur le CFU parce que, comme c'est nous qui l'avons exécuté, je ne pensais pas qu'une fois de plus vous feriez de la politique politicienne en remontant 2008, une fois de plus, avec des chiffres totalement faux.

Monsieur le Maire : Mais vous l'avez fait… Je crois que M. BESSIERE veut répondre à une ou deux observations qui ont été formulées.

Pierre BESSIERE : Oui, Madame BONVALET-YOUNES c'est vrai que vous m'avez devancé puisque, avant de passer la parole pour voter le CFU, j'avais quelques informations qui sont obligatoires pour les villes de moins de 30 000 habitants concernant la lutte contre le changement climatique. Alors, vous avez été extrêmement exhaustive puisque vous avez pris toutes les pages. Je me suis limité aux obligations réglementaires que sont l'axe 1 et l'axe 6 pour notre budget. Vous l'avez rappelé, au niveau des investissements, les investissements dit favorables à la lutte contre le changement climatique sont d'à peu près 38 % et ceux qui sont neutres d'à peu près 59 %. Concernant l'axe 6, qui concerne la préservation de la biodiversité, la protection des espaces naturels agricoles et sylvicoles, nous examinons la nature des investissements. Ils sont favorables à un peu moins de 10 %, défavorables à 18 % et neutres à 72 %. Une fois que l'on a fait ce constat, comme le vôtre, mais qui était plus exhaustif et le mien plus réglementaire, je dois vous avouer que nous avons beaucoup de marge de progrès dans l'évaluation d'une dépense favorable, neutre ou défavorable. Ça n'exclut pas d'avoir des investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique. Aussi, il faut prendre la précaution de se dire que jamais un budget sera à 100 % favorable à l'adaptation au changement climatique, vous le savez de par la nature des dépenses. J'ai pu regarder notamment au niveau de Rodez agglomération qui s'est dotée de moyens humains pour évaluer ce budget dit « Vert », comme le fait également la région Occitanie, comme le font toutes les collectivités. Nous allons entrer également à la ville de Rodez. Il faudra se doter à la fois du système expert et quand même des bonnes ressources pour juger de l'impact de telle ou telle dépense, je dirais à posteriori, mais aussi en phase de réflexion sur notre politique d'investissement.

****** Christian TEYSSEDRE a quitté l'hémicycle au moment du vote ******

Le Conseil municipal, par 31 voix pour et 2 voix contre (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :
- approuve le compte financier unique 2025 du budget principal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-083 – Compte Financier Unique 2025 - Cuisine Centrale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, R2221-60 et R2221-98 ;

Considérant ce qui suit :

Le Compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable. Il remplace le compte administratif, auparavant établi par l'ordonnateur, ainsi que le compte de gestion, produit par le comptable public.
Le CFU poursuit plusieurs objectifs :
- renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes grâce à une meilleure fiabilisation des données ;
- simplifier les processus entre l'ordonnateur et le comptable ;
- permettre une production entièrement dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne.

En rapprochant les données comptables et budgétaires au sein d'un document unique, le CFU vise à offrir une vision plus claire et plus complète à l'assemblée délibérante.
Présenté chaque année au conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné, le CFU donne lieu à un vote d'approbation. Ainsi, le conseil municipal de la ville de Rodez est appelé à se prononcer sur les comptes du budget principal ainsi que sur ceux de ses deux budgets annexes : les parcs publics de stationnement et la cuisine centrale.

Le contexte règlementaire

L'obligation du Compte financier unique (CFU) s'inscrit dans la réforme de la gestion financière des collectivités territoriales.
Pour la commune de Rodez, l'année 2025 est la 3ème année où les comptes sont présentés en version CFU. Le CFU est un document très complet et approfondi.

Un sommaire détaille les différents états budgétaires, comptables et financiers répartis sur plusieurs grands blocs, dont :

- Les informations générales et synthétiques, dont notamment : le détail des restes à réaliser, le compte de résultat, le bilan comptable synthétique ;
- L'exécution budgétaire, avec des vues d'ensemble et détaillée des sections d'investissement et de fonctionnement ;
- Les états financiers, avec le compte de résultat d'exploitation et le bilan comptable mais de manière détaillée ;
- Les états annexés (dont un certain nombre sont sans objet), avec notamment : l'état de la dette, l'état des provisions, l'état du personnel selon les catégories d'emploi, le budget vert ;
- Les autres éléments d'information.

Le contexte économique

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique marqué par une stabilisation progressive après les fortes tensions observées ces dernières années. L'inflation, bien qu'en recul par rapport aux pics enregistrés en 2022 et 2023 (**5,2 % en 2022 ; 4,9 % en 2023)**, demeure à un niveau relativement élevé, ce qui continue de peser sur les dépenses de fonctionnement, notamment en matière d'énergie, d'alimentation et de charges générales.
La politique monétaire reste globalement restrictive, avec des taux d'intérêt encore élevés malgré une amorce de détente. Cette situation pèse sur les collectivités et l'ensemble de leurs parties prenantes.
Par ailleurs, la croissance économique demeure modérée, dans un contexte international incertain (tensions géopolitiques, volatilité des marchés énergétiques). Ces éléments influencent les recettes des collectivités, notamment à travers leur impact sur l'activité économique et les ressources fiscales.

Le contexte politique

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte politique particulier, marqué par la fin du mandat municipal.
Cette période de transition constitue une phase charnière pour la collectivité. Les investissements ont été impactés par ce rythme politique car la ville de Rodez a consacré 2025 à l'aboutissement des projets engagés.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE du budget de la Cuisine CENTRALE 2025

La cuisine centrale de la Ville de Rodez assure la production de repas quotidiens à destination des écoles ruthénoises.
En 2025, ce sont 164 356 repas qui ont été produits et livrés par notre équipe de la cuisine centrale.

En ce qui concerne les taris, pour l'année scolaire 2025, ils ont encore été revus à la baisse par rapport à 2024, dans un objectif d'équité sociale et afin de renforcer l'accessibilité du service public de restauration.
Cette politique tarifaire, adaptée aux revenus des familles, permet à tous les enfants ruthénois de bénéficier d'un repas méridien de très grande qualité.
Les repas, entièrement préparés sur place, intègrent 50.14 % de dépenses en d'ingrédients issus de l'agriculture biologique ou bénéficiant de labels de qualité (AOC, IGP), garantissant à la fois équilibre nutritionnel et valorisation des filières de qualité. Cela permet de respecter la loi Egalim qui impose 50% des dépenses éligibles en labels dont 20% de bio.

Pour information, la loi Egalim est une loi française adoptée en 2018 à la suite des États généraux de l'alimentation. Son objectif principal est de mieux rémunérer les agriculteurs tout en favorisant une alimentation saine et durable.

L'internalisation de la cantine scolaire constitue une réussite pour la collectivité et un motif de fierté. Elle repose sur l'engagement quotidien de 7 agents municipaux, qui œuvrent avec professionnalisme au service de la santé et du bien-être des enfants, en plaçant la nutrition au cœur de leurs missions.

L'ANALYSE BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE – CUISINE CENTRALE

VILLE DE RODEZ - CUISINE CENTRALE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	332 000,00	1 392 751,22	1 724 751,22
	Recettes réalisées (1)	B	180 293,82	923 525,61	1 103 819,43
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	336 575,87	1 013 935,00	1 350 510,87
	Dépenses réalisées (1)	E	256 553,80	888 551,73	1 145 105,53
	Restes à réaliser	F	22 064,50	0,00	22 064,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-76 259,98	34 973,88	-41 286,10
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	4 575,87	-378 816,22	-374 240,35
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-71 684,11	-343 842,34	-415 526,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-22 064,50	0,00	-22 064,50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-93 748,61	-343 842,34	-437 590,95

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Les dépenses réalisées sur le Budget de la cuisine centrale au CFU 2025 de manière globale s'élèvent à 1 145 105.53 €, contre 1 103 819.43 € de recettes réalisées. Le solde des réalisations est donc de – 41 286.10 €, auquel s'ajoute les résultats antérieurs reportés. Le déficit global de la cuisine est de – 415 526,45 €

Les dépenses de la section de fonctionnement se portent à 888 551,73 € réparties notamment comme suit :

- 54 % Charges courantes (dont l'alimentation),
- 41 % Charges de personnel (7 ETP),
- 0,31 % dépenses autres,
- 3,8 % de dépenses d'ordre (dépenses ne donnant pas lieu à décaissement).

Les recettes de fonctionnement sont de 923 525.61 € répartis comme suit :

- 51 % de facturation auprès des familles,
- 44 % subvention de fonctionnement de la commune,
- 5 % divers.

Le déficit de fonctionnement de la cuisine centrale est -343 842,34 € ce qui fait apparaitre le réel coût à la collectivité de notre cantine scolaire. Il était de -378 816,22 € l'an dernier.

En ce qui concerne la section investissement, nous avons 231 064 € de dépenses d'équipement constituées d'acquisition de matériel de cuisine pour 22 263 € et 208 801 € de travaux de couverture et l'installation de photovoltaïque.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le CFU 2025 de la Cuisine Centrale.

Interventions :

Pierre BESSIERE : La cuisine centrale assure la production des repas à destination des écoles ruthénoises. En 2025, 164 000 repas ont été produits et livrés par notre équipe. En ce qui concerne les tarifs pour l'année 2025, ils ont été revus à la baisse par rapport à 2024 dans un objectif d'équité sociale. C'est le fruit des décisions passées. Cette politique tarifaire adaptée aux familles a permis à tous les enfants de ruthénois de bénéficier d'un repas méridien de grande qualité. Notre cuisine centrale réalise des repas de qualité en adéquation, même si on peut aller encore plus loin avec les différentes lois. Les repas donc intègrent 50,14 % de dépenses en ingrédients issus de l'agriculture biologique. L'objectif de la loi EGALIM est atteint. Ici sur ce CFU 2025, les recettes sont en diminution, les dépenses s'élèvent à 1,145 M€ contre 1,103 M€. Et le déficit global de la cuisine est de 415 000 € par rapport aux charges courantes de l'alimentation, les 7 ETP les différentes dépenses. Le déficit de fonctionnement de la cuisine est de 343 000 €. Voilà ce que fait apparaître le coût à la collectivité de notre cantine scolaire, 343 000 € contre 378 000 €. En matière d'investissement, c'est de l'acquisition de matériel réalisée en 2025 et des travaux de couverture et d'installation de photovoltaïques, donc intéressant pour le budget vert.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Madame BULTEL-HERMENT, pour le groupe Les Républicains.

Monique BULTEL-HERMENT : Oui, rapidement, juste pour vous remercier, Monsieur BESSIERE, de cette présentation qui met en évidence le travail que nous avons fait à l'attention des Ruthénois. Je voudrais rappeler quand même qu'un des premiers services au public que nous devons aux Ruthénoises et aux Ruthénois, c'est bien la cantine scolaire. Et je remercie Monsieur BESSIERE d'avoir souligné que nous avions fait un excellent travail. Merci.

Monsieur le Maire : Oui, et notamment avec la volonté d'être au rendez-vous de la loi EGALIM qui est une très bonne loi qui a été votée il y a de cela quelques années et qui a permis non seulement de mieux rémunérer nos éleveurs, nos agriculteurs, c'est important parce que c'est de là que ça part, et puis d'imposer aux collectivités d'être au rendez-vous d'une qualité. Je vois que ce que l'on vous a imposé, vous l'avez exécuté et c'est bien.

****** Christian TEYSSEDRE a quitté l'hémicycle au moment du vote ******

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 31 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :
- approuve le compte financier unique 2025 de la Cuisine Centrale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-084 – Compte Financier Unique 2025 – Parcs de Stationnement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, R2221-60 et R2221-98 ;

Considérant ce qui suit :

Le Compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable. Il remplace le compte administratif, auparavant établi par l'ordonnateur, ainsi que le compte de gestion, produit par le comptable public.
Le CFU poursuit plusieurs objectifs :
- renforcer la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes grâce à une meilleure fiabilisation des données ;
- simplifier les processus entre l'ordonnateur et le comptable ;
- permettre une production entièrement dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne.

En rapprochant les données comptables et budgétaires au sein d'un document unique, le CFU vise à offrir une vision plus claire et plus complète à l'assemblée délibérante.
Présenté chaque année au conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné, le CFU donne lieu à un vote d'approbation. Ainsi, le conseil municipal de la ville de Rodez est appelé à se prononcer sur les comptes du budget principal ainsi que sur ceux de ses deux budgets annexes : les parcs publics de stationnement et la cuisine centrale.

Le contexte règlementaire

L'obligation du Compte financier unique (CFU) s'inscrit dans la réforme de la gestion financière des collectivités territoriales.
Pour la commune de Rodez, l'année 2025 est la 3ème année où les comptes sont présentés en version CFU. Le CFU est un document très complet et approfondi.

Un sommaire détaille les différents états budgétaires, comptables et financiers répartis sur plusieurs grands blocs, dont :
- Les informations générales et synthétiques, dont notamment : le détail des restes à réaliser, le compte de résultat, le bilan comptable synthétique.
- L'exécution budgétaire, avec des vues d'ensemble et détaillée des sections d'investissement et de fonctionnement ;
- Les états financiers, avec le compte de résultat d'exploitation et le bilan comptable mais de manière détaillée ;
- Les états annexés (dont un certain nombre sont sans objet), avec notamment : l'état de la dette, l'état des provisions, l'état du personnel selon les catégories d'emploi, le budget vert.
- Les autres **éléments d'information**

Le contexte économique

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte économique marqué par une stabilisation progressive après les fortes tensions observées ces dernières années. L'inflation, bien qu'en recul par rapport aux pics enregistrés en 2022 et 2023 (**5,2 % en 2022 ; 4,9 % en 2023)**, demeure à un niveau relativement élevé, ce qui continue de peser sur les dépenses de fonctionnement, notamment en matière d'énergie, d'alimentation et de charges générales.
La politique monétaire reste globalement restrictive, avec des taux d'intérêt encore élevés malgré une amorce de détente. Cette situation pèse sur les collectivités et l'ensemble de leurs parties prenantes.
Par ailleurs, la croissance économique demeure modérée, dans un contexte international incertain (tensions géopolitiques, volatilité des marchés énergétiques). Ces éléments influencent les recettes des collectivités, notamment à travers leur impact sur l'activité économique et les ressources fiscales.

Le contexte politique

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte politique particulier, marqué par la fin du mandat municipal.
Cette période de transition constitue une phase charnière pour la collectivité. Les investissements ont été impactés par ce rythme politique car la ville de Rodez a consacré 2025 à l'aboutissement des projets engagés.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET DES PARCS DE STATIONNEMENT

Le budget des parcs de stationnement a pour objet la gestion de 4 parkings :

- Le parc de stationnement Foch (400 places – sur 3 niveaux) est géré en régie directe par la Ville de Rodez depuis le 24 février 2003.

- Le parc de stationnement du Foirail (354 places – sur 2 niveaux), en activité depuis le 8 octobre 2013, dispose d'une esthétique soignée dans la conception du bâtiment pour s'intégrer pleinement dans son environnement, et facilite le stationnement dans ce secteur animé par le Musée Soulages, le Multiplex, la Salle des Fêtes, Les Haras, l'Amphithéâtre, le Stade Paul-Lignon.

- Le parc de stationnement des Jacobins (358 places – sur 3 niveaux) a été repris en régie directe depuis novembre 2013. Situé en centre-ville, sous la place Eugène Raynaldy et la halle marchande, ce parking présente un confort d'utilisation et de proximité pour les commerces ainsi que les animations du cœur de ville (marchés, animations estivales, animations de fin d'année…).

- Le parc de stationnement des Remparts (334 places – sur 3 niveaux) a été racheté par la Ville de Rodez le 1er janvier 2019. Cela a permis l'augmentation de l'exploitation du stationnement souterrain en régie directe, offrant ainsi une capacité non négligeable de places de stationnement en hypercentre.

L'ANALYSE BUDGETAIRE DU BUDGET DES PARCS DE STATIONNEMENT

VILLE DE RODEZ - PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT - - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 011 939,17	1 686 200,00	2 698 139,17
	Recettes réalisées (1)	B	685 928,72	1 756 831,91	2 442 760,63
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 221 716,10	1 789 220,00	3 010 936,10
	Dépenses réalisées (1)	E	795 351,76	1 342 006,61	2 137 358,37
	Restes à réaliser	F	371 600,89	0,00	371 600,89
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-109 423,04	414 825,30	305 402,26
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	209 776,93	103 020,00	312 796,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	100 353,89	517 845,30	618 199,19
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-371 600,89	0,00	-371 600,89
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-271 247,00	517 845,30	246 598,30

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Les dépenses réalisées sur le Budget des parcs de stationnement au CFU 2025 de manière globale s'élèvent à 2 137 358.37 € contre 2 442 760.63 € de recettes réalisées. Le solde des réalisations est donc de + 305 402.26 € auquel s'ajoute les résultats antérieurs reportés. Le bénéfice **global du budget parcs de stationnement est de + 246 598.30 €.**

Section Fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement se portent à 1 342 006.61 euros en 2025, sont stables (1 329 516 € en 2024, 1397 391 en 2023) et se répartissent comme suit :

- 45 % Charges à caractère général (Chapitre 011) composées essentiellement de taxes foncières et de CFE, de frais liés à l'énergie et aux assurances ;
- 25 % Charges de personnel & frais assimilés composées de 7 personnes travaillant en équivalant temps plein (Chapitre 012) ;
- 1 % Charges financières liées aux intérêts de l'emprunt ;
- 29 % de dépenses d'ordre (dépenses ne donnant pas lieu à décaissement).

Les recettes de fonctionnement de 1 756 831,91 € sont en hausse de 6 % comparées à 2024 (1 657 624 €) et sont réparties comme suit :

- 82 % de facturation liées au stationnement ;
- 1 % autres produits (remboursement de frais et d'assurance) ;
- 17 % de recettes d'ordre (recettes ne donnant pas lieu à décaissement).

Répartition des recettes réelles par parking

	Abonnement	Occasionnel	Amodiation	Divers	Total
FOCH	169 546,43	261 322,31		10 537,94	441 406,68
FOIRAIL	110 006,97	288 990,37	19 901,12	3 925,96	422 824,42
JACOBINS	185 333,27	140 049,51		7 764,00	333 146,78
REMPARTS	217 302,93	48 504,35		479,03	266 286,31
Total	682 189,60	738 866,54	19 901,12	22 706,93	1 463 664,19

Les recettes issues des abonnements et des prestations occasionnelles apparaissent globalement équilibrées. Les parkings FOCH et FOIRAIL affichent des performances très proches.
Le parking des Jacobins, en revanche, a été impacté par la création des Halles, qui a entraîné la suppression de certains emplacements et la perte de recettes. Les remparts quant à eux génèrent des revenus de manière plus modérée.
Le taux de réalisation des dépenses réalisées en comparaison au budget 2025 est de 75% en dépenses et 104% en recettes.

Section Investissement

La section investissement en dépenses met en exergue 2 éléments importants :

- **261 200 € de dépenses de travaux de sécurisation du système incendie** des remparts et des jacobins.
- **202 820 € de remboursement d'emprunt.**

Pour information, le capital restant dû s'élève à 805 648 € et l'emprunt arrivera à échéance en 2029.

Les recettes d'investissement du budget des parcs sont composées à 99.57% d'opérations d'ordre, ce sont des écritures comptables sans impact sur la trésorerie.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le CFU 2025 des Parcs de Stationnement.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Budget annexe au combien important. Il compte 4 parcs de stationnement, Foch, Le Foirail qu'il conviendra sûrement de renommer, le parking des Jacobins, qui peut faire l'objet d'une nouvelle dénomination, et le parking des Remparts. Ce sont plus de 1400 places qui sont en parking et gérées en régie. Le bénéfice global du budget parc de stationnement est de 246 000 €. En section fonctionnement, les recettes sont en hausse de 6 % comparé à 2024. Gageons que ce soit l'attractivité de la ville qui en soit à l'origine. Vous avez également dans cette note le poids des différents parkings assez équilibré entre Foch et Foirail, et puis Jacobins et Remparts. La section en investissement met en exergue deux éléments importants, les travaux de sécurisation du système incendie qui ont été réalisés en 2025, et 202 000 € de remboursement d'emprunt, parce que, oui, il y a un peu de dettes sur le stationnement, et c'est bienvenu.

****** Christian TEYSSEDRE a quitté l'hémicycle au moment du vote ******

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 31 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :
- approuve le compte financier unique 2025 des Parcs de Stationnement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-085 – ACQUISITIONS ET CESSIONS DE BIENS ET DROITS REELS IMMOBILIERS - BILAN 2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Chaque année, le bilan des acquisitions et cessions réalisées par les communes de plus de 2 000 habitants doit donner lieu à une délibération du Conseil municipal.

Considérant l'obligation d'annexer au compte financier unique ledit bilan, le conseil municipal est appelé à prendre acte, au vu des pièces annexées, des acquisitions et cessions de biens et droits réels immobiliers dont la régularisation est intervenue entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Ici vous sont exposés les acquisitions et cessions immobilières réalisées sur l'exercice 2025. Vous avez un état qui est annexé. Je dirais que dans les acquisitions, le fait majeur, c'est l'acquisition de la Banque de France au mois de décembre 2025. Nous avons donc des acquisitions pour 1,137 M€ et des cessions pour 3 832 euros.

Monsieur le Maire : Peut-être dire que ça a été la surprise, quand on est arrivé aux responsabilités, alors on ne savait pas exactement ce qu'il en était, mais la surprise a été le fait d'apprendre qu'il était entré dans le patrimoine immobilier de la ville de Rodez, la Banque de France. Avec la question, que va-t-on faire à la Banque de France ? Bon, moi, j'ai tout de suite dit à mon équipe que je n'ai pas l'intention d'y installer mon bureau de maire et d'annexer la Banque de France pour les besoins des élus ou de certains agents. On se pose la question de la destination finale de ce bien. Je pense que ce n'est pas forcément un endroit qui est en adéquation avec le service public, tel qu'on le conçoit aujourd'hui en 2026, qui, à mon avis, doit se rendre dans des lieux plus modestes, plus accessibles, moins ostentatoires. On va se poser la question du devenir de la Banque de France. En tout cas, à date, aujourd'hui, la municipalité, la nouvelle majorité n'a aucun projet précis sur l'avenir de ce beau bâtiment, qui fait partie quand même du patrimoine bâti un peu exceptionnel de la ville de Rodez.

Christophe LAURAS : Monsieur le Maire, comme vous le notez, ce bâtiment fait partie du patrimoine exceptionnel de la ville de Rodez. Je me permets de vous rappeler que si nous l'avons acquis, c'est aussi pour s'assurer qu'il ne soit pas vendu directement à quelqu'un qui en ferait n'importe quoi. La municipalité précédente, cela a été évoqué ici et même salué par M. COSSON qui était ici à l'époque, envisageait un classement monument historique pour éviter qu'un futur acquéreur potentiel dégrade ce bâtiment. Où en êtes-vous de cette réflexion ?

Monsieur le Maire : Vous savez qu'en fonction du projet qui pourrait être suivi d'un futur et éventuel acquéreur, il y avait toujours la possibilité de le préempter. Vous vous êtes positionnés en première ligne, très bien, mais aujourd'hui, la visite que j'ai faite de ce bâtiment, ça sert à y entreposer des cartons, des archives. Donc voilà, nous on est arrivé au mois d'avril, il n'y a pas de projet. En tout cas, il n'y a pas de projet dans les cartons. Ou alors, il n'y a plus de projet dans les cartons. En tout cas, il y a des cartons à la banque de France entreposés. Donc voilà, mais on trouvera une destination, on va réfléchir. Je pense que c'est typiquement un projet qui doit faire l'objet d'un débat public. C'est-à-dire que l'acquisition au mois de décembre qui passe sous les radars à bas bruit, qui n'est pas connue, qui n'est pas su, parce que là, effectivement, ça ne relevait pas du débat public qu'on aurait pu assurément avoir là. En tout cas, pour ce qui me concerne et ce qui concerne, je crois, la plupart des Ruthénoises et des Ruthénois.

Christian TEYSSEDRE : Comment pouvez-vous dire que c'est passé sous les radars et qu'il n'y a pas eu de débat ? Il y a eu une délibération ! On ne peut pas acheter quelque chose sans délibération. Nous avons négocié le prix pendant plus de deux ans avec les responsables de la Banque de France régionale et nationale. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises. On a bénéficié d'un tarif privilégié. Il y a eu une délibération, il y a eu un débat. D'ailleurs Monsieur LAURAS rappelait l'intervention de Monsieur COSSON qui, pour une fois, était très heureux que la ville de Rodez achète ce bien. Donc nous l'avons acheté et il est rentré au patrimoine fin décembre. Je vous signale que nous étions en pleine campagne électorale et qu'il nous était impossible de faire quoi que ce soit. Il n'y a pas eu de conseil municipal. Nous n'avons pas pu passer une délibération d'orientation. Il est bien évident que si les résultats avaient été différents, au lendemain des élections, nous aurions passé une délibération d'orientation pour présenter un projet. Mais une fois de plus, vous ne connaissez pas les dossiers, de suite vous dites qu'il n'y a pas eu de débat… Il y a eu débat sur l'achat. Ce n'est pas possible d'entendre des trucs comme ça à répétition. Ça fait trois fois aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Dont Acte. On vérifiera cela.

Christian TEYSSEDRE : Mais c'est évident, ce serait totalement illégal.

Monsieur le Maire : Moi, on me dit au niveau des services que c'est une acquisition qui a été réalisée par le Maire en sa qualité et qu'il n'y a pas eu de débat.

Christian TEYSSEDRE : Mais on l'a mis au budget !

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, vous venez de dire à l'instant qu'il n'y avait pas de conseil municipal, qu'on était à quelques encablures de l'ouverture de la campagne électorale et que donc il n'y a pas eu de débat et que vous auriez eu ce débat après. Même vous, dans votre phrase, vous dites tout et son contraire. Et moi, ce que je sais, à date, au moment où je parle, mais on le vérifiera comme ça on pourra éclairer le public et la presse, ce que je sais, c'est que c'est un acte qui n'est pas passé effectivement par une délibération du conseil municipal.

Christian TEYSSEDRE : Je ne vous ai pas dit que c'était une délibération propre. Elle est passée en délibération pour le budget. Mais vous ne pouvez pas l'acheter sans budget ! C'est ce qu'on vous a reproché au premier conseil municipal où vous créez des postes sans avoir voté les budgets. Ça a été voté en BS de juin ou à la DM d'octobre et il y a eu un débat sur l'acquisition ce jour-là. Et après, c'est le maire qui signe.

Monsieur le Maire : A priori des gens étaient là aussi ce jour-là et à priori, il n'y a pas eu de débat. Mais bon, on vérifiera tout cela. Moi je me dois, nouveau maire de cette ville, d'indiquer à nos concitoyens et concitoyennes le cadre. Voilà, c'est une note qui a quand même un certain intérêt. On fait le bilan de ce qui s'est passé en 2025 sur les entrées et les sorties au niveau du patrimoine immobilier de la ville. C'est quand même un sujet intéressant. Ce d'autant, quand même, qu'il y a un bâtiment emblématique de la ville de Rodez qui est rentré dans le patrimoine de la ville. Bon, je dis, je ne sais pas, aujourd'hui, à date, ce que l'on veut faire de ce bâtiment. C'est ça, le vrai sujet. Je ne m'y vois pas installer mes bureaux, comme je l'ai dit. Je ne m'y vois pas offrir un service au public dans ce lieu qui me semble manquer de côté pratique pour accueillir du public. Nous débattrons sur la destination future de ce bâtiment. Dont acte.

Christian TEYSSEDRE : On peut y faire une résidence senior. On peut y faire cinquante choses. Quand j'entends cela j'ai l'impression que l'on arrive d'une autre planète…

Florian MONTEILLET : Je n'ai pas pu constater l'accessibilité, voir s'il est apte à recevoir du public ou pas. Mais cela serait peut-être intéressant, vu que le bâtiment est acheté, qu'il devienne un bien collectif. Pour déterminer sa finalité, le meilleur moyen de s'assurer de servir à l'intérêt général, c'est peut-être encore de s'en remettre à la volonté générale elle-même et donc, de mettre en pratique justement une démocratie plus participative avec une consultation sur les projets que l'on peut réaliser via ce bâtiment. Est-ce qu'on le met au service de la nouvelle politique culturelle de la municipalité ou pas ? Donc, ce serait peut-être intéressant justement de construire là-dessus un débat citoyen sur ce qu'on fait de nos biens publics.

Monsieur le Maire : En tout cas, le débat débute ce soir puisque je porte à connaissance et je m'exprime déjà sur le fait qu'aujourd'hui, c'est une page blanche et que rien n'est décidé.

Olivier NICOLAS : Si je peux me permettre, de l'avoir acquis c'était une excellente idée. De penser à le protéger aussi et de penser à associer la population aux transferts que l'on peut en faire d'un point de vue patrimonial, d'un point de vue sociétal, d'un point de vue touristique ou d'un point de vue culturel. Je pense que tous les sujets et les projets peuvent être sur la table et il faut y associer à la fois le conseil municipal et nos concitoyens.

Monsieur le Maire : Il y en a beaucoup de patrimoine à réhabiliter ou à requalifier et à faire vivre.

Le Conseil municipal :
- prend acte du bilan des acquisitions et cessions de biens et droits réels immobiliers pour l'année 2025 conformément aux annexes ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-086 – BUDGET COMMUNE - Affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Le Compte Financier Unique 2025 de la commune fait apparaître les résultats suivants :
- Un excédent de fonctionnement de 11 423 072.79 €,
- Un excédent d'investissement de 250 196.70 € et des restes à réaliser pour 5 455 069.11 €.

Il convient de procéder à l'affectation des résultats comme suit :
- Affectation au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 6 218 200.38€ et au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de la somme de 5 204 872.41 €,
- Affectation au compte 001 « Excèdent reporté d'investissement » de la somme de 250 196.70 €.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Nous allons le faire pour le budget général et puis pour les deux budgets annexes. Avant d'examiner le budget supplémentaire de 2026, nous devons nous prononcer sur l'affectation des résultats issus de ce compte financier unique 2025. Cette délibération peut paraître technique, pourtant elle est essentielle car elle consiste à décider de l'utilisation des résultats dégagés par la ville au cours de l'exercice précédent. Dans le CFU que nous voulons approuver, il apparait un résultat commun de fonctionnement de 11,4 M€. Faisons preuve d'objectivité, c'est un atout pour notre collectivité. Il nous permet d'aborder le début de cette mandature avec quelques marges de manœuvres réelles et avec une situation financière appréciable. Mais notre responsabilité c'est aussi de regarder l'ensemble de la situation car derrière ce résultat figure également des engagements déjà pris, des opérations déjà lancées et des restes à réaliser importants qui devront être financés. Ces restes à réaliser représentent plus de 5,4 M€ qui correspondent à des travaux engagés, à des marchés notifiés, à des opérations en cours qui devront être menées à leur terme. C'est pourquoi sur ces 11,4 M€, il est proposé d'affecter 5,2 M€ à la section d'investissement afin de garantir le financement de ces engagements et le solde soit 6,2 M€ sera reporté en fonctionnement afin de préserver les équilibres budgétaires de notre collectivité et de contribuer au financement du budget supplémentaire qui vous sera présenté dans quelques instants. Donc cette affectation répond à un principe simple à utiliser les résultats du passé pour sécuriser les engagements pris, je dis bien sécuriser les engagements pris et préparer l'avenir. Donc c'est en quelque sorte là que nous faisons le trait d'union entre le bilan et les décisions que nous allons maintenant prendre. C'est une affectation de prudence, de responsabilité et de sincérité budgétaire.

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 voix contre (BULTEL-HERMENT Monique, RENIER Laura, LAURAS Christophe, TEYSSEDRE Christian, CORTESE Franck, MISTRETTA Carole) et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :

- approuve ces affectations de résultats pour le budget principal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-087 – BUDGET CUISINE CENTRALE - Affectation des Résultats

Considérant ce qui suit :

Au regard des résultats du compte financier unique 2025 du budget de la cuisine centrale, lesquels font apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 343 842.34 € ;
- Un déficit d'investissement de 71 684.11 € et des restes à réaliser pour 22 064.50 €.

Il convient de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

- Affectation au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté » de la somme de 343 842.34 € ;
- Affectation au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de 71 684.11 €.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Le budget de la cuisine centrale fait apparaître un déficit de fonctionnement de 343 000 € et un déficit d'investissement de 71 000 €, des restes à réaliser pour 22 000 €. Donc il est proposé de poser l'affectation des résultats comme suit. L'affectation déficit de fonctionnement reporté la somme de 343 000 € et le solde d'exécution de la section d'investissement reporté la somme de 71 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :

- approuve ces affectations de résultats pour le budget annexe cuisine centrale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-088 – BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT - Affectation des résultats

Considérant ce qui suit :

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget des parcs publics de stationnement fait apparaître les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 517 845.30€,
- Un excédent d'investissement de 100 353.89 € et des restes à réaliser pour 371 600.89 €.

Il convient de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

- Affectation au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » la somme de 246 598.30 € et au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de la somme de 271 247.00 €,
- Affectation au compte 001 « Excèdent reporté d'investissement » de la somme de 100 353.89 €.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Le CFU 2025 a fait apparaître des résultats de 517 000 € en excédent de fonctionnement, de 100 000 € en excédent d'investissement mais il reste à réaliser pour 371 600 €. Donc comme je l'ai signalé dans mon propos liminaire, nous allons affecter les résultats de fonctionnement reportés de 246 000 € au compte d'excédent de fonctionnement capitalisé la somme de 271 000 € et l'excédent reporté d'investissement de la somme de 100 000 €. Ainsi nous pourrons faire face aux restes à réaliser.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :
- approuve ces affectations de résultats pour le budget annexe Parcs de Stationnement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-089 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE RODEZ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-14 ;

Considérant ce qui suit :

Le budget supplémentaire permet à l'assemblée délibérante de disposer d'une vision actualisée de la situation financière de la collectivité. À ce titre, il intègre :
- La reprise des résultats des exercices budgétaires antérieurs, afin de les incorporer au budget de l'année en cours ; il intervient ainsi après le vote du Compte Financier Unique (CFU),
- La prise en compte de notifications annuelles comme celle de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- Les ajustements rendus nécessaires par rapport au budget primitif voté en décembre 2025 en lien avec les besoins des services de la collectivité.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal de la Ville de Rodez est appelé à se prononcer sur l'approbation du budget supplémentaire 2026, qui vient compléter et ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2026.
Le budget supplémentaire ainsi présenté constitue la première traduction budgétaire concrète des ambitions et des engagements portés par la nouvelle équipe municipale au service des Ruthénois.

I **LE FONCTIONNEMENT**

En ce qui concerne les **crédits de dépenses de fonctionnement :**
Les nouvelles orientations politiques ont induit le rajout de :
- 868 000 € de frais induits par le glissement de terrain à Aubrac vallon. Une dépense d'urgence de 100 900 € a déjà été engagée.

Cela fait **un total de 968 900 €** répartis comme suit :
- 500 000 € en dotation aux provisions pour confortement du parking,
- 200 000 € en dotation et provisions pour litiges avec les propriétaires de parcelles situées rue du 8 mai 1945,
- 229 900 € de frais de géomètre et géotechnicien pour la surveillance des mouvements,
- 39 000 € de frais pour le relogement des familles ayant fait l'objet d'une interdiction d'habitation.

Les évènements survenus dans le secteur Aubrac Vallon, représentent 23 % des dépenses réelles de fonctionnement de ce budget supplémentaire (sans comptabiliser les frais déjà payés).
Les autres dépenses supplémentaires sont les suivantes :
- 172 800 € supplémentaire pour renforcer la magie de Noël,
- 141 000 € de subventions sportives et culturelles supplémentaires avec notamment la création du **PASS' Sport Mairie de Rodez,** permettant sous conditions financières de faire bénéficier nos jeunes ruthénois (6-13 ans) d'une participation à une licence sportive d'un club de Rodez,
- 130 000 € de subvention complémentaire pour le CCAS,
- 80 000 € pour la gratuité du stationnement. En effet, afin de favoriser le pouvoir d'achat et augmenter l'attractivité commerciale de la ville, il est proposé de mettre une expérimentation en place à partir du 1er juillet 2026 :
- 1 h de stationnement gratuit en surface,
- 1 h de stationnement gratuit le samedi après-midi dans les parkings souterrains.

Cette mesure est prise pour une période de **4 mois**, soit jusqu'au **31 octobre 2026**. À l'issue de cette période, une évaluation sera réalisée afin d'en mesurer les effets et de déterminer les suites à donner au dispositif. En conséquence, les crédits inscrits au budget sont susceptibles d'être ajustés au regard des conclusions de cette expérimentation.
- 79 280 € pour Rodez plage afin que cet évènement puisse avoir lieu à Layoule,
- 45 000 € de scalpage du stade,
- 27 965 € de frais des indemnités et de formation des élus (l'inscription de frais de formation sont réglementaires et doivent être à minima à 2% des indemnités brutes),
- 23 570 € de remboursement de frais de transport pour la région pour les années de 2022 à 2025,
- 17 000 € pour les 500 ans de la cathédrale auquel se rajoute 5 000€ déjà engagés,

- 15 000 € pour un audit complet des bâtiments de la ville,
- 15 000 € sont inscrits pour permettre la réalisation d'un diagnostic de la qualité de vie au travail,
- L'augmentation en partie du chapitre 012 (charges de personnel & frais assimilés) pour la mise en place de la brigade propreté le dimanche matin, le recrutement d'un(e) chargé(é) de mission culture, de 2 policiers municipaux et d'un directeur de cabinet pour un meilleur fonctionnement des services.

Les autres dépenses inscrites au budget relèvent des besoins courants de fonctionnement des services municipaux. Elles comprennent notamment :

- 437 591 € de subvention d 'équilibre pour la cuisine centrale
- 292 646 € d'autres achats et charges externes (dont 150 000 € mis en stock pour pouvoir faire face à nos obligations en cas de dépenses urgentes),
- 227 315 € d'achats de petites fournitures, d'énergie,
- 219 998 € de provision pour créances impayées sur la SARL Nolié, ancien locataire du carrefour contact,
- 56 500 € de provisions pour risques RH,
- 39 822 € d'impôts & taxes dont 24 000 € de taxes foncières pour la banque de France,
- 15 100 € de charges exceptionnelles.

Les **recettes réelles inscrites** sont des ajustements et des ré-imputations de comptes (188 358 €).

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent grâce à l'affectation du résultat et font apparaitre un besoin de financement de notre Budget supplémentaire de 6 218 200 .38 €.

II INVESTISSEMENT

NOUVELLES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENTS

Ce BS 2026 porte des crédits supplémentaires essentiellement sur les chapitres 20 (Immobilisations incorporelles) et 21 (immobilisations corporelles) notamment pour les 3 axes principaux suivants :

La mise en place d'un **plan d'action concret par quartier** est instaurée afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque quartier de la ville. En effet, chaque secteur occupe une place essentielle dans le développement de Rodez et bénéficiera d'actions ciblées, adaptées à ses réalités et à ses attentes.
L'objectif est de garantir à tous les Ruthénois une amélioration tangible et durable de leur cadre de vie, à travers des mesures concrètes en matière de proximité, de mobilité, de sécurité, d'environnement et de qualité des espaces publics.

Les crédits alloués par quartier sont les suivants :

Bourran 50 000 €

- Frais d'étude pour le réaménagement du mail de Bourran. L'objectif est de sécuriser et modifier cet espace pour le transformer en véritable lieu de vie,
- Frais d'étude « La place du village » afin de permettre l'accueil d'un nouveau marché avenue de l'hôpital.

Layoule 50 000 €

- Frais d'étude pour la création d'un théâtre de verdure,
- Frais d'étude pour la réhabilitation du camping en centre de loisirs.

Aquavallon 25 000 €

- Frais d'étude pour permettre la création d'un parking végétal.

Gourgan 50 000 €

- Frais d'étude pour la requalification du quartier,
- Frais d'étude pour la création d'un gymnase.

Vabre 260 000 €

- Rénovation complète de l'ensemble des jeux et du parcours de santé.

Centre-ville 135 000 €
- Nouvelle mise en valeur de notre hôtel de ville,
- Mobiliers urbains (bancs, appuis vélo…),

Une volonté de repenser les mobilités sur la ville de Rodez :
- Etude « ruban vert » pour permettre la mobilité douce,
- Etude « circulation et végétalisation » de notre tour de ville.

Le deuxième axe concerne **l'amélioration du cadre de vie et de la santé.** Le bien-être et le confort des citoyens constituent une priorité, à travers des actions concrètes visant à améliorer l'environnement quotidien, renforcer la qualité des services et favoriser une ville agréable où il fait bon vivre. Cet engagement s'accompagne également d'une volonté forte de préserver et de valoriser notre patrimoine, véritable richesse collective et élément essentiel de l'identité de Rodez.
- 950 000 € pour la préemption de terrain à saint Eloi, afin de requalifier l'entrée de ville et répondre aux enjeux de stationnement,
- 250 000 € de subvention pour Oc'live afin d'accompagner la rénovation du Club,
- 126 000 € pour l'acquisition de nouvelles toilettes publiques,
- 50 000 € pour l'installation d'un brise vent au stade Paul Lignon,
- 50 000 € pour l'Eglise du Sacré Cœur,
- 40 000 € pour l'acquisition de 2 pigeonniers contraceptifs supplémentaires,
- 44 228 € pour l'acquisition de classes mobiles dans nos écoles et de mobiliers,
- 24 000 € pour l'armement des policiers municipaux,
- 20 000 € pour l'acquisition de mobiliers urbains, notamment de transats en accès libre pour le jardin public du centre-ville, des ranges vélos et des bancs publics,
- 17 700 € de décors pour Noël,
- 11 000€ de barrière de sécurité pour les évènements.

Le troisième axe concerne la **qualité de vie au travail**, en leur donnant les moyens d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions. Cela passe par l'amélioration de leurs conditions de travail, la modernisation des équipements et la mise à disposition d'un matériel de qualité, afin de renforcer l'efficacité et l'attractivité des services publics ainsi que la qualité du service rendu aux habitants.
- 47 000 € de presse numérique,
- 35 000 € pour un nouveau véhicule pour le service des sports,
- 33 985 € est inscrit afin d'acquérir du matériel nécessaire à l'entretien de notre ville ville : 1 glouton, du matériel technique divers tel que débroussailleuses., tronçonneuses…
- 26 257 € pour équiper les vestiaires du Centre Technique Municipal,
- 18 000 € de logiciel de facturation,
- 15 000 € pour la création d'un nouveau logo de la ville et la signalisation,
- 12 000 € pour l'acquisition d'un écran en salle de réunion,
- 5 000 € pour l'acquisition d'un meuble à plan, pour conservation des affiches du XIX & XXème siècle.

PROJETS POURSUIVIS

Les projets poursuivis nécessitant des crédits supplémentaires sont les suivants :
- 537 000 € pour terminer le Stade Paul Lignon,
- 500 115 € de subvention à Rodez agglomération pour le financement de la maison de santé du centre-ville,
- 324 978 € pour la dissimulation des réseaux,
- 279 315 € pour l'installation d'une entrée PMR des Halles de Rodez,
- 200 000 € pour la continuité du déploiement de la vidéo protection,
- 141 400 € de frais supplémentaires pour finaliser le réaménagement de la médiathèque et faire face à des problèmes d'étanchéité des fenêtres situées à l'arrière des bâtiments,
- 100 000 € pour l'entretien de nos rues notamment le pavage dallage,
- 80 000 € pour le Centre Technique Municipal (Hors vestiaires),
- 65 000 € pour les clôtures et le mur de Camonil,
- 60 000 € pour le relamping,
- 38 000 € pour des travaux divers,
- 25 000 € de travaux au gymnase Mazel pour pallier les difficultés de la toiture et l'étanchéité du bâtiment.

Certains projets font actuellement l'objet d'une réévaluation afin d'en apprécier la pertinence, l'opportunité et leur adéquation avec les orientations de la nouvelle municipalité. Dans l'attente des conclusions de cette réflexion globale, leur mise en œuvre est temporairement suspendue.

Toutefois, la Ville demeure engagée contractuellement auprès de plusieurs prestataires. Il est donc nécessaire de prévoir des crédits complémentaires afin d'honorer les engagements déjà souscrits et de procéder au règlement des prestations réalisées ou en cours de réalisation, à savoir :

- 133 000 € pour avenue l'Avenue Tarayre Faubourg, Sacré -Cœur,
- 100 000 € pour la salle de réception des Haras, notamment pour faire face à la dépense concernant les luminaires,
- 80 000 € pour le maraîchage.

Il est décidé de réduire certains investissements, notamment :

- 1 800 000 € sur l'Amphithéâtre,
- 700 000 € sur le gymnase Fabre,
- 50 000 € sur les espaces verts des Haras.

Les projets poursuivis ainsi que ceux mis en attente sont retracés majoritairement au chapitre 23 (cf. tableau récapitulatif en fin de note), dont le solde cumulé apparaît négatif (-102 685 €) dans la mesure où les opérations de travaux en cours ont été volontairement limitées au strict nécessaire.

Cette situation s'explique notamment par le contexte de renouvellement municipal, avec l'installation de la nouvelle équipe élue.
En conséquence, la répartition des crédits d'investissement privilégie, à ce stade, les études préalables et les missions de programmation inscrites au chapitre 20, tandis que les opérations de travaux relevant du chapitre 23 demeurent plus limitées.

Le Budget primitif 2027 constituera une nouvelle étape dans la construction de l'avenir de Rodez. Il permettra d'ouvrir la voie à de nouvelles opérations structurantes, en réalisant un plan pluriannuel d'investissement.

Les investissements du BS 2026 sont financés notamment par l'affectation du résultat, qui constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre de la section d'investissement et couvrant les restes à réaliser.

Les autres recettes réelles d'investissement sont de 229 000 € à savoir :

- 339 000 € de cession de l'îlot Balard,
- - 100 000 € sur le FCTVA dont le montant total 2026 est de 3 338 326 €.

LE BS 2026 DU BUDGET PRINCIPAL – VILLE DE RODEZ

DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 507 021,00	002	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 218 200,38
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	402 500,00	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	-451 284,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	71 185,00	731	FISCALITE LOCALES	33 600,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 635 128,00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 019 124,38	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	55 878,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 100,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	435 884,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	756 500,00	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	114 280,00
Total Dépenses - Section de fonctionnement		**6 406 558,38**	**Total Recettes - Section de fonctionnement**		**6 406 558,38**
Chapitre		**Inscription**	**Chapitre**		**Inscription**
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	250 196,70
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	328 000,00	1068	AUTRES RESERVES	5 204 872,41
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	827 893,00	021	VIREMENT A LA SECTIONDE FONCTIONNEMENT	2 635 128,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 818 320,00	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-102 685,00	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-100 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 600,00	024	PRODUITS DES CESSIONS	339 000,00
	RESTES A REALISER	5 455 069,11			
Total Dépenses - Section d'investissement		**8 529 197,11**	**Total Recettes - Section d'investissement**		**8 529 197,11**
Total Dépenses		**14 935 755,49**	**Total Recettes**		**14 935 755,49**

Ce tableau récapitulatif reprend le Budget Supplémentaire 2026 avec pour plus de lisibilité un regroupement par chapitre budgétaire.

Les budgets doivent être votés à l'équilibre strict.

Le budget supplémentaire 2026 de la commune de Rodez s'élève à 14 935 755.49 €.
Le budget primitif 2026 était de 51 875 934 €.

Le Budget de l'exercice 2026 (après BS) de la commune de Rodez s'équilibre à 66 811 689.49€.
Pour info, le budget total de 2025 était de 79 074 120.35€.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité.

Interventions :

Pierre BESSIERE : L'affectation des résultats nous permet désormais de regarder non plus seulement ce que fut l'année 2025 mais ce que sera 2026. Ce budget supplémentaire qui est proposé traduit à la fois l'héritage dont nous prenons la responsabilité et les premières orientations que nous nous étions données à notre mandat. C'est notre premier acte budgétaire réel. Je voudrais faire apparaître un tableau puisque je reviens toujours à ma volonté de pédagogie au début de ce conseil municipal et dans la chaîne budgétaire de voir la construction des budgets entre le budget primitif et le budget supplémentaire et je dirais que nous prenons acte d'un certain mode de gestion qui consistait à avoir des écarts assez importants entre le budget primitif et le budget supplémentaire. Pour 2026, nous avons construit un budget supplémentaire en augmentation de 18 %. Je voudrais dire que plus de la moitié sera et nous allons le voir dans la présentation ci-après le fait de l'héritage du passé bien entendu et puis nous-mêmes nous avons également des mesures concrètes à mettre en place soit pour préparer déjà le budget primitif de 2027, en tout cas notre stratégie financière, et également pour mettre en place des premières mesures de la liste « Rodez pour la vie, en partage ! ». Voilà pour que vous ayez un peu cette photographie puisque je crois que dans les années précédentes c'est ce dont nous avions discuté. Nous essaierons d'avoir un budget supplémentaire qui soit un budget, je dirais, soit d'adaptation soit en cas d'événement exceptionnel, bien entendu, de modification, mais nous allons nous employer à avoir un rapport d'orientation budgétaire en novembre et une préparation d'un budget primitif qui va nous animer tous pour avoir un budget primitif de 2027 des plus sincères. Ceci étant dit c'est également la même chose pour la partie investissement. Nous avons des variations assez importantes. C'est vrai que ces écarts sont importants, même si cela ne signifie pas que les budgets étaient insincères au sens juridique. Cela signifie que le budget voté en début d'année ne reflétait pas toujours pleinement des moyens finalement mobilisés. Je n'emploierai pas ce mot d'insincérité mais finalement d'affectation des moyens mobilisés. Je l'ai dit tout à l'heure sur F'Estivada, quand vous avez au budget primitif 100 000 € et que vous arrivez à un CFU que l'on intègre les résultats au BS à plus de 500 000 € cela montre bien quand même qu'il y a des écarts. Notre responsabilité aujourd'hui n'est pas de juger, elle est de tirer les enseignements de cette pratique. Nous voulons redonner à chaque budget son rôle. Donc ici le budget supplémentaire doit demeurer un outil d'ajustement. Il devra, je dis bien, demeurer un outil d'ajustement. Aujourd'hui nous devons compter sur l'héritage du passé. Les décisions modificatives qui pourraient être amenées à être prises permettront de répondre à des événements nouveaux. En somme, nous souhaitons passer d'une logique de correction à une logique de précision parce qu'une collectivité ne se pilote pas seulement avec des chiffres exacts mais aussi avec des chiffres lisibles, compréhensibles et partagés. C'est une exigence démocratique. Le CFU nous a permis de regarder d'où nous venons, le BS est le moment de reprendre la main. Il ne dit pas encore tout sur le mandat mais il dit déjà une méthode, méthode qui tient en trois mots. La responsabilité parce que, nous le verrons tout à l'heure, nous devons assumer les réalités qui s'imposent à nous. Je pense notamment à Aubrac-Vallon et des litiges qui doivent être inscrits ou provisionnés. Ce n'est pas un choix politique confortable, c'est une obligation de gestion sérieuse. Un deuxième mot qui me vient c'est la proximité parce que ce BS commence à traduire notre engagement d'agir dans tous les quartiers. Nous ne voulons pas une ville qui concentre tout sur quelques lieux symboliques. Nous voulons une ville attentive à chaque quartier. Et puis cette méthode tient à la préparation parce que oui, nous lancerons des études, des audits, des missions de programmation. Certains diront ce ne sont que des études. Moi j'ai envie de répondre qu'une ville sérieuse ne lance pas des millions d'euros de travaux sans connaître son patrimoine, ses risques, ses priorités, ses capacités. Je voudrais dire devant tout le monde que ces études ne sont pas de l'immobilisme. Elles sont le carburant de décision qui seront solides. Voilà ce budget supplémentaire va aussi porter des mesures concrètes que nos collègues développeront. Nous assumons aussi de réévaluer certains projets. Ce n'est pas renoncer vous le verrez. C'est s'assurer que chaque euro engagé correspond bien à l'intérêt général. En résumé ce budget supplémentaire n'est pas un budget de rupture brutale. C'est un budget de remise en ordre. J'en viens à ce budget supplémentaire avec une part d'héritage.

La part d'héritage, on peut le dire, c'est vrai que si nous avions voté un CFU 2025 qui aurait porté les fruits, en tout cas les produits financiers, d'une gestion de certaines sessions, nous aurions pu avoir environ 358 000 € supplémentaires. C'est vrai que pour construire un budget supplémentaire cela nous aurait bien servi. Des engagements pris mais non financés, avec notamment quelques dettes envers la Région pour le transport et également la maison de santé Lucie Maynadier dont on connaissait le fonds de concours qu'il fallait verser dès le mois de septembre et qui n'a pas été inscrit même au budget primitif. Donc voilà une part d'héritage que nous devons prendre. Puis des provisions ou des corrections budgétaires non réalisées. Ceci étant, sur les opportunités de placement, et ça me permet de répondre à Madame MISTRETTA et Monsieur LAURAS, simplement rappeler qu'en 2024 a été réalisée une session d'immobilisation sur les murs du CGR. On peut toujours me dire que quand on a de l'argent on investit. Je remarque quand même et vous pouvez tous le constater qu'au 31 décembre la trésorerie était de 17 M€. Donc je ne vois pas où l'investissement a été fait et en quoi un placement de 6,4 M€ aurait perturbé fortement la trésorerie au 31 décembre. Je rappelle que dans un contexte de taux assez important, en 2024 les comptes à terme proposés par la trésorerie étaient à 3,62 % en 2024 sur un an. Ce qui aurait produit, vous le voyez, en 2025, 230 000 € de produits financiers. Alors, en 2025 bien sûr il y a eu en décembre l'acquisition de la Banque de France et il y avait la possibilité donc de placer 4,5 M€. Voilà je dis bien 4,5 M€ qui auraient produit 146 000 € au budget primitif de 2026. C'est juste pour répondre à votre interrogation. Vous voyez, 4,5 M€ c'est exactement les 2 M€ que nous avons placés et les 2 M€ que nous placerons en juillet. Cela ne nuit en rien à une stratégie d'investissement parce que, comme je l'ai indiqué, nous le verrons dans le budget supplémentaire, comment se lancer dans des dépenses d'équipements sans connaître l'état de notre patrimoine et notamment des dépenses d'entretien très importantes qu'il y aura à réaliser. Une rapide analyse du patrimoine de la ville de Rodez permet de constater qu'il y a entre 3 et 4 M€ de dépenses d'entretien qui doivent être réalisées chaque année. Sur 10 ans, c'est 30 à 40 M€. Moi je ne vois pas comment on peut investir entre 20 et 30 M€, entretenir le patrimoine à hauteur de 3,5 M€ à 4 M€ par an, le tout sans emprunt si ce n'est bien entendu, affectant l'épargne de gestion et, bien entendu, en rognant sur les charges de fonctionnement. Simplement c'est une diapositive pour dire que oui, à l'évocation de ce budget supplémentaire 2026, même si les résultats je l'ai dit tout à l'heure de manière très objective étaient bons, je pense qu'une gestion active permet de l'améliorer. C'est l'argent des Ruthénois. Quand il y a 17 M€ de solde de banque au 31 décembre, je le compare au montant de la fiscalité que versent nos Ruthénois qui est de l'ordre de 19 M€, dont acte. Donc ici je reviens à la question concernant le budget supplémentaire, nous avons préparé, parce qu'avant d'engager des millions d'euros de travaux nous voulons connaître précisément l'état du patrimoine. Certains diront encore des études, moi je leur réponds les études ne sont pas de l'immobilisme, elles sont le carburant de nos prochaines décisions. Au niveau fonctionnement si nous revenons sur la note, il y a bien entendu le secteur Aubrac Vallon qui représente 23 % des dépenses réelles de fonctionnement, nous avons 968 000 €, près de 1 M€ que nous affectons sur ce secteur très limité de la ville de Rodez, mais ô combien important, dont 500 000 € en dotations et provisions pour confortement du parking. Nous avons estimé à 1,5 M€ le coût de reconstruction, c'est un niveau de provisionnement sur trois ans, compte tenu de l'aléa juridique que nous allons connaître. 200 000 € en dotation et provisions pour litiges d'ailleurs ça fera l'objet d'une délibération suivante et puis nous avons les frais de géomètre et les frais de relogement de famille à assurer. Donc 23 % pour, bien entendu, provisionner et donc ça c'est bien l'héritage du passé. Au niveau des autres dépenses supplémentaires, des moyens supplémentaires pour les fêtes de Noël, oui parce qu'on s'en occupe dès aujourd'hui comme tout le monde, des subventions sportives et culturelles en hausse, avec notamment le Pass'Sport Mairie de Rodez, je passe la parole à Fabrice RAYNAL.

<u>Fabrice RAYNAL</u> : C'était un engagement fort de la liste « Rodez pour la vie, en partage ! », agir pour qu'aucun enfant ne soit privé de pratique sportive pour des raisons financières. Dans la mesure où le dispositif national Pass Sport a été supprimé depuis la rentrée 2025 pour les 6-13 ans alors qu'il demeure en vigueur pour les 14-17 ans, la ville de Rodez propose la création d'un pass'sport municipal à destination des enfants de 6 à 13 ans résidant sur la commune et inscrit dans une association sportive de la ville. L'aide sera attribuée sous condition de ressources selon le barème utilisé par la Caisse d'allocations familiales pour l'attribution de l'aide à la rentrée scolaire. Concrètement, les familles dont les revenus nets se situent dans la tranche la plus basse pourront bénéficier d'une aide de 70 € par enfant tandis que celles relevant de la tranche supérieure bénéficieront d'une aide de 40 € par enfant. Les plafonds de ressources varient selon la composition du foyer avec des seuils allant de 28 956 € pour un foyer avec un enfant à charge jusqu'à 55 684 € pour les familles de 4 enfants et plus. Cette aide ne pourrait être accordée qu'une seule fois par enfant et par saison sportive. Le fonctionnement du dispositif se veut simple pour les familles, les demandes devront être déposées auprès du service des sports de la ville, accompagnées des justificatifs de domicile de revenus et d'inscriptions dans une association sportive. Après vérification de l'éligibilité, une attestation mentionnant le montant de l'aide sera délivrée. Celle-ci sera remise à l'association sportive qui appliquera directement la réduction sur le coût de la licence ou de l'adhésion. La famille ne réglera ainsi que le montant restant à sa charge. La ville remboursera ensuite les associations sur présentation des attestations. S'agissant du calendrier, les familles pourront déposer leurs demandes jusqu'au 1er novembre de la saison sportive concernée.

Les associations disposeront ensuite jusqu'au 1er décembre pour transmettre leurs demandes de remboursement à la ville. Le versement des aides aux associations interviendra au cours du mois de janvier suivant. Le coût prévisionnel de ce dispositif est estimé à 65 000 €, financé sur les crédits inscrits au budget supplémentaire. Par cette mesure, la municipalité répond à un double objectif, soutenir le pouvoir d'achat des familles tout en préservant l'activité et la vitalité de nos associations sportives.

Pierre BESSIERE : Nous avons également une subvention complémentaire de 130 000 € pour le CCAS mais cela fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Serge JULIEN : Le CCAS bénéficie tous les ans d'une subvention d'équilibre qui est versée par le budget de la ville afin d'équilibrer son budget. Depuis plusieurs années cette subvention s'établit aux environs de 600 000 €. Sur le budget primitif 2026, elle a été arrêtée à 500 000 € ; il manque effectivement une part importante pour que le CCAS puisse équilibrer son budget. Donc il s'agit de corriger ce manque. Nous mettons une subvention de 130 000 € et l'ensemble de la subvention est versé en trois fois au CCAS, sachant que le dernier versement est ajusté en fonction des résultats financiers réels du CCAS. Donc c'est une subvention d'équilibre à 130 000 euros prévue dans l'enveloppe et peut-être tout ne sera pas utilisé à la fin. Néanmoins, il y a quand même des points importants qu'il convient de préciser. On a parlé d'héritage depuis le début de ce conseil. Là aussi il y a un lourd héritage à porter avec un contentieux, notamment, dont l'issue n'est pas connue à ce jour portant sur l'immeuble de l'avenue Tarayre qui finira par peser lourd financièrement. Des frais de déménagement envisagés puisque le CCAS est actuellement logé dans des locaux provisoires depuis plusieurs années totalement inadaptés à son bon fonctionnement. Donc nous sommes à la recherche d'une solution définitive. Dans le fonctionnement, les dépenses se sont constituées, bien sûr, essentiellement par la masse salariale. Le CCAS fonctionne aujourd'hui avec tout son effectif. Des frais d'acquisition de logiciels aussi ont été engagés. Le repas des aînés du mois de janvier de cette année présente un surcoût important qu'il convient également de financer. Chacun tirera les conclusions qu'il voudra et parallèlement le CCAS subit des pertes, des baisses de recettes notamment des subventions du conseil départemental. Voilà pour les points les plus significatifs de ce sujet.

Pierre BESSIERE : Également en faveur du pouvoir d'achat et pour l'attractivité de la ville sont budgétés une politique pour le stationnement.

Sarah VIDAL : Juste revenir brièvement sur cette mesure qui est une mesure quand même très forte et une mesure qui est attendue dans le contexte actuel. On sait que d'abord, le contexte économique fait que de plus en plus de nos concitoyens rencontrent des difficultés et, de la même manière, les commerçants aujourd'hui, le commerce, et en particulier, le commerce de centre-ville souffre énormément. On l'a beaucoup dit aussi pendant cette campagne. Nous avons deux leviers pour essayer de renforcer le commerce de proximité et l'attractivité en cœur de ville : à la fois le stationnement et à la fois les animations. A travers cette mesure que nous prenons et qui va être mise en œuvre là, à partir du 1er juillet, c'est aussi accompagner l'attractivité de notre cœur de ville. Donc ce que nous proposons concrètement c'est de passer la gratuité de 20 minutes à 1 heure tous les jours de la semaine et également sur l'ensemble des stationnements de surface et d'y adjoindre aussi une gratuité le samedi après-midi dans le stationnement dans les parkings souterrains. Donc c'est une mesure qui est forte, qui est attendue et qui répond à la fois à des enjeux de pouvoir d'achat et, à la fois, à des enjeux d'amélioration et d'attractivité du cœur de ville.

Pierre BESSIERE : Également à noter Rodez plage, que l'on souhaite sur une plage c'est à dire près d'un point d'eau, dont 79 000 € budgétés pour que cet événement puisse avoir Layoule. Dans cette somme nous avons de la mise à niveau même rudimentaire mais mise à niveau nécessaire en matière d'assainissement et dans ces 79 000 € il y a 40 à 45 000 € d'une plateforme aquatique puisque Rodez plage il faut pouvoir bénéficier de l'eau parce que vous avez bien compris qu'on n'ira pas se baigner à Layoule. Aussi quelques budgets concernant le scalpage du stade et des indemnités de formation des élus. L'inscription des frais de formation est réglementaire doit être à minima à 2 %. Une petite somme qui paraît anecdotique mais là encore on peut le dire héritage du passé puisque nous devons rembourser et nous l'avons budgété, nous avons prévu de rembourser les frais de transport pour la Région pour les années 2022 à 2025. Sans esprit polémique mais avec conviction je pense que comme les Ruthénois tiennent leurs engagements je pense que leur mairie doit être à leur image. Nous allons régler cette somme sans tarder si le BS est adopté. Ce type de régularisation n'a pas vocation à devenir l'habitude je le dis devant tout le monde et nous serons au rendez-vous de nos engagements dans les délais prévus afin que les prochains budgets n'aient plus à porter ceci. Je laisse la parole à Olivier NICOLAS pour les 17 000 € prévus pour les 500 ans de la cathédrale.

Olivier NICOLAS : Vous savez très bien que les 500 ans ont été lancés vendredi par l'éclairage du clocher de la Cathédrale et qu'il y a un large panel d'animations proposé tout l'été au sein de notre agglomération. La ville est un des partenaires forts qui accompagne ce projet. Vous voyez à la fois sur la tour qui apporte l'éclairage du clocher et comme vous allez le voir dès à présent, puisque je sais que ça a été mis en place les premiers panneaux d'une exposition assez remarquable sur un regard croisé sur la cathédrale a été mis en place, d'ores et déjà, au sein du jardin public demain Place la cité et après-demain dans l'espace Combarel. A chaque fois vous avez un panneau d'information qui restitue un peu la démarche qui a été engagée et vous verrez que la ville de Rodez est pleinement engagée dans ces festivités liées aux 500 ans du clocher. Sans cette aide le programme aurait été de moindre importance. C'est important que la ville où cette cathédrale demeure le phare de notre territoire participe à l'élan des festivités de ce temps d'été.

Pierre BESSIERE : Nous passons aux frais d'étude d'audit, qu'il soit sur un audit bâtimentaire, et là nous aurons dans la construction du budget 2027 vraiment à faire des choix. Nous avons pu voir, que ce soit en campagne ou depuis la visite de certains bâtiments ou en contact avec les usagers de ces bâtiments, que nous avons le mur de l'investissement devant nous. S'agit-il du mur de l'investissement de réparation, de préservation, ou s'agit-il du mur d'investissement mais celui qui permet justement d'engager la ville dans les transitions, l'adaptation au changement climatique et maintenir cette vie très attractive ? A date du 22 juin je m'adresse à certains qui m'ont interpellé tout à l'heure, le niveau d'investissement devrait être important mais affecté à quoi ? Il nous paraissait utile de gagner quelques subsides en plaçant la trésorerie en attendant de prendre les bonnes décisions. Ces frais d'audit bâtimentaire et puis un audit également sur les richesses humaines et sur notre organisation sont inscrits à ce budget. Bien entendu il y a également la mise en place de la brigade de propreté de dimanche matin.

Sarah VIDAL : Cela fera l'objet d'une présentation tout à l'heure par Elodie PEYROUTY sur la modification des horaires de travail mais je veux en dire deux mots. L'idée, là aussi, c'était d'améliorer le service rendu à la population en concertation avec les agents du service propreté. D'ailleurs, Monsieur le maire ce matin est passé les voir parce qu'il n'a échappé à personne qu'hier c'était la fête de la musique et que ce matin chacun a pu se lever et nous avons circulé dans les rues sans avoir eu l'impression que la fête de la musique avait eu lieu hier. Monsieur le maire a été les remercier ce matin pour le travail qu'ils font. Dès que nous aurons voté ces mesures il y aura pour la période estivale un équipage de deux agents qui le dimanche matin de 6 heures à 10 heures seront sur le domaine public pour pouvoir maintenir en tout cas une qualité de service public. C'est là aussi une bonne mesure pour les Ruthénois et pour les touristes. C'est une mesure en co-construction avec les agents.

Pierre BESSIERE : Toujours dans ce chapitre 12 des charges de personnel nous avons à constituer un service culture. Cela passe déjà par le recrutement d'un chargé de mission culture et je sais que Olivier NICOLAS a déjà préparé un jury. Nous avons reçu beaucoup de candidatures.

Olivier NICOLAS : Cette ressource qui est une richesse qui s'additionne aux pépites culturelles que nous avons et qui sont trop largement en sommeil, il était important d'avoir cette ressource qui puisse mettre en lumière toute la dynamique qui est autour de la culture à Rodez. Nous sommes en cours de recrutement. Nous avons reçu plus d'une cinquantaine de CV quand même. Il faut le signaler. Cela prouve l'attrait à la culture de notre ville. Tout le monde pense et c'est unanime par rapport au nombre de contacts que j'ai qu'il y a beaucoup de choses à faire. De la jeunesse, de l'expertise, de la nouveauté pour constituer notre carrefour des cultures et toujours avec un travail collaboratif avec les acteurs culturels, c'est l'essence même de ce service.

Pierre BESSIERE : Comme nous l'avions indiqué durant la campagne, nous sommes en action, le recrutement de deux policiers municipaux sur ce budget supplémentaire de 2026 puisque, vous le savez, nous sommes quand même sous dimensionnés en nombre de policiers municipaux, un peu plus surdimensionnés en nombre d'ASVP. Il convient aujourd'hui de recruter deux policiers municipaux. Là aussi les jurys sont en cours.

Serge JULIEN : Je profite de ma prise de parole. Sarah VIDAL vient de souligner l'efficacité du service de propreté suite à la journée d'hier. Je voudrais également associer l'équipe des policiers municipaux qui ont été présents sur la fête de la musique jusque très tard dans la nuit. Nous les mobilisons régulièrement sur des événements exceptionnels, mais qui finalement se répètent assez souvent dans l'année, en dehors des heures de travail. Il est important d'étoffer les effectifs de façon à croître la présence et l'amplitude de présence des équipes de policiers municipaux sur le terrain auprès de nos concitoyens. Juste pour compléter sur ce sujet qui est un sujet important qui a animé la campagne, la sécurité, nous approchons ce sujet sans être dans le déni, sans être dans la dramatisation, mais avec un principe de réalité et d'efficacité donc le premier engagement qui se réalise c'est l'augmentation des effectifs, ensuite, vous allez le voir également dans la note comme ça je n'y reviendrai pas, c'est l'armement de la police. Pourquoi l'armement ? c'est d'abord le premier objectif, c'est d'assurer la sécurité des agents eux-mêmes dans toutes les situations auxquelles ils sont confrontés qui peuvent s'avérer parfois dangereuses, c'est d'assurer la sécurité de nos concitoyens en toutes circonstances et puis cela produit également un relatif effet de dissuasion. Cela implique que les agents soient formés (donc ce programme de formation va s'étaler dans le temps), l'acquisition des armes, l'acquisition du système informatique de gestion et de traçabilité, de stockage sécurisé etc…Tout cela est lancé et sera opérationnel en fin d'année 2026, début 2027. Se poursuit également le déploiement de la vidéo protection dont nous parlerons au comité d'éthique qui a lieu dans deux jours.

Olivier NICOLAS : Dans les dépenses de fonctionnement, Fabrice RAYNAL a eu l'honneur de parler du sport avec le Pass Sport, j'aurais voulu mettre une petite parenthèse sur les dimanches du kiosque qui sont dans le domaine culturel un accompagnement qui a été fait au niveau du fonctionnement et pour vous rappeler à tous que le kiosque va revivre ou vivre cet été avec une programmation baptisé « les dimanches du kiosque ». C'est un petit moment d'enchantement et de pause autour de chorales, autour du jazz, autour de lectures musicales, autour de danses et de prises de paroles poétiques au sein du jardin public de 11h à midi. C'est gratuit, il y aura une centaine de chaises mises à disposition. Les gens pourront venir se poser et préparer leur dimanche avec un temps d'apaisement et de musique et tout cela à base d'un cocktail des acteurs du terrain de l'agglomération et des environnements. On n'est pas allé chercher ailleurs, on a fait avec nos talents locaux. Tout ce programme je l'ai porté avec la seule ressource qu'il y a aujourd'hui au service culture de la ville de Rodez. Je voudrais remercier et saluer, parce qu'on a travaillé dans un bon état d'esprit collaboratif, la médiathèque, la maison des jeunes et Oc'live qui nous a apporté leur soutien, leurs connaissances, leur expertise. Donc ce sont dix dates du 12 juillet au 20 septembre qui vont animer les dimanches du kiosque tout l'été.

Pierre BESSIERE : Et c'est bien évidemment prévu dans ce budget supplémentaire. Dans les autres dépenses inscrites au budget, sur les besoins courants de fonctionnement, pour la subvention équilibre pour la cuisine centrale. A noter également, nous avons des provisions pour clients impayés sur l'ancien locataire de carrefour contact à hauteur de 200 000 €. Ce n'est pas un sinistre qui date d'hier mais en fait, là, dans ce budget supplémentaire, nous sommes contraints de provisionner l'intégralité des loyers impayés depuis fort longtemps. C'est un peu dommage de ne pas avoir eu ce niveau de provisionnement échelonné dans le temps. 56 500 € de provision pour risquer RH, là aussi quelques contentieux qui étaient un peu anciens. Voilà au niveau donc des dépenses et recettes de fonctionnement qui s'équilibreront grâce à l'affectation du résultat et qui font apparaître un besoin de financement de notre BS de 6,2 M€. En matière d'investissement nous avons passé les premières mesures concrètes comme vous le voyez à l'écran. Puis il y a l'engagement d'agir dans tous les quartiers, alors la note présente pêle-mêle que ce soit à Bourran, Layoule, Aquavallon, Gourgan, Vabre et au centre-ville bien entendu, des frais d'études, des frais de lancement puisque pour certains des quartiers il faut requalifier l'équipement. Quand on passe à Vabre, quand on veut offrir un parc de loisirs de qualité cela nécessite jusqu'à 260 000 € qui a été budgeté. Sont lancés également des frais d'études sur Bourran et Layoule. Et puis Aquavallon, des frais d'études pour lancer ce que nous avons porté, c'est l'augmentation du nombre de places de parking. Nous étudions l'opportunité de la création d'un parking qui serait végétalisé. Bien entendu les mobilités ne sont pas en reste puisque le ruban vert et la circulation et la végétalisation du tour de ville font déjà l'objet de nombreux rendez-vous avec les équipes et nous aurons à mobiliser et puis faire des cahiers des charges pour des AMO qui nous soient le plus productif possible avec un phasage de temps. Sur l'amélioration du cadre de vie il y a une chose importante puisque nous avons porté également une ambition importante pour le quartier de la gare qui peut-être pourrait s'appeler quartier de la gare, de l'université, quartier Saint Eloi, d'une cité éducative donc il faudra peut-être le renommer. Dans tous les cas, dans cette appréciation, nous avons l'opportunité de préempter des terrains à Saint Eloi et ce à hauteur de 950 000 € vous le voyez dans ce BS. Dans l'aménagement de ce quartier cela représente une opportunité foncière tout à la fois très importante et tout à la fois dans une situation de carrefour qui pourrait nous assurer de très bonnes connexions entre le bas de la ville et le haut et offrir, bien entendu, des services à ces nouveaux étudiants. Ensuite, la subvention Oc Live pour accompagner la rénovation du Club. C'est quelque chose que nous partageons avec Rodez agglomération et qui sera examiné demain. L'acquisition de nouvelles toilettes publiques, vous voyez quand on parle du cadre, ça répond vraiment à des demandes. 58 000 € pour l'Eglise du Sacré Cœur.

Entre temps, j'ai reçu, bien entendu, de nombreux courriers de la paroisse pour l'Eglise Saint Amans dont nous sommes propriétaires et la paroisse affectataire. Là aussi nous commençons par 50 000 € mais nous verrons les demandes qui avaient été réalisées depuis fort longtemps sans réponse, et qui là aussi nous font monter le mur de l'investissement. L'acquisition de deux pigeonniers contraceptifs, ce sont des décisions qui avait été prises par la majorité précédente qui portent leurs fruits. Ces deux pigeonniers nous pensons qu'il faut les développer donc nous continuons l'action qui a été engagée. Bien entendu l'acquisition de pour les classes de mobilier. Du mobilier urbain et notamment pour le kiosque. Serge JULIEN a parlé tout à l'heure de l'armement des policiers municipaux. Concernant la qualité de vie au travail, bien entendu au BS nous prévoyons ce que nous ont fait remonter les services, du service imprimerie au centre technique municipal. Et puis bien entendu les projets poursuivis, puisque nous avons le Stade Paul Lignon, ça me fait bizarre de dire qu'il faut le terminer, mais oui il y a encore des dépenses à honorer. Je vous rassure le Stade Paul Lignon est bien terminé mais nous devons encore honorer des factures. 500 000 € de subvention à Rodez agglomération pour le financement de la maison de santé : là je vous le redis, c'était l'objet de mon slide précédent, c'est une dépense qui était connue au mois de septembre 2025 et que nous sommes contraints de budgéter en 2026. Il est dommage qu'elle n'ait pas été prévu au budget primitif. Et puis, tous les travaux de dissimulation de réseaux, des travaux sur les Halles de Rodez à hauteur de 279 000 €. Il s'agit encore de payer quelques soldes de facture et puis d'engager les premiers travaux nécessaires pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Je dis bien des travaux, non pas pour répondre à une obligation réglementaire puisqu'elle l'est, mais une obligation d'usage. Il y a le règlement et puis à l'usage et donc nous allons démarrer très prochainement sur l'accessibilité PMR sur la porte parking.

Clovis DESTREBECQ : Première pierre au grand édifice de l'accessibilité à Rodez. Cela va concerner la porte côté parking et ascenseur puisque pour l'instant on ne peut pas toucher aux autres portes car elles sont en litige avec les maîtres d'œuvre. Donc nous allons commencer par celle-là pour permettre à tout le monde d'accéder à la halle sans avoir à demander de l'aide et à être rabaissé à sa situation en continu. Cet aménagement a été largement salué par la commission communale d'accessibilité que je préside, salué par les personnes directement concernées qui étaient ravies de cette décision. On continue le travail avec cette commission communale d'accessibilité qui se réunit désormais tous les mois contre deux fois par an auparavant. Nous commençons un long travail d'analyse afin de proposer un cheminement accessible intégralement à tout handicap dans chaque quartier de la ville de Rodez.

Pierre BESSIERE : Nous allons continuer le déploiement de la vidéoprotection en budgétant 200 000 €. Nous allons finaliser le réaménagement de la médiathèque car là aussi, des travaux ont été menés par la municipalité précédente mais je dirais deux observations après la visite. Cela fait toujours mal au cœur, après d'avoir dépensé une telle somme d'argent, que de voir des serpillères dans une salle de travail. Il y a encore des problèmes d'étanchéité. Et puis là aussi, un travail sur la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Voilà ce que l'on trouve dans ses 141 400 € de frais supplémentaires. Je pense qu'il faut aller jusqu'au bout des travaux qui ont été engagés par la municipalité présente pour son accessibilité et son « étanchéité ».

Olivier NICOLAS : Il y a plein de réajustements que nous avions vu ensemble lors d'une visite avec Monsieur le Maire entre l'étanchéité, les écrans de télé qui n'y étaient plus, qu'il fallait réinstaller, les bacs mobiles pour la BD, la signalétique qui n'existe pas non plus… Il y avait beaucoup de choses qui n'étaient pas complètes et qu'il fallait refaire et passer derrière pour améliorer ce cadre de la Médiathèque qui est fortement appréciée.

Pierre BESSIERE : A noter les travaux au gymnase Ginette Mazel, un problème d'étanchéité, un de plus. Après, la ville demeure engagée comme actuellement auprès de plusieurs prestataires donc il faut prévoir les crédits complémentaires. Nous avons l'avenue Tarayre, le faubourg sacré cœur pour 133 000 €. La salle de réception des Haras, nous budgétons 100 000 € notamment pour faire face à la dépense des luminaires qui était à hauteur de près de 107 000 € et dont on nous presse pour le règlement pour un engagement pris en 2024.

Monsieur le Maire : Facture que j'ai retrouvé dans les cartons…

Pierre BESSIERE : 80 000 € pour le maraîchage. Nous revoyons les investissements notamment sur l'amphithéâtre dont nous réduisons ce qui était inscrit à hauteur de 1.8 M€. Il s'agit pour nous d'une opération à tiroir sur le plan de l'investissement mais également d'une opération vis-à-vis des clubs à tiroir puisque nous devons coconstruire, trouver des solutions.

Fabrice RAYNAL : En ce qui concerne l'Amphithéâtre, ce que j'avais envie de dire c'est que j'avais lu dans la presse que la précédente municipalité, et Monsieur TEYSSEDRE en particulier, avait déjà un devis et une estimation.
Depuis que nous sommes arrivés à la mairie nous cherchons ce projet et nous ne le trouvons pas. Si vous êtes repartis avec on est preneurs. Il y a de vrais soucis à l'Amphithéâtre. On a parlé des fuites mais surtout un certain nombre de clubs qui sont hébergés à l'amphithéâtre et pour lesquels il va falloir trouver une solution rapidement pendant que nous ferons les travaux dans cet amphithéâtre. Il y a aussi le projet de gymnase de Gourgan dont on a déjà parlé est une des solutions, le projet de gymnase Frugères pourrait être aussi une solution. Pas plus tard que cet après midi on étudiait la possibilité d'utiliser le gymnase du lycée Foch et peut-être d'autres lycées à proximité de Rodez et de son agglomération pour permettre aux clubs de trouver une solution pendant la durée des travaux de « l'amphithéâtre 2 » si je peux l'appeler comme ça. Aujourd'hui il y a un vrai questionnement et sur la base des communications qui ont été faites les clubs sont vraiment en demande et veulent savoir où nous en sommes et comment ils peuvent s'organiser pour se projeter à horizon à 2, 3, 4 ans.

Pierre BESSIERE : Voilà une bien belle brique sur notre futur mur de l'investissement. Nous réduisons également l'investissement sur le gymnase Fabre.

Monsieur le Maire : Oui parce qu'enfin on avance avec le Département. C'était au point mort voire même c'était mission impossible de trouver un accord entre la Ville et le Département. Là, une note est passée en bureau donc cela va être voté au Département et nous voterons en suivant. Donc les choses avancent, on va pouvoir enfin trouver un accord avec le Département pour le gymnase Frugère.

Pierre BESSIERE : Dans les recettes réelles d'investissement qui sont de 229 000 €, nous prévoyons de mettre à la vente l'îlot Balard, vous savez la très belle maison mais dans un état, quand même, qui reste à fortement rafraîchir. Elle est estimée à hauteur de 339000 €. Un appel à manifestation sera bien entendu réalisé. Des visites sur site ont été réalisées avec l'architecte des Bâtiments de France et avec notre service patrimoine de Rodez agglomération. Nous avons un budget supplémentaire de la commune qui s'élève à 14,9 M€. Le budget primitif, je le rappelle était de 51,9, donc le budget de l'exercice 2026 après BS c'est qu'il y aura 66 811 000 €. Le budget de 2025 était de 79 M€. Je rappelle qu'il était marqué par un très fort investissement sur l'année 2025

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation exhaustive et puis cette présentation qui a permis aussi des expressions des uns et des autres sur ce que nous portons dans le cadre de ce BS qui est déjà la mise en œuvre de ce que nous avions présenté dans le cadre de la campagne des élections municipales sur des sujets qui, je pense, intéressent nos concitoyens, en tout cas, qui a été validé par nos concitoyens. Ils attendaient de nous que l'on soit en action et c'est vrai que dans un temps finalement contraint, et je remercie tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce BS et notamment les services, dans ce temps contraint nous avons réussi je crois à présenter à votre délibération des projets intéressants pour toute et pour tous. C'est aussi une rampe de lancement pour un bon nombre d'autres projets un peu plus ambitieux qui demanderont du temps, de le phaser dans le temps via des plans pluriannuels d'investissement. Je vais maintenant passer à la parole aux oppositions. Juste pour ajouter qu'effectivement hier c'était la fête de la musique et nos agents étaient au rendez-vous comme ils le sont souvent. Nous sommes très heureux d'être à la tête de cette municipalité qui a des richesses humaines qui s'engagent avec un sens aigu du service au public. Il y avait effectivement le service propreté espace vert, il y avait le service de la police municipale, il y avait aussi le service des festivités. Il ne faut oublier personne. Tout le monde a donné beaucoup de temps, beaucoup d'énergie pour que tout se passe dans de bonnes conditions.

Sarah BONVALET-YOUNES : Rapidement pour une explication de vote, ce n'est pas facile de voter un package comme cela. Nous évidemment il y a plusieurs dispositions que nous saluons notamment sur le CCAS, sur le social, sur l'investissement dans les quartiers, il était temps, que nous saluons, sur le service culture, sur le Pass'Sport… Je ne vais pas faire une liste à la Prévert mais évidemment il y a plusieurs choses que l'on salue. Il y a d'autres choses sur lesquelles nous pensons que cela ne va pas assez loin notamment sur la question de la transition écologique, l'adaptation aux canicules… et puis il y a d'autres priorités qui sont les vôtres et que nous ne partageons pas, comme l'armement de la police municipale ou encore la vidéo surveillance. Pour toutes ces raisons on a décidé de s'abstenir malgré le fait que nous saluons plusieurs des dispositions. Nous saluons aussi cet effort de sens et de sincérité budgétaire et j'ose employer le terme.

Christian TEYSSEDRE : Je n'interviendrai pas dans le sens de ma collègue de Rodez Citoyen. J'ai écouté avec attention cette présentation qu'on a déjà vu ce matin dans la presse ça a été une répétition si on n'avait pas bien compris ce que vous aviez fait ce matin en conférence de presse là au moins on a tout imprimé. Je voudrais tout d'abord souligner le grand écart entre vos promesses et ce premier budget supplémentaire. Pourquoi je vais souligner ce grand écart ? Il suffit de lire vos conclusions. Vous dites le budget de l'exercice de 2026 s'équilibre à 66,8 M€ et l'année dernière le budget était de 79 M€. Cela fait donc une baisse pour les Ruthénois d'investissement, de fonctionnement à hauteur de 12 millions 226 243. Ce sont vos chiffres. Donc en fait ce n'est pas un Plan Marshall que vous présentez aujourd'hui, c'est totalement l'inverse d'un Plan Marshall puisque vous diminuez le fonctionnement et les investissements de la ville à hauteur de 15 % par rapport au budget antérieur. On peut toujours se féliciter de ce que l'on fait c'est tout à fait normal que vous valorisiez votre bilan mais il faut quand même dire la vérité aux Ruthénoises et Ruthénois. C'est un peu moins de 12 millions 226 mille 243 euros. Je le maintiens, c'est tout sauf un Plan Marshall. Vous aviez annoncé un Plan Marshall, vous aviez annoncé la conquête vers l'ouest, vous aviez même annoncé un téléphérique… On ne voit plus rien. Le Plan Marshall on ne l'a jamais vu. J'ai essayé sans succès pendant toute la campagne électorale de vous faire sortir le Plan Marshall on ne l'a jamais vu. On a essayé de vous faire sortir la conquête vers l'ouest on n'a jamais rien vu. Sur le téléphérique, déjà à Noël on en parlait un peu moins mais là, c'est terminé on en parle plus. Je croyais que vous étiez d'accord sur tout mais bon les études vous auriez pu les faire. Pas de Plan Marshall. Il y a un plan comment dire « Un plan Mazars », c'est quoi ? moi je note des reculs, vous n'en avez pas parlé, des abandons, des gels de crédit et ces restrictions. Voilà ce que vous nous présentez aujourd'hui en termes de budget supplémentaire. Sur votre BS là aussi vous n'en avez pas parlé mais ce budget supplémentaire il représente 14 millions 935 000 €, voilà le montant de votre budget supplémentaire. Comment vous le financez votre budget supplémentaire ? Vous le financez à 77 % par ce que Monsieur l'adjoint aux finances a condamné, c'est-à-dire les restes à réaliser de 2025, à hauteur de 11 millions 423 0 72 euros. Cela veut dire que vous vous plaignez de la gestion d'avant et vous financez 77 % du budget supplémentaire sur les restes à réaliser. Heureusement que vous dites, « nous héritons d'une situation difficile ». En quoi elle est difficile quand vous financez 77 % de budget sur les restes à réaliser sur les résultats de 2025. C'est exactement le contraire. Chez vous quand vous parlez de budget les mots n'ont pas de sens. Vous dites une chose et c'est exactement le contraire. S'agissant notamment de ce que vous héritez c'est l'héritage qui vous fait le financement de ce BS et ce BS c'est 12,2 millions de crédit. Alors vous avez fait une conférence de presse mais vous n'avez pas dit que le budget baissait, vous n'avez pas dit que le plan Marshall n'existait plus, vous n'avez pas dit tout ça. Moi je le dis, c'est notre rôle de le dire, mais si vous faisiez un peu moins de communication et un peu plus de travail vous ne vous noieriez pas comme vous le faites dans vos totales contradictions. Quand on regarde, ce sera la première fois et je suis remonté jusqu'au covid, mais jamais le budget de la ville de Rodez n'a été aussi faible. Monsieur JULIEN nous disait toujours que l'on n'investissait pas assez mais nous sommes en tête au niveau national de l'investissement. Quand j'entends, mais c'est surréaliste, les mots n'ont aucun sens, « on va se retrouver face au mur de l'investissement » alors vous imaginez les communes qui sont endettées ? Ce n'est pas le mur de l'investissement là, carrément, on dit quoi à ce niveau-là ? Nous aujourd'hui nous avons la chance de ne pas avoir de dette, nous avons la chance d'avoir une trésorerie. En plus la confusion entre fonds de roulement et trésorerie est quand même à signaler. C'est assez risible quand j'écoute la présentation. Mais heureusement que la ville de Rodez est en tête de toute la strate au niveau investissement 2024 et 2025. Vous nous parlez de mur d'investissement alors qu'il n'y a pas de dette. Il y en aura un jour si vous empruntez beaucoup. Monsieur JULIEN n'a pas arrêté de le dire qu'il fallait emprunter quand il était dans l'opposition parce qu'on gagnait de l'argent quand on empruntait. Maintenant on fait exactement le contraire, on place de l'argent et on en place beaucoup. Moi je vous dis que l'année prochaine vous allez perdre beaucoup d'argent avec le niveau d'investissement que vous avez. Le FCTVA l'année prochaine c'est terminé parce que là quand on voit aujourd'hui ce qui est inscrit et que l'on sait qu'on réalise 50 ou 70 % des investissements cela veut dire que le niveau de réalisation sera très bas. Donc pas de plan Marshall, pas de conquête vers l'ouest, pas d'études sur le téléphérique…Après je reprends deux ou trois choses que je viens d'entendre sur lesquelles je n'avais pas trop envie d'intervenir. D'abord l'amphithéâtre, je lis ce matin dans la presse qu'il n'y a aucun dossier. Nous avons réalisé le budget en décembre, en pleine campagne électorale. On ne peut plus rien faire après vous le savez. Nous avons voté à l'unanimité pour l'amphithéâtre une autorisation de programme à 18 M€. Je ne vous dis pas qu'à l'arrivée il y aura 18 M€. Quand sur le stade on avait voté 17 M€ nous avons fini à 25 M€. Je ne dis pas que ce sera 18 M€ la rénovation complète de l'amphithéâtre, ce sera peut-être 14M€ ou 22M€ mais il faut bien mettre un chiffre au départ puisque vous n'avez pas lancé d'études. Monsieur RAYNAL, au lieu de sourire sans arrêt, vous feriez mieux de vous dire que quand vous votez un budget vous ne votez pas les études au départ, vous votez un budget et après vous faites une note pour lancer des études, vous lancez des marchés, vous faites tout ça. Sauf que nous avons quand même fait des études et quand vous dites qu'il n'y a rien ce n'est pas vrai. Ce matin j'ai lu ça dans la presse. Sauf qu'il y a une étude sur l'amiante, il y a une étude sur le plomb, il y a une étude avec la fédération française d'escalade, il y en a des études. Quand je lis dans la presse ce matin qu'il n'y a pas eu d'études, ce n'est pas vrai. Pourquoi le 22 mars vous n'avez pas lancé les études concernant l'Amphithéâtre ? aujourd'hui on passerait à la réalisation. Les études ça dure deux mois maximum. Si vous l'aviez fait le 22 mars aujourd'hui, on pourrait attaquer la rénovation de l'amphithéâtre.

Mais non, vous n'avez rien fait et vous arrivez aujourd'hui très fiers de vous en disant qu'il n'y a rien dans les cartons. Quand est-ce on pouvait le faire ? Dans une période électorale lancer des études etc… Vous, vous pouviez le faire au lendemain des élections puisque vous aviez un crédit de 2,5 M€, vous en annulez aujourd'hui 1,8. Vous ne lancez aucune étude, vous consultez. Bon c'est vrai que c'est bien de consulter mais on avait déjà consulté les clubs. On a l'impression que tout se répète. C'est tout à fait normal par contre que vous les reconsultiez etc… Mais il faut arrêter, les mots ont un sens, ce n'est pas possible aujourd'hui de dire qu'il n'y a pas de Plan Marshall alors qu'il y a une baisse du budget. Concernant Bourran vous lancez une étude. Je vous ai écouté tous dire à peu près la même chose : « les agents et notamment le président sont au rendez-vous ». Vous l'avez dit à plusieurs reprises et je pense aussi que les agents sont au rendez-vous. Mais s'ils sont au rendez-vous, les agents, pourquoi vous ne les faites pas travailler sur les études ? Vous savez combien la ville de Rodez a d'ingénieurs ? La Ville de Rodez a 5 ingénieurs. Quand je suis arrivé, il y en avait 3, il y en a 5 aujourd'hui. Il y a 5 ingénieurs et vous balancez au privé des études, sans tenir compte des 5 agents plus un architecte à la ville. Là aussi, les mots ont un sens. Soit les agents sont au rendez-vous et je le pense, je pense que la totalité des gens ici le pensent, mais il faut confier des études à nos services. Et en plus, j'ai oublié de le dire la ville de Rodez a un bureau d'études. Alors tout ça, on ne s'en sert plus ? On lance que des études au privé ? Mais c'est une affaire assez compliquée. Je ne comprends pas comment vous allez fonctionner. Surtout que ce que vous lancez, notamment à Bourran, c'est d'une simplicité... Il y a un mail, qui fait environ 150 – 200 mètres de long et 30 mètres maximum en largeur. Et là, je veux vous lire, parce que c'est quand même très intéressant : « 50 000 € de frais d'études pour le réaménagement du mail de Bourran. L'objectif est de sécuriser et modifier cet espace pour le transformer en véritable lieu de vie ». Marc CENSI pendant 18 ans (puisque le mail a été fait en 1990, Marc CENCI est resté jusqu'en 2008) n'a rien fait sur ce mail, si ce n'est comme nous, de faire de la pelouse. Nous, pendant 18 ans, nous avons considéré qu'il fallait le laisser dans son état brut, pourquoi nous (Marc CENSI et notre équipe) avons fait ça ? Pour la simple et bonne raison qu'il passe entre 10 et 15 000 voitures par jour autour du mail. Et si un lieu de vie, c'est faire respirer les gens, quand il passe 15 000 voitures par jour, avec tout ce que ça peut avoir comme, premièrement, des gaz à effet de serre, du monoxyde de carbone, des particules fines. C'est un lieu de vie ça, de mettre les gens coincés au milieu d'un espace qui fait moins de 30 mètres de large, pour soi-disant améliorer la qualité de vie ? La qualité de vie, elle n'est pas loin à Bourran. Monsieur le Maire, si on ne sert à rien, si ça ne vous intéresse pas, on s'en va. Je vois que vous êtes sur le portable depuis un quart d'heure. Si on vous dérange, on s'en va.

Monsieur le Maire : Je viens juste de le prendre à l'instant.

Christian TEYSSEDRE : Vous le prenez chaque fois que je parle.

Monsieur le Maire : C'est vrai que des fois c'est un peu long.

Christian TEYSSEDRE : Vous n'avez pas été long pendant une heure et demie pour présenter la note.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, essayez quand même de raccourcir les propos, parce que c'est trop long.

Christian TEYSSEDRE : Mais vous, vous avez pris une heure et demie pour redire ce qu'il y avait dans la presse ce matin, ça n'a pas été long… Et tout à l'heure vous allez redire les mêmes choses sur toutes les notes que vous avez présentées maintenant, et qui sont à l'ordre du jour dans un quart d'heure.

Monsieur le Maire : C'est l'art de la répétition.

Christian TEYSSEDRE : Mais si on vous gêne, si vous continuez à être sur votre portable on s'en va.

Monsieur le Maire : Terminez vos propos. Vous savez, c'est une attitude assez systématique chez vous. Moi j'adore quand vous regardez dans l'attitude des autres, finalement, vos propres défauts.
Bon, continuez pour le Groupe Les Républicains. Allez-y !

Christian TEYSSEDRE : Donc on est sur Bourran, sur une étude que l'on ne confie pas à nos agents, à nos techniciens, que l'on ne confie pas à nos ingénieurs, que l'on ne confie pas à notre bureau d'études. On balance 50 000 €, on ne sait pas ce qu'il y aura derrière. Je ne comprends pas, et là Monsieur RAYNAL ne dit rien là…Nous, il faudrait que quand on lance, il y ait de suite un cahier des charges. Là, il n'y a pas de cahier des charges. Partout, c'est « on va faire un véritable lieu de vie » mais il n'y a aucun cahier des charges. C'est assez intéressant de voir la dichotomie, et plus encore sur Bourran. Je prends Bourran mais je pourrai prendre tous, mais je suis d'accord au moins sur ce point, je ne vais pas aller sur tous les sujets parce que j'en aurai pour trois heures. Je vais rester sur Bourran. Qu'est-ce qui se passe à Bourran ?

Nous avons créé, à moins de 100 mètres du Mail, deux espaces de vie. Nous avons créé le square Jeanne Murcia Agar qui est à moins de 100 mètres du Mail avec des jeux pour les enfants, végétalisés. Je ne dis pas qu'il y a une grosse fréquentation mais il est à 100 mètres du Mail. Nous avons créé un deuxième square, avec aire de jeux, végétalisé à bourran, et il s'appelle Thérèse Dauty. Donc nous avons créé deux squares à 100 mètres du mail, loin des voitures, et là, vous, vous voulez faire un véritable lieu de vie sur le Mail avec 15 000 voitures autour. On n'a pas la même conception, que ce soit mon prédécesseur ou moi, de l'aménagement et des cadres de vie intéressants pour les gens, et je le regrette. Je pourrais dire les mêmes choses concernant Layoule, Aquavallon, Gourgan, Vabre, etc. Mais je ne veux pas être trop long, parce que je sais que je vais me le faire dire. Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui, et il est bien évident que nous attendons avec impatience votre plan Marshall, peut-être que nous l'aurons en décembre, au niveau des investissements, et nous verrons à ce moment-là. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'avec le peu d'investissement que vous allez faire cette année, vous allez perdre beaucoup, beaucoup de recettes. Parce que quand vous dites que, quand vous placez 2 M€, cela va rapporter 300 000 € à 2,5 % pour moi, ça fait 50 000 €. Mais tout à l'heure, Monsieur l'adjoint aux finances a dit 300 000 €. Ou alors j'ai mal entendu. Vous avez dit 300 000 € sur 2 M à 2,5 %, pour moi, ça fait 50 000. Mais, savez-vous, Monsieur LAURAS l'a dit tout à l'heure, le FCTVA rapporte 16 %. Et cette année, le FCTVA, a rapporté à la ville 3,5 M€. Et l'année prochaine, vous êtes parti pour avoir la moitié de cela en termes de recettes donc ce n'est pas forcément un placement très fin. Et s'agissant après des placements, c'est vrai que l'on a vendu en 2024 le Multiplex, mais c'était conventionnel, c'était dans le cadre du contrat que nous avions signé à l'époque avec CGR. Mais cela ne vaut que pour une année. Certaines collectivités ont 80 M€ de trésorerie, ou 75 M€ de fonds de roulement. Ils ne placent rien quand ils font des cessions. Pourquoi ? Parce qu'ils savent très bien qu'il y a des salaires à payer, qu'il y a des impondérables, qu'il y a des dégâts à droite, à gauche…. Je pense que l'urgence aujourd'hui, ce n'était pas de plafonner. Mais même si on n'est pas d'accord, on votera la note tout à l'heure concernant les aides aux enfants pour les licences. Mais 70 € maximum pour une tranche d'âge entre 6 et 11 ans, je pense que quand on a la trésorerie de la Ville de Rodez, rien ne vous empêche de donner 500 € par enfant scolarisé à la ville de Rodez à la rentrée. Et ça oui, c'est du pouvoir d'achat pour les familles et toutes les familles. Ça c'est une belle mesure que nous avions proposée, mais cela n'a pas été retenu par les Ruthénois. Mais ne venez pas vous glorifier aujourd'hui en proposant uniquement 70 € pour quelques familles alors qu'on pourrait donner 500 € à tous les enfants qui rentrent en 6ème ou en CP ou même dans toutes les classes. Voilà ce que serait une mesure du pouvoir d'achat. Merci de m'avoir écouté.

<u>Monsieur le Maire</u> *: Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole dans le groupe « Les Républicains » ? « Tous Ruthénois » pardon…*

<u>Sarah VIDAL</u> *: Je vais répondre, je voudrais dire quelques mots à Monsieur TEYSSEDRE parce que vous avez cité à de nombreuses reprises le téléphérique. Donc on penserait presque que vous regrettez ce projet. Je voulais vous dire que le plan Marshall il viendra. Quand on pourra présenter notre premier budget primitif. Aujourd'hui il ne vous a pas échappé que là il s'agit d'un budget supplémentaire et que nous sommes donc au mois de juin qu'il reste encore plusieurs mois jusqu'à la fin de l'année, jusqu'à l'examen du futur budget et que donc il y aura également, comme ce qui se fait dans toutes les collectivités, une décision modificative qui va intervenir dans les prochains mois. Donc là aussi de dire c'est le grand écart entre ce que vous aviez annoncé et ce que vous proposez aujourd'hui ce n'est pas honnête de dire ça. Vous le savez sur la forme je suis désolée de le dire. Non ce n'est pas une réalité puisque vous comparez un budget total à un budget supplémentaire. On n'a pas terminé l'exercice budgétaire. Donc Monsieur TEYSSEDRE vous comprenez bien qu'il faut comparer ce qui est comparable. Ensuite vous évoquez des reculs. Vous dites « des reculs des abandons ». Mais pas du tout. C'est pour mieux repartir. Parce que contrairement à vous on va prendre le temps de travailler les projets dans la concertation, de s'entourer, en effet, de bureaux extérieurs et très honnêtement, rassurez-vous on travaille là-dessus avec des agents de la ville. Sur le projet d'aménagement de Bourran, de Layoule, systématiquement bien évidemment que nous allons mobiliser les compétences et l'expertise des agents de la collectivité. Franchement et je pense, on l'a dit aussi pendant la campagne, que c'est quelque chose de positif aussi d'aller chercher une expertise extérieure. Je suis désolée de vous le dire mais des fois ces expertises extérieures valent bien mieux que certains dessins fait au coloriage pour certains projets. Donc je pense qu'on n'a pas du tout la même conception de donner du sens parce que nous à travers ces premières mesures mais ce sont des mesures qui ont du sens parce qu'elles répondent à des préoccupations de nos concitoyens. Vous avez aussi évoqué en fin d'intervention le Pass'Sport. Nous avons voté pendant des années ce vous proposiez-vous c'est-à-dire, l'aide pour l'acquisition de 5 licences à la fin de la fête du sport. Alors je vais vous dire, je pense qu'on n'a pas à rougir. Je suis désolée de vous le dire, c'est quand même beaucoup plus volontariste comme mesure. Juste pour conclure vous le verrez c'est un plan Marshall que l'on proposera pour le budget 2027 et je peux vous le dire en matière de communication on est encore très en deçà de ce que nous pouvons faire. Je vous le dis.*

Monsieur le Maire : Je suis un peu déçu. Je m'attendais à mieux pour quelqu'un qui a été aux responsabilités pendant 18 ans, pour quelqu'un qui nous assène de chiffres à longueur de journée. Vous avez pris un ou deux petits objets politiques et vous avez tourné autour. Vous ne répondez pas à des arguments assez forts dans ce BS. L'histoire qui consiste à placer l'argent qui existe sur les comptes de la mairie et dont on vous fait la démonstration sans obérer notre capacité d'investissement, sans nous mettre en difficulté vis-à-vis du fonds de roulement ou de la trésorerie puisque d'ailleurs un compte à terme à tout moment il peut être cassé, vous avez la démonstration que si cet argent avait été placé, cet argent très excédentaire d'ailleurs, anormalement excédentaire tout le monde le dit, si vous l'aviez placé sur des comptes à terme avec les taux 2024, 2025 et là aujourd'hui 2026 nous aurions encaissé presque 400 000 €. J'invite tout le monde à faire le calcul, à faire la démonstration. Monsieur TEYSSEDRE, encore une fois nous avons chacun notre avis, on ne sera pas d'accord et tant mieux d'ailleurs, cela me rassure de ne pas être d'accord avec vous. Je tiens à le dire et vous êtes à côté de celui qui a été votre adjoint au finance, ce n'est pas un problème d'orientation politique, ce n'est même pas un problème ce choix politique ce que je vous reproche, c'est une faute de gestion très forte, très grave qui fait qu'aujourd'hui la Ville de Rodez peut dire qu'elle a perdu presque 400 000 € du seul fait de ne pas avoir placé une somme d'argent qu'elle détenait de manière excédentaire sur un compte à terme avec la sécurité à tout moment de pouvoir revenir en arrière, c'est ce que nous nous ferons si jamais la situation se présentait, et avec une situation financière qui vous permettait de couvrir à la fois vos investissements et d'être à l'aise sur votre trésorerie et votre fonds de roulement.
C'est sur cela que je vous attendais.

Christian TEYSSEDRE : Mais vous savez lire un budget ? Le budget 2025 couvrait la totalité de l'investissement.

Monsieur le Maire : C'est moi qui ai la parole Monsieur TEYSSEDRE. Je sais que ça pique. Je sais que ça fait mal, que cette faute de gestion que vous avez commise pendant des années, elle fait mal.

Christian TEYSSEDRE : Apprenez à lire un budget avant de dire n'importe quoi.

Monsieur le Maire : Soyez respectueux du débat démocratique dans cet hémicycle. Je fais une analyse des chiffres, elle m'appartient, vous n'êtes pas d'accord, encore une fois...

Christian TEYSSEDRE : Ce n'est pas que je ne suis pas d'accord, c'est que vous dites absolument n'importe quoi !

Monsieur le Maire : C'est-à-dire que vous avez prélevé l'impôt, et heureusement que vous avez prélevé l'impôt, et c'est important de prélever l'impôt. Mais quand vous prenez l'impôt à nos concitoyens, vous les privez, eux, de la capacité qu'ils ont à placer leur argent. Bon, c'est normal, ils vont contribuer au budget de la collectivité. Mais si vous, quand vous receviez cet argent, en excédent, pour le coup, au vu des exercices passés, si vous l'aviez placé, finalement les Ruthénois se diraient « l'argent que moi je n'ai pas pu placer, que j'ai payé et que j'ai remis à la mairie a servi effectivement à l'intérêt général puisqu'elle a rapporté à cette collectivité ». Donc là, vous avez privé nos concitoyens de cette capacité à épargner, et vous, vous ne l'avez pas fait pour le compte des Ruthénoises et Ruthénois.

Christian TEYSSEDRE : Ce que vous ne savez pas c'est que c'est à 1 jour près. C'est une situation au 31 décembre, parce que quand il y a les restes à réaliser qu'il faut sortir le 1er janvier, c'est-à-dire 6 millions d'euros, la trésorerie n'est pas 10 millions d'euros à ce moment-là, c'est 4 millions d'euros. Vous racontez n'importe quoi !

Monsieur le Maire : Je comprends que quand on vous met face à la réalité concernant ce que je considère comme étant une faute de gestion, cela puisse vous agacer, mais en tout cas, moi, aujourd'hui, l'analyse que je fais avec mon adjoint aux finances et ma majorité municipale, c'est celle-ci. Je pense que vous êtes passés à côté de produits financiers qui auraient pu aujourd'hui bénéficier aux Ruthénoises et aux Ruthénois, et commencer à porter quelques projets supplémentaires. Tout ça pour vous dire quoi ?

Christian TEYSSEDRE : Apprenez à lire un bilan et ça sera mieux.

Monsieur le Maire : Monsieur TEYSSEDRE, vos leçons, ça suffit. Vous savez, moi, quand je vous écoute, et d'ailleurs, la police du comportement, ça va, alors effectivement, je prends ma part, je n'ai pas à prendre mon portable quand vous parlez. C'est vrai que c'est assez incorrect, mais c'est vrai que parfois il y a un peu de mimétisme, en tout cas, j'essaie de m'en défendre, mais vous le faites quand même assez systématiquement. Et quant à mon adjoint au sport, oui, il n'a pas la politique triste, lui, mais écoutez, le débat, il est animé, ça le fait rire, et c'est très bien qu'on puisse faire la politique avec un peu de gaieté, de légèreté, parfois aussi de gravité, parce que ce sont les finances publiques. Mais voilà, je pense qu'on ne va pas reprocher à quelqu'un de se sourire, il n'y avait rien de narquois de sa part. Mais moi, quand je vous écoute, parfois, ça peut être un peu long, alors c'est vrai que le portable, ça peut aider. Moi, quand je vous écoute Monsieur TEYSSEDRE, aujourd'hui mais comme avant, et comme encore avant-avant, moi je pense à Oscar Wilde, qui disait, celui-ci, il connaît le prix de toute chose, mais la valeur d'aucune. Et moi, je crois que quand vous parlez, quand vous essayez, effectivement, de nous entraîner sur une litanie de chiffres, de données comptables, etc., vous passez à côté de l'essentiel. De quoi on parle, nous ? On parle des quartiers, de la vie des gens. On parle, de la capacité demain pour des enfants, d'accéder à du sport. On parle de Vabre, parce que par exemple les parents ou grands-parents, qui nous regardent peut-être sur YouTube, m'interpellent dans la rue en me disant : « bon, c'est quand que vous faites ces travaux à Vabre ? Nous, on ne peut pas aller amener nos enfants sur les jeux d'enfants, parce que ce n'est pas possible. Ils sont totalement délabrés ». Et cela ne date pas de six mois, cela ne date pas de deux ans, cela date d'il y a longtemps. Cela s'est délabré au fil de l'eau. Rien n'a été fait. Donc oui, il y a un mur d'investissement. Dans tous les secteurs, dans tous les quartiers, sur le bâti, sur le non-bâti, il faut tout réparer. Vous avez tout laissé partir à vau-l'eau. C'est notre vision des choses, et c'est sur cela que nous avons fait campagne.

Christian TEYSSEDRE : C'est vous qui étiez adjoint aux Sports. C'était à vous à le faire à Vabre. Vous ne l'avez jamais proposé quand vous étiez adjoint aux Sports. Vous avez le culot aujourd'hui de dire qu'il fallait modifier les aires de jeux à Vabre alors que vous n'avez jamais rien proposé.

Monsieur le Maire : Il y a un mur d'investissement et nous le ferons, ce plan Marshall. Je vais prendre l'exemple que vous avez pris, celui de l'amphithéâtre. Quelle était votre méthode ? Déjà, de laisser pourrir la situation. L'amphithéâtre, il prend l'eau et pas depuis hier. Il prend l'eau depuis très longtemps et cela n'a cessé de s'accentuer, si bien d'ailleurs que même des clubs sportifs ont dû être obligés de stopper leurs compétitions parce que le parquet devenait impraticable.

Christian TEYSSEDRE : J'étais présent, vous n'y étiez pas, ils ont repris 3 minutes après. Arrêtez de dire des choses qui ne sont pas vraies.

Monsieur le Maire : Donc, on a effectivement une situation qui est connue de toutes et de tous avec un équipement qui n'est pas entretenu et donc qui prend la flotte ou qui est seulement sous-dimensionné par rapport aux besoins des clubs. Rappelez-vous, en 2008, on portait déjà le projet d'une salle d'armes. En 2026, elle n'est toujours pas là cette salle d'armes si attendue. Mais arrêtez, on partage le constat puisque vous-même, vous avez porté pendant la campagne un investissement de 18 M€ sur le nouvel amphithéâtre. Donc nous, quand nous arrivons aux responsabilités, nous regardons ce qu'il y a dans les cartons, il n'y a rien. Et c'est ce qu'on dit à la presse. Il n'y a rien.

Christian TEYSSEDRE : Mais qu'est-ce que vous racontez ? Lancez les études ? Pourquoi vous ne les lancez pas ? Ecoutez, j'en ai marre d'être insulté. Parce que vous ne faites pas votre boulot de lancer les études vous me le reprochez à moi ? Mais ce n'est pas sérieux !

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, laissez-moi parler. Vous n'êtes pas insulté parce que je sais moi me tenir. Vous ne voulez pas que je vous fasse évacuer quand même ? Je crois que ce ne serait quand même pas à mon honneur et au vôtre. Donc écoutez la démonstration que j'essaie de faire sur l'amphithéâtre. Je pense que vous avez présenté votre vision de l'amphithéâtre, laissez-moi présenter la mienne et après, effectivement, ce sont nos concitoyens qui se feront une opinion du sujet. Vous avez dit pendant la campagne, après encore avoir fait un effet d'annonce assez important, que vous alliez rénover et même agrandir l'amphithéâtre, c'est un gros projet important de 18 millions d'euros. Donc quand nous arrivons aux responsabilités, on se dit, mais tiens, c'est dans les cartons, qu'est-ce qu'on fait ? Un, un problème de méthode. Deux, un problème de dossier. Le problème de dossier, je l'évacue vite, c'est ce qu'on a dit dans la presse, il n'y a rien dans les cartons, nous ne trouvons rien du tout. Vous dîtes tout à l'heure, dans le cadre du débat, finalement que vous étiez sur le point de lancer un avant-projet. Bon très bien donc si on lance un avant-projet de 18 M€, estimé bien évidemment, on pense quand même qu'on a quelques éléments dans les cartons. Alors moi, je n'en sais rien, est-ce qu'il y a un rapport avec la déchiqueteuse qui a tourné pendant des mois et des mois, ou des semaines et des semaines... Mais en tout cas, on ne trouve rien dans les services.

C'est le premier problème, c'est que nous avons une feuille blanche et il va falloir repartir à zéro sur l'amphithéâtre. Et tant mieux, parce que moi je pense qu'il faut qu'on s'approprie ce sujet qui est quand même important pour les Ruthénoises et les Ruthénois. Et surtout, un problème de méthode. C'est ce qui a été dit tout à l'heure. Nous avons des associations qui sont paniquées à l'idée d'avoir un amphithéâtre qui, pour 18 M€ de travaux escomptés, va devoir être fermé aux usagers pendant un an, voire même peut-être pendant deux ans.

Christian TEYSSEDRE : Mais pas du tout ! Ce n'est pas vrai !

Monsieur le Maire : J'ai la police de la séance, vous apprécierez comme vous voulez ce que je dis mais laissez-moi dérouler mon raisonnement. Je vous ai écouté quand vous avez parlé très longtemps sur l'amphithéâtre mais vous me coupez à chaque fois, je vais être encore plus long que vous. On va essayer d'éviter… Donc, je disais qu'il y a un problème de méthode. Nous avons des associations qui se demandent comment elles vont faire pendant le temps des travaux, qui nous demandent ce que nous proposons comme solution de repli. Ce que nous proposons en solution de repli, c'est le gymnase de Gourgan sur lequel vous étiez avancé avec d'ailleurs une très forte attente des jeunes et des moins jeunes à Gourgan et puis vous avez fait marche arrière. Donc on reprend là pour le coup ce que vous aviez envisagé, donc cela fera l'objet là aussi de travaux préparatoires et je pense qu'en 2027, nous porterons effectivement le projet du gymnase de Gourgan. Un gymnase, pour le plan B de l'amphithéâtre, vous comprenez bien qu'on n'est pas encore au niveau. Donc qu'est-ce qu'on fait ? Nous, on a des relations normales avec les gens, nos partenaires et notamment le département. Et bien on discute avec le département et on essaie d'avancer sur Frugère. Et comme je le disais tout à l'heure, on trouve un accord sur Frugère pour avoir un équipement digne de ce nom à Frugère, en plus donc de Gourgan. Et, parce que l'on parle avec tout le monde et donc aussi avec la région, nous discutons avec Carole DELGA pour pouvoir bénéficier du gymnase de flambant neuf de Foch pour nos clubs le soir et le week-end. Et là on voit qu'on commence un petit peu à résoudre la problématique. C'est-à-dire que là on peut sereinement envisager un vrai projet de réhabilitation de l'amphithéâtre avec des solutions de repli sur trois infrastructures de qualité qui permettra effectivement d'avoir une sérénité dans le temps, dans l'action et notamment avec les associations. Voilà sur le simple exemple de l'amphithéâtre que vous avez voulu prendre tout à l'heure. Je passerai sur ce que disait Monsieur LAURAS tout à l'heure. Monsieur LAURAS, en fait, sur l'argument de ma faute de gestion que je lui reproche, il dit « mais non, investissez, allez-y, lancez des projets ». Mais qu'est-ce qu'on fait, Monsieur LAURAS ? Gourgan, vous avez fait marcher arrière. L'amphithéâtre, il n'y a rien. Les écoles, rien, aucun projet. Si peut-être la végétalisation des cours d'école. On repart à zéro, Monsieur LAURAS, on part à zéro. Le seul exemple que j'ai sur lequel effectivement là aussi il y avait beaucoup de communication. Vous savez la communication, ça tourne quand on est aux responsabilités ou quand on n'y est pas. Donc il y a eu beaucoup de communication sur une végétalisation de l'école Cambon. Mais on est en train de nous expliquer qu'il faut défaire ce que vous aviez fait. Et ce qui est normal, même les adhérents nous le disaient en off. Vous savez quoi ? Vous avez mis en place, alors comme on le fait dans un jardin d'ornements, des petits roseaux plantés dans le sol. Enfin, moi je ne sais pas, j'ai des enfants qui courent, qui jouent au foot, qui se chahutent, qui se culbutent. On ne met pas ça. Et d'ailleurs on a un témoignage d'un père de famille qui nous a bien expliqué que son fils était revenu avec des égratignures parce qu'il était allé percuter ces petits roseaux plantés. Quand on végétalise une cour d'école, on écoute les sachants, les professionnels. Et d'ailleurs on voit bien qu'aujourd'hui, ce qui change quand on parle avec les agents, quand on parle avec les partenaires, quand on parle avec les acteurs, quand on parle avec la société de manière globale, c'est ça, c'est la méthode qui change. C'est-à-dire qu'on essaie d'écouter, on essaie de ne pas arriver avec des idées toutes faites, avec un dogme, avec une certitude. Et peut-être que ça nous prend un peu plus de temps, et peut-être même qu'on prendra des appuis auprès de conseils éclairés. Parce qu'on ne sait pas tout, parce qu'on ne va pas tout faire tout de suite, parce qu'on ne veut pas commettre d'erreurs, parce qu'on ne veut pas défaire ce qu'on a fait. Un autre exemple, mais je pourrais en citer beaucoup, le jour de pluie, vous vous promenez dans le jardin public, des travaux qui ont été faits rapidement parce que les élections approchaient et que l'ancien revêtement, à peine après dix ans de mise en œuvre, était déjà obsolète. On n'écoute pas les services. Et on fait, un revêtement qui fait que quand vous avez le malheur de traverser par un jour de pluie ce jardin public, que vous allez au restaurant chez Bras, quand vous allez au Colibri, ou quand vous allez dans l'infrastructure navire amiral de Rodez, le musée Soulages, vous laissez des traces partout, c'est dégradé, et cela donne un effet détestable de notre ville. Donc il faut bien évidemment que l'on change la méthode. On aura, mes chers collègues de la majorité, ce mur d'investissement, ce grand défi de faire partout et pour tous, mais on le fera avec une méthode, on le fera avec des moyens financiers, dont on hérite pour partie de vous, mais qu'on saura effectivement aussi aller chercher, et qu'on pourra peut-être faire fructifier. On se donne rendez-vous quand le compte à terme arrivera à échéance, et on verra ce qu'on a réussi à faire, ce que vous n'avez pas réussi à faire, ce que je considère encore une fois comme étant une faute de gestion assez lourde dans le passif des dernières années. Pas que du passif. Je crois que l'adjoint de nos finances a dit que la situation qui a été consacrée aux CFU était plutôt bonne, mais je crois qu'encore une fois, quand on essaie de dézoomer, on s'aperçoit qu'il y a eu pas mal d'erreurs ou pas mal de choix qui aujourd'hui sont soit à remettre en cause ou soit contre-productifs.

Pour répondre à Mme Sarah BONVALET-YOUNES, merci pour le quitus qui est donné à certaines mesures que nous portons dans le cadre de ce budget. J'ai cru comprendre qu'il y en avait beaucoup quand même, cela méritait presque un vote pour. Mais bon, j'entends que sur certains sujets, mais ce n'est pas nouveau, qu'il y ait de votre part une mise à distance, puisque déjà pendant la campagne, il y avait eu, sur l'armement notamment, ou sur la vidéo-surveillance, des points de divergence entre notre liste et la vôtre. Mais par contre, ce que vous dites sur la nécessité d'avoir un plan d'adaptation, je parlais des écoles à l'instant mais il n'y a pas que les écoles, plus visible et plus actif, on prend le point bien évidemment. Cela fait l'objet d'études, quand nous faisons ces études sur le ruban vert, sur la végétalisation... Vous savez, nous, nous n'avons pas porté, de manière un peu isolée, l'aménagement de la place d'armes. Là aussi, il n'y avait rien dans les cartons. Quand nous sommes arrivés, il n'y avait rien dans les cartons concernant ce qui avait été dit à grand renfort de communication sur l'aménagement végétal de la place d'armes. Je pense qu'il faudra qu'on ait une réflexion sur tout le tour de la cathédrale. Je pense que ce joyau qui est célébré cette année avec beaucoup d'intérêt, bien évidemment qu'il mérite effectivement un écrin qui soit conforme à l'adaptation que nous devons apporter en plein centre-ville de Rodez. Il y a le ruban vert, il y a bien évidemment Layoule, et demain, on espère, le centre de loisirs, sur ce lieu un peu iconique. Et puis on continuera à travailler sur les Haras pour en faire un lieu de vie 365 jours par an. Moi, je me désole, les Haras, vous le savez, on ne va pas refaire la campagne on me l'a assez reproché, mais pour y aller souvent, notamment le matin, pour courir, etc., même les joggeurs à Rodez oublient d'aller au Haras. Ils n'y pensent pas, ce n'est pas signalé, on ne le communique pas. Donc à nous de faire un gros travail d'appropriation des Ruthénoises et des Ruthénois des Haras qui est quand même un espace qui permet de respirer un petit peu dans les temps qui viennent. Voilà, donc merci encore pour avoir concouru à ce débat important. C'est notre premier budget et la consécration de nos premières mesures dans le cadre de ce temps du conseil municipal.

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 voix contre (BULTEL-HERMENT Monique, RENIER Laura, LAURAS Christophe, TEYSSEDRE Christian, CORTESE Franck, MISTRETTA Carole) et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :

- approuve le budget supplémentaire 2026 du budget principal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-090 – Budget supplémentaire 2026 – Budget Cuisine Centrale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-14 ;

Considérant ce qui suit :

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le budget supplémentaire permet à l'assemblée délibérante de disposer d'une vision actualisée de la situation financière de la collectivité.

À ce titre, il intègre :

- La reprise des résultats des exercices budgétaires antérieurs, afin de les incorporer au budget de l'année en cours ; il intervient ainsi après le vote du Compte Financier Unique (CFU),
- Les ajustements rendus nécessaires par rapport au budget primitif 2026 voté en décembre 2025 en lien avec les besoins des services de la collectivité.

Dans ce cadre, le Conseil municipal de la ville de Rodez est appelé à se prononcer sur l'approbation du budget supplémentaire, qui vient modifier le budget primitif 2026.

LE BS 2026 DU BUDGET CUISINE CENTRALE – VILLE DE RODEZ

Les besoins de financement demandés **en fonctionnement** par les services pour le besoin supplémentaire 2026 de la cuisine centrale concernent des réajustements de fonctionnement de charges liés à l'augmentation des coûts des dépenses générales (Chap 011 : + 8 000€), ainsi qu'à la mise en place de la mutuelle concernant les frais de personnel (Chap. 012 : + 4 800€).
Les autres charges de gestion sont de 5 000 €.

Les recettes sont également réajustées (+ 20 000€), la cuisine centrale facturant depuis septembre 2025 des prestations supplémentaires, notamment l'école de Sainte Procule.

La section d'investissement n'est pas impactée au BS 2026, aucun nouveau besoin ou réajustement étant exprimé.
Ce tableau récapitulatif ci-dessous reprend le Budget Supplémentaire 2026 avec, pour plus de lisibilité, un regroupement par chapitre budgétaire.

Les budgets doivent être votés à l'équilibre strict, sans déficit et sans excédent.

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre		Inscription	Chapitre		Inscription
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	343 842,34			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	93 748,61	70	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PERISCOLAIRES	20 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	437 590,95
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 800,00	78	REP. SUR DEPREC. DES ACTIFS CIRCULANTS	5,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 950,00			
68	DOT. AUX DEPRECIAT. DES ACTIFS CIRCULANTS	255,00			
Total Dépenses - Section de fonctionnement		**457 595,95**	**Total Recettes - Section de fonctionnement**		**457 595,95**
001	SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION D INVESTISSEMENT REPORTE	71 684,11	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	93 748,61
	RESTES A REALISER	22 064,50			
Total Dépenses - Section d'investissement		**93 748,61**	**Total Recettes - Section d'investissement**		**93 748,61**
Total Dépenses		**551 344,56**	**Total Recettes**		**551 344,56**

Le budget supplémentaire de la cuisine centrale s'élève à 551 344.56 €.
Le budget primitif de la cuisine centrale s'élève à 1 180 220 €.

Le Budget global de l'exercice 2026 de la Cuisine Centrale s'équilibre donc à 1 731 564.56 €.
Pour information, en 2025 il s'est équilibré à 1 699 127.09€

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Nous allons aborder les deux budgets annexes. Sur la cuisine centrale, les besoins de financement au titre de ce budget supplémentaire, nous retrouvons des charges liées à l'augmentation des coûts. 8000 euros et la mise en place de la mutuelle concernant les frais de personnel. Des mesures importantes mais de faible montant. Concernant les recettes, on le disait tout à l'heure, cet équipement qui est en surcapacité, cherche à développer ses prestations à l'extérieur et depuis septembre 2025 des prestations supplémentaires sont fournies à l'école Sainte Procule, ce qui va générer des recettes supplémentaires. Donc pas d'impact au niveau de la section investissement. Le budget supplémentaire à la cuisine centrale s'élève à 551 000 €. Le budget primitif s'élève à 1 100 000 €. Le budget s'équilibre donc à 1 700 000 € et en 2025, il était à 1 699 000 €, donc une variation très faible.

Florian MONTEILLET : J'en profite pour évoquer le budget supplémentaire de la cuisine centrale, notamment la question de l'alimentation bio. Je voulais savoir, avec les 80 000 € de budget que vous voulez mettre dans le maraîchage, quel type d'ambition vous avez justement par rapport à l'alimentation bio locale ? Est-ce que vous voulez rester sur un objectif 5 % ? Qu'est-ce que vous avez en tête là-dessus ?

Pierre BESSIERE : Les 80 000 € que vous avez repérés au budget supplémentaire tiennent compte aussi de dépenses qui avaient été engagées et qu'il faut payer. Et puis après, nous avons pris rendez-vous avec les services concernés, que ce soit enfance, petite enfance, bien entendu, les écoles. Avec Serge JULIEN, nous avons très prochainement un rendez-vous sur site pour que l'on nous explique clairement ce qui a été entrepris par la précédente majorité. Et puis bien entendu, pour avoir des éléments factuels. Produire c'est bien, produire à une juste coûte c'est encore mieux, parce que l'on ne peut pas avoir des budgets qui dérapent. Il est important de comprendre le modèle économique de ce qui a été fait, je dis bien, hors l'enceinte des haras et puis l'adapter par rapport à une analyse des coûts dans notre cuisine centrale. Donc si l'expérimentation de ce maraîchage montre qu'il y a, en plus de l'objectif éthique, de véritables enjeux économiques avec la cuisine centrale, on ne se privera pas. Mais aujourd'hui, comme cela a été rappelé sur d'autres dossiers, on observe, on constate, puisque c'est une politique qui était là aussi, la source de nombreuses communications. Derrière la communication il faut avoir cette réalité parce que c'est aussi une exigence budgétaire. Pour reprendre le cours du poireau, je ne sais pas à combien il est quand il sort du maraîchage.

Serge JULIEN : Juste pour compléter la réponse, la production de légumes a été lancée pour fournir les établissements de la ville, et notamment les EHPAD. Par contre effectivement il y a à réfléchir certainement, au vu de cette expérience, sur le modèle économique à installer définitivement. Par exemple les légumes qui sont fournis aux EHPAD sont facturés aux EHPAD, ça c'est quelque chose que nous avons découvert après, mais ils sont facturés à un prix que leur budget ne permettra pas d'assumer. Cet approvisionnement ne pourra pas se poursuivre longtemps dans ces conditions. Donc il y a un modèle à réétudier à ce niveau-là.

Christophe LAURAS : Bien évidemment que le poireau qui sort du maraîchage bio local est plus cher que ce que vous trouverez ailleurs, mais j'aimerais bien savoir où vous allez vous approvisionner demain pour du bio et du local, si vous-même vous ne faites pas une régie maraîchère. J'aimerais bien savoir en Aveyron qui va vous produire ceci, en plus aussi près. Oui c'est un coût, oui c'est plus cher et nous l'avons assumé.

Monsieur le Maire : Nous n'allons pas trancher cette question ce soir. Ce que je note c'est que nous sommes au rendez-vous de la loi Egalim et ça c'est quand même à mettre au crédit pour le coup de ceux qui ont voté et de ceux qui l'on mis en application, comme je le disais tout à l'heure. Sur une ambition plus forte encore en termes de bio, je pense qu'il faut l'avoir, oui bien sûr. Tout ce qui peut améliorer la qualité de l'alimentation de nos enfants, je pense que ce sont de belles politiques publiques. Monsieur LAURAS, la difficulté qui est soulevée par Monsieur JULIEN, c'est que nous avons découvert qu'il y a une production qui parfois est un peu abondante à l'instant T et donc il y a de la part de la ville, l'obligation, de fait au CCAS, de prendre ces légumes qui n'étaient pas cuisinés et consommés par les enfants de la ville dans le cadre de la restauration scolaire. Là aussi il faut prêter une attention aussi très importante à la nutrition de nos aînés. Sauf que là nous ne maîtrisons pas totalement la filière et donc nous nous retrouvons avec des produits qui sont imposés au CCAS et à des coûts, qui pour le coup, ne passent pas du tout sous la toise du modèle économique de ces EHPAD. Donc ça c'est une difficulté sur laquelle il va falloir qu'on se penche. Moi je le dis, je pense que l'intérêt d'être en régie, c'est si demain on conforte l'activité notamment par les chantiers d'insertion. Je pense que c'est un très bel objet, notamment pour faire de l'insertion par le travail. Cela me paraît très intéressant. Et après M. LAURAS, il y avait et il y a d'autres alternatives. Il y avait eu notamment, sauf que le PAT n'a pas été travaillé donc au niveau de l'agglomération, rappelez-vous il y a quelques années, un projet d'installation sur la ceinture du Grand Rodez de maraîchers. Donc d'initiatives qui peuvent être prises par des paysans de nouvelle génération avec des projets économiques un peu alternatifs, qui pouvaient satisfaire à des besoins du circuit court de proximité et de qualité. Donc il y a aussi des alternatives qui ont existé, qui peuvent cohabiter, ou qui de même pourraient être remises sur la table.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :
- approuve le budget supplémentaire 2026 du budget annexe cuisine centrale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-091 – Budget Principal - Subvention de fonctionnement au budget de la cuisine centrale

Considérant ce qui suit :

La cuisine centrale de la Ville de Rodez prépare chaque jour près de 1 250 repas destinés aux écoles ruthénoises.

Pour l'année scolaire 2025, les tarifs ont été ajustés à la baisse par rapport à 2024.

Ce service public a un coût matérialisé par une subvention de fonctionnement du budget de la commune vers le budget de la cuisine centrale.

La subvention proposée est égale au déficit de fonctionnement 2025 du budget de la cuisine centrale, soit 343 842.34 € augmentée des besoins supplémentaires de 93 748.61 € soit une **subvention totale de 437 590.95 €.**

Les crédits seront affectés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :
- approuve le versement d'une subvention de fonctionnement au budget de la cuisine centrale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-092 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 - BUDGET PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Le budget supplémentaire permet à l'assemblée délibérante de disposer d'une vision actualisée de la situation financière de la collectivité.

À ce titre, il intègre :

- La reprise des résultats des exercices budgétaires antérieurs, afin de les incorporer au budget de l'année en cours ; il intervient ainsi après le vote du Compte Financier Unique (CFU),
- Les ajustements rendus nécessaires par rapport au budget primitif 2026 voté en décembre 2025 en lien avec les besoins des services de la collectivité,

Dans ce cadre, le Conseil municipal de la ville de Rodez est appelé à se prononcer sur l'approbation du budget supplémentaire, qui vient modifier le budget primitif 2026 des parcs de stationnement.

LE BS 2026 DU BUDGET PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT

Du côté **du fonctionnement,** les crédits majoritairement demandés pour les charges à caractère général (chapitre 011) concernent la maintenance du nouveau système de sécurité incendie (25 000 €) ainsi que les frais d'entretien.

Sur le chapitre 012, les charges de personnel et frais assimilés (1 170€), sont liés à l'adhésion de membre du personnel à la mutuelle et aux tickets restaurants. Le budget des parcs a un effectif de 7 ETP.

Du côté **des investissements,** des compléments de crédits sont majoritairement nécessaires afin de faire face aux frais supplémentaires liés aux travaux de mise aux normes de la sécurité incendie (chapitre 23). Par ailleurs, l'installation d'un système de climatisation ainsi que l'acquisition de balises viennent accroître les besoins d'acquisition (chapitre 21).

Le tableau récapitulatif ci-dessous reprend le Budget Supplémentaire 2026 avec, pour plus de lisibilité, un regroupement par chapitre budgétaire.
Les budgets doivent être votés à l'équilibre strict, sans déficit et sans excédent.

DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 000,00	002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	246 598,30
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 170,00			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	150,00			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	190 278,30			
Total Dépenses - Section de fonctionnement		**246 598,30**	**Total Recettes - Section de fonctionnement**		**246 598,30**
Chapitre		**Inscription**	**Chapitre**		**Inscription**
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	001	SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION D INVESTISSEMENT	100 353,89
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 311,00	021	VIREMENT A LA SECTIONDE FONCTIONNEMENT	190 278,30
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	168 967,30	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00
	RESTES A REALISER	371 600,89	1068	AUTRES RESERVES	271 247,00
Total Dépenses - Section d'investissement		**611 879,19**	**Total Recettes - Section d'investissement**		**611 879,19**
Total Dépenses		**858 477,49**	**Total Recettes**		**858 477,49**

Le budget supplémentaire 2026 des Parcs et Stationnement de la Ville s'équilibre à 858 477.49 €.
Le budget primitif 2026 des Parcs et Stationnement s'élevait à 2 318 800 €.

Le Budget global de l'exercice 2026 des Parcs et Stationnement **s'équilibre donc à 3 177 277.49€.**

Pour information, le Budget global de l'exercice 2025 des Parcs et Stationnement était de 3 007 436.10 €.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Du côté du fonctionnement, nous avons en dépenses la maintenance du système de sécurité incendie, des frais d'entretien. Du côté des investissements, des compléments de crédit sont majoritairement nécessaires pour faire face aux frais supplémentaires liés, là aussi, aux travaux de mise aux normes de la sécurité incendie, l'installation d'un système de climatisation ainsi que l'acquisition de balises. Au niveau du budget global de l'exercice des parcs de stationnement, il s'équilibre à 3 177 000 € et pour information il était de 3 000 000 € au budget d'exercice 2025.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :
- approuve le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Pacs publics de Stationnement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-093 – Provision pour litiges et contentieux & reprise de provision pour litiges et contentieux- Mise à jour

Vu les articles L2321-2 et R2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;
Vu la délibération DEL 2020-205 du 2 novembre 2020 relative à la provision pour litige et contentieux pour 2021 ;
Vu la délibération DEL 2020-258 du 18 décembre 2020 relative au changement de l'imputation comptable de ladite provision ;
Vu la délibération DEL 2021-189 du 5 novembre 2021 relative à la reprise de provisions pour l'exercice 2021 suite à la clôture de différents contentieux ;
Vu la délibération DEL 2021-190 du 5 novembre 2021 relative à la provision sur l'exercice 2021 du contentieux avec la SARL NOLIE ;
Vu la délibération DEL 2023-024 du 17 février 2023 relative à la vente des ateliers municipaux de la rue François Mahoux.

Considérant ce qui suit :

Article L2321-2 « 29° Les dotations aux provisions, notamment pour risques liés à la souscription de produits financiers, dont les modalités de constitution, d'ajustement et d'emploi sont déterminées par décret en Conseil d'Etat ».

Article R2321-2 « Pour l'application du 29° de l'article L. 2321-2, une provision doit être constituée par le maire dans les cas suivants :
Dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru ».

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque.

La provision donne lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.
Le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte financier unique.

Considérant :
- En application du principe de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative ;
- Le montant de la provision correspond au montant estimé par la collectivité de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière ;
- A la clôture des litiges, il est opportun de réaliser une reprise de provision, afin de respecter le principe de sincérité comptable ;
- La Ville de Rodez est engagée dans plusieurs contentieux (19) et donc soumise à cette obligation.

Il convient de provisionner :
- 200 000 € pour risques et charges de fonctionnement concernant les désordres survenus avenue du 8 mai 1945 sur le centre des impôts et trois habitations individuelles suite à un glissement de terrain en février 2026 dans le secteur Aubrac Vallon ;
- 56 500 € pour risques et charges de fonctionnement concernant deux litiges en matière de ressources humaines.

Il convient de reprendre sur les montants déjà provisionnés :
- 100 000 € suite à la résolution de la vente des Ateliers Municipaux de la rue François-Mahoux ;
- 14 080 € pour les litiges divers (occupation du domaine public, urbanisme / foncier, pouvoirs de police, patrimoine / travaux…).

Synthèse de la provision pour litiges et contentieux au BS 2026

type de provision	Précedement Inscrit	Solde des Provisions à détenir dans les comptes de la collectivité	Provision à effectuer BS 2026	Reprise sur provisions à effectuer BS 2026
Risques et charges de fonctionnement concernant les désordres survenus avenue du 8 mai 1945	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	
Contentieux RH	0,00 €	56 500,00 €	56 500,00 €	
Litiges Divers	50 080,00 €	36 000,00 €		14 080,00 €
Litige SARL Nolié (précedemment inscrit)	250 000,00 €	250 000,00 €		
PARC Mahoux Désaffectation	100 000,00 €			100 000,00 €
Créances Doueuses (précedemment inscrites)	6 227,67 €	6 227,67 €		
TOTAL	406 307,67 €	548 727,67 €	256 500,00 €	114 080,00 €

Chaque type de provision et de reprise sur provision sera prélevée sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Le montant de ces provisions sera revu et réévalué annuellement.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Nous l'avons déjà évoqué à l'occasion du BS. Là c'est une note spécifique aux dotations et reprises de provisions. Il convient de provisionner 200 000 € pour risques et charges de fonctionnement concernant les désordres survenus avenue du 8 mai. Elles sont supplémentaires aux 500 000 € sur la réfection éventuelle du parking. Et puis 56 500 € pour risques et charges pour des litiges en matière de ressources humaines. En revanche en reprise de provisions, 100 000 € suite à la résolution de la vente des ateliers de la rue François-Mahoux. En fait, si on ne libérait pas assez tôt, la ville avait une indemnité à payer. Et comme cela a été libéré en temps et en heure, on peut reprendre cette provision. Et puis quelques reprises concernant des litiges divers.

Monsieur le Maire : Nous en avons parlé tout à l'heure, nous avons l'obligation de provisionner, quand il y a un contentieux, un sinistre, ce qui nous semble devoir l'être, pour faire face à une éventuelle mise en responsabilité, une éventuelle condamnation. Donc vous le savez, nous avons hérité de l'actif et du passif. Il y a effectivement dans le passif des contentieux, avec des aléas assez forts sur ces contentieux, en tout cas sur celui de l'avenue du 8 mai. Il est de notre responsabilité de provisionner, donc année après année, jusqu'à que ces litiges soient purgés. Parce que s'il reste une part résiduelle de responsabilité à la collectivité qui ne serait pas garantie par l'assurance, il faudra faire face à la réparation du préjudice de son propre patrimoine et des préjudices qui ont été occasionnés à l'occasion de travaux, et commis au préjudice des tiers. Donc ça c'est pour l'avenue du 8 mai. Sur la SARL Nolié, vous le savez, c'est le carrefour contact, une procédure est en cours. Là aussi, on ne sait pas comment tout cela va se terminer. Ce que l'on sait par contre, c'est que la SARL Nolié, qui n'a pas pu exploiter dans des conditions optimales, a fini par déposer le bilan. Jusqu'alors, la mairie de Rodez continuait à écrire en recette les loyers, quand bien même les loyers n'étaient plus perçus, un parce que le preneur n'était plus en capacité de payer les loyers, et qu'ensuite il a été mis en liquidation judiciaire. Donc là aussi, en sincérité de présentation du budget, on passe effectivement en provision le montant des loyers impayés par le preneur. Il y a également des provisions, du contentieux de ressources humaines qui ne sont pas soldées et pour lesquelles on fait preuve de prudence, en provisionnant les éventuelles condamnations. Nous ne savons pas encore une fois où ces contentieux nous porteront.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 34 voix pour :
- approuve la modification des provisions et des reprises sur provision des litiges et contentieux à hauteur des montants ci-dessus énumérés pour le budget 2026 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-094 – Provision pour travaux d'entretien et de réparation

Vu les articles L2321-2 et R2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la décision du maire 2026/128 du 10 avril 2026 « Demande de subvention à l'Etat – Dotation de solidarité suite aux intempéries de la tempête Nils » ;

Considérant ce qui suit :

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

La tempête Nils du 11 et 12 février 2026 a provoqué des dommages sur la voirie et le stationnement du parking Aubrac Vallon. Un glissement de terrain a été constaté et à ce jour le parking n'est pas utilisable. Il est nécessaire de constituer une provision de 500 000 euros pour le confortement du parking Aubrac vallon.

Cette provision sera prélevée sur le budget concerné au compte par nature dédié. Le montant de cette prévision sera revu et réévalué annuellement.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Cela concerne le parking Aubrac Vallon puisque le glissement de terrain constaté fin février fait que le parking n'est plus utilisable donc nous constituons une provision de 500 000 € pour le confortement du parking Aubrac Vallon.

Monsieur le Maire : Mon propos tout à l'heure était général et s'applique à cette note

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 34 voix pour :
- approuve la provision pour travaux d'entretien et de réparation ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-095 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – AJUSTEMENTS BS 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Rodez a mis en place une gestion en « autorisations de programme - crédits de paiement » de certains investissements en vue d'assurer le suivi de certaines opérations dont la réalisation a un caractère pluriannuel.

Les opérations d'investissement concernées par ce procédé sont au nombre de dix.

Au moment de l'élaboration du budget Supplémentaire 2026, il convient d'adapter les crédits de paiement annuels, au vu des dépenses réalisées et des orientations politiques adoptées.

Ces montants nécessitent un ajustement au plus près des paiements des factures sur les exercices budgétaires.

Les montants des AP/CP pour le budget supplémentaire 2026 sont les suivants :

Projet		Montant des autorisations de programme			Montants des crédits de paiment				
n° AP	Nom	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice	Total cumulé Autorisation de programme	Crédits utilisés exercices antérieurs	CP BP 2026	CP BS 2026	Total Crédits de Paiment 2026	Restes à financer de l'exercice N+1 et au-delà
AP0025	Avenue Tarayre, Faubourg, sacré-coeur	5 661 504,99		**5 661 504,99**	4 744 426,30	500 000,00	**133 000,00**	**633 000,00**	284 078,69
AP0027	Stade Paul Lignon	29 488 489,05	117 398,71	**29 605 887,76**	28 768 887,76	300 000,00	**537 000,00**	**837 000,00**	-
AP0028.1	Haras - Sécurisation et mise aux normes	2 500 000,00		**2 500 000,00**	689 634,22	300 000,00		**300 000,00**	1 510 365,78
AP0028.2	Haras - Salle de réception	1 800 000,00		**1 800 000,00**	1 132 295,02	7 000,00	**100 000,00**	**107 000,00**	560 704,98
AP0028.3	Haras - Maison du Vélo	1 200 000,00		**1 200 000,00**	43 092,67			**0,00**	1 156 907,33
AP0028.4	Haras - Réseaux	1 210 197,00		**1 210 197,00**	822 241,15	250 000,00	**-50 000,00**	**200 000,00**	187 955,85
AP0028.5	Haras - Maraîchage	1 212 734,90		**1 212 734,90**	163 223,56	400 000,00	**80 000,00**	**480 000,00**	569 511,34
AP0029	Halles de Rodez	6 087 182,03	474 436,57	**6 561 618,60**	6 117 303,60	165 000,00	**279 315,00**	**444 315,00**	0,00
AP0030	Amphithéâtre	18 000 000,00		**18 000 000,00**	0,00	2 500 000,00	**-1 800 000,00**	**700 000,00**	17 300 000,00
AP0031	Centre Technique Municipal	3 650 000,00	4 223,38	**3 654 223,38**	1 774 223,38	1 800 000,00	**80 000,00**	**1 880 000,00**	-

AVENUE-TARAYRE, FAUBOURG, SACRÉ-CŒUR (AP0025)
Les budgets projetés en 2026 concernent la fin de la phase 1 de l'avenue Tarayre. Il est donc nécessaire de rajouter un crédit de 133 000 € pour le budget sur cette autorisation de programme.

STADE PAUL LIGNON (AP0027)
Le Stade Paul Lignon arrive au terme de son achèvement. Les crédits demandés permettront d'apurer les factures des prestations finales.

SALLE DE RECEPTION (AP0028.2) :
100 000 € sont prévus au BS 2026 afin de payer les finitions de la salle de réception, notamment les luminaires.

RESEAUX (AP0028.4) :
Les 250 000 € demandés au BP 2026 correspondent aux missions d'archéologie attribuées à la société HADES, rendues nécessaires par les travaux de réseaux (Assainissement- communication – éclairage – Energie).
Nous réduisons notre demande de 50 000 € pour le réajustement de l'avancée de cette mission. Le complément sera demandé sur les prochains exercices.

MARAÎCHAGE (AP0028.5)
400 000 € ont été inscrits au BP 2026 afin de permettre l'achèvement des travaux engagés sur la ferme de la Boriette. Un complément de 80 000 € est toutefois nécessaire pour couvrir les engagements déjà pris.

HALLE DE RODEZ (AP0029)
Les 279 315 € inscrits au BS 2026 correspondent essentiellement à la mise en place d'un accès PMR.

AMPHIHEATRE (AP0030)
Nous réduisons cette autorisation de programme de 1 800 000 € car les travaux de rénovation de l'amphithéâtre ne sont en réalité pas prêts. Dès lors qu'un projet concret et opérationnel aura été défini, cette autorisation de programme pourra être réactivée.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (AP0031)
Les 80 000 € de crédits inscrits au BS 2026 permettront de finaliser les engagements pris pour la création de ce centre technique municipal et l'aire de lavage.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Pierre BESSIERE : C'est derrière cet acronyme technique, c'est un très bon outil de gestion. Donc aujourd'hui, l'autorisation de programme correspond au coût total que la collectivité autorise pour un projet, et les crédits de paiement correspondent aux sommes inscrites chaque année au budget. Alors, concernant les principaux ajustements, sur l'avenue Tarayre-Faubourg-Sacré-Cœur, on propose un ajustement de 133 000 €. Il ne s'agit pas d'un changement de projet, mais simplement d'un ajustement lié à la fin de la première phase de travaux et à l'apurement des factures correspondantes. Donc nous adaptons ici le crédit de paiement à la réalité de l'exécution. Pour le stade de Paul Lignon, investissement majeur pour notre ville, l'opération arrive désormais à son terme.

Donc les 537 000 € complémentaires à ce budget supplémentaire permettront essentiellement de solder les dernières prestations et de clôturer administrativement et financièrement ce chantier. Là nous sommes bien entendu dans la phase finale d'un équipement désormais livré au Ruthénois. Concernant les Haras, nous inscrivons également 100 000 € supplémentaires pour finaliser la salle de réception, nous en avons parlé tout à l'heure. Il s'agit d'achever un équipement et non d'engager une nouvelle dépense de conception. Pour les réseaux aux Haras, nous diminuons au contraire les crédits de paiement de 50 000 €. Pourquoi ? Parce que les études archéologiques et techniques avancent à un rythme légèrement différent de celui initialement prévu et donc on adapte le calendrier budgétaire à la réalité du chantier. Nous collons donc au plus près de l'exécution réelle grâce à ces APCP. Concernant la ferme maraîchère de la Boriette, il est proposé un complément de 80 000 € pour achever les travaux déjà engagés sur la ferme maraîchère. Cette somme vise à couvrir les engagements déjà pris afin de permettre la finalisation complète. Concernant les Halles de Rodez, 279 000 € sont inscrits principalement afin de solder les engagements pris et de réaliser un accès PMR. L'accessibilité n'est pas une option. L'amphithéâtre, nous proposons une réduction de 1,8 M€. Nous n'avons pas à y revenir dessus. C'est en aucune façon un abandon de projet. C'est le choix d'une sincérité qui fait qu'aujourd'hui, on n'a aucun projet abouti qui permet de justifier de telles sommes au budget. Quant au Centre Technique Municipal, nous inscrivons 80 000 € complémentaires pour finaliser les derniers engagements liés au CTM et notamment son aire de lavage. Là encore, par ces APCP, nous sommes dans une logique d'achèvement d'une opération déjà engagée. Voilà ce qui concerne les APCP. C'est une délibération de gestion. Une gestion rigoureuse et sincère.

<u>Monsieur le Maire</u> : Tout à l'heure, on parlait Haras - maraîchage. Ce qui a été prévu initialement sur ce projet APCP, c'est quand même 1 212 000 €. On est quand même sur quelque chose de conséquent. Il reste à financer à date 569 000 €. Comprendre bien que quand on arrive aux responsabilités, on a envie de se poser, d'essayer de comprendre le modèle économique avec un tel investissement. Calculez le nombre de DJA (Dotation Jeune Agriculteur) qu'on aurait pu distribuer à des jeunes agriculteurs qui se lançaient dans la permaculture ou dans le maraîchage. Il y a un petit sujet quand même. Nous, on veut quand même comprendre le coût réel, le modèle économique et encore une fois, où est-ce que tout cela nous amène. Ce n'est quand même pas neutre. C'est un sujet que l'on a caricaturé avec trois poireaux, mais franchement derrière il y a quand même de l'engagement d'argent public relativement important. Comme le disait Pierre BESSIERE, on continue, on va regarder un petit peu, pour aller plus loin, ce que l'on fait réellement. Après, il y a des choses qui se soldent. Par exemple, il y avait des travaux sur la salle désormais des mariages, puisqu'elle est souvent utilisée pour les mariages, aux Haras. Donc là, il s'agit de financer les lustres qui ont été installés pour 160 000 euros. Bon, nous on arrive, il faut faire face à la dépense, on ne l'a pas choisi par contre, il faut payer. On les avait trouvés dans les cartons, les lustres. Ils n'avaient pas été placés avant les élections. Effectivement, peut-être que ça pouvait susciter quelques débats croustillants pendant la campagne. Donc nous on les a installés quand même, parce qu'on doit ça, bien sûr, à nos concitoyens. On continue, on poursuit les choses qui avaient été lancées.

Le Conseil municipal par 28 voix pour, 6 voix contre (BULTEL-HERMENT Monique, RENIER Laura, LAURAS Christophe, TEYSSEDRE Christian, CORTESE Franck, MISTRETTA Carole) :

- approuve les montant des AP/CP pour le budget supplémentaire de 2026 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

<u>DELIBERATION N°2026-096 – GARANTIE D'EMPRUNT RODEZ AGGLO HABITAT – 60 Rue Camonil à Rodez</u>

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° 186259 en annexe signé entre : Rodez Agglo Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le plan local de l'habitat du 29 juin 2021 ;

Considérant ce qui suit :

Rodez Agglo Habitat a engagé en 2025 un programme de réhabilitation de 22 logements 60 Rue Camonil à Rodez.

Le plan local de l'habitat votée le 29 juin 2021 pour une période de 5 ans prévoit notamment que la couverture de la garantie d'emprunt soit répartie, à concurrence de 50%, entre la Communauté d'agglomération et la commune sur laquelle l'OPH intervient. L'article L 2252-5 du Code général des collectivités territoriales précise que la commune conserve la possibilité, nonobstant le transfert de la compétence en matière de logement ou d'habitat à son EPCI, de garantir des emprunts pour les opérations de constructions ou d'amélioration de logements sociaux.

Le contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente note.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Mairie de RODEZ accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 297 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°186259 constituée d'une ligne du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 148 500 Euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ce prêt constitué d'une ligne du Prêt est destiné à financer la réhabilitation de 22 logements 60 rue de Camonil à RODEZ.

Article 2 : Les caractéristiques financières de la ligne du Prêt sont les suivantes :

Opération Concernée	Organismes prêteurs	Montant du prêt en Euros	Durées années	Périodicité échéances	Index	Modalité révision	Profil d'amortissement	Numéro contrat
22 logements	Caisse des Dépôts et Consignation – prêt total 297 000 €	297 000	15	Annuelle	Livret A -0.75 %	DL 0 %	Echéance prioritaire Intérêts différés	186259

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquit
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour, autorise le Maire à intervenir au Contrat de prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur

Article 6 : Le conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour, autorise le Maire à signer tout document pouvant intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Plusieurs délibérations en suivant, concernant des garanties d'emprunt en faveur de Rodez Agglo Habitat, qui, soit dans ces opérations de réhabilitation, soit dans ces opérations de construction, globalement, toutes ces opérations, tous ces crédits qui sont levés, lesquels crédits sont indexés sur les taux de livret A, sont garantis à hauteur de 50 % par la Ville de Rodez et 50 % par Rodez agglomération. Je voulais simplement vous présenter quand même, quand on se porte caution, on aime bien connaître la situation financière de la personne envers qui nous nous portons caution. Donc Rodez Agglo Habitat, pour rappel, c'est plus de 2 400 logements gérés, c'est un taux de vacances de 8,6 %, un taux d'impayés très faible, et surtout, ce que l'on mesure ici, c'est la solvabilité, donc capitaux propres sur total bilan, qui représente près de 42%. Voilà, donc situation financière solide, de par ses activités, une CAF, Capacité d'Auto-Financement à 3 M€. Ce que je dois vous dire aussi de manière générale, mais là, c'était au CFU 2025, indépendamment des amortissements des prêts en cours depuis le début de l'année 2026, et des nouveaux emprunts pour lesquels nous sommes sollicités, c'est que les annuités d'emprunts garanties par la Ville de Rodez représentent 660 000 €. C'est un ratio, dans les collectivités, on rapporte toujours les annuités d'emprunts aux recettes réelles de fonctionnement, avec comme garde-fou, que ces annuités ne représentent pas plus de 50 %. Ici, on est à 1,85, donc dans les délibérations qui vont suivre, et qu'on va voter une par une, voilà la situation globale, qui permet de dire qu'on peut y aller parce qu'il y a de très, très bons indicateurs.

DELIBERATION N°2026-097 – GARANTIE D'EMPRUNT RODEZ AGGLO HABITAT – 74 Rue de Camonil à Rodez

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° 186261 en annexe signé entre : Rodez Agglo Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le plan local de l'habitat du 29 juin 2021 ;

Considérant ce qui suit :

Rodez Agglo Habitat a engagé en 2025 un programme de réhabilitation de 22 logements 74 Rue de Camonil à Rodez.

Le plan local de l'habitat votée le 29 juin 2021 pour une période de 5 ans prévoit notamment que la couverture de la garantie d'emprunt soit répartie, à concurrence de 50%, entre la Communauté d'agglomération et la commune sur laquelle l'OPH intervient. L'article L 2252-5 du Code général des collectivités territoriales précise que la commune conserve la possibilité, nonobstant le transfert de la compétence en matière de logement ou d'habitat à son EPCI, de garantir des emprunts pour les opérations de constructions ou d'amélioration de logements sociaux.

Le contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente note.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Article 1 : L'assemblée délibérante de La Mairie de RODEZ accorde la garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 297 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°18261 constituée d'une ligne du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 148 500 Euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.
Ce prêt constitué d'une ligne du Prêt est destiné à financer la réhabilitation de 22 logements 74 rue de Camonil à RODEZ.

Article 2 : Les caractéristiques financières de la ligne du Prêt sont les suivantes :

Opération Concernée	Organismes prêteurs	Montant du prêt en Euros	Durées années	Périodicité échéances	Index	Modalité révision	Profil d'amortissement	Numéro contrat
22 logements	Caisse des Dépôts et Consignation Prêt total 297 000 €	297 000	15	Annuelle	Livret A -0.75 %	DL 0 %	Echéance prioritaire Intérêts différés	186261

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour, autorise le Maire à intervenir au Contrat de prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur

Article 6 : Le conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour, autorise le Maire à signer tout document pouvant intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-098 – GARANTIE D'EMPRUNT RODEZ AGGLO HABITAT – 74 Ter Rue Camonil à Rodez

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° 186265 en annexe signé entre : Rodez Agglo Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le plan local de l'habitat du 29 juin 2021 ;

Considérant ce qui suit :

Rodez Agglo Habitat a engagé en 2025 un programme de réhabilitation de 23 logements 74 ter Rue Camonil à RODEZ « Les Alisiers ».

Le plan local de l'habitat votée le 29 juin 2021 pour une période de 5 ans prévoit notamment que la couverture de la garantie d'emprunt soit répartie, à concurrence de 50%, entre la Communauté d'agglomération et la commune sur laquelle l'OPH intervient. L'article L 2252-5 du Code général des collectivités territoriales précise que la commune conserve la possibilité, nonobstant le transfert de la compétence en matière de logement ou d'habitat à son EPCI, de garantir des emprunts pour les opérations de constructions ou d'amélioration de logements sociaux.

Le contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente note.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Mairie de RODEZ accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 310 500 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°186265 constituée d'une ligne du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 155 250 Euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ce prêt constitué d'une ligne du Prêt est destiné à financer la réhabilitation de 23 logements 74 ter rue de Camonil « les alisiers » à RODEZ.

Article 2 : Les caractéristiques financières de la ligne du Prêt sont les suivantes :

Opération Concernée	Organismes prêteurs	Montant prêt en Eur	Durées années	Périodicité échéances	Index	Modalité révision	Profil d'amortissement	Numéro contrat
23 logements	Caisse des Dépôts et Consignation – prêt total 310 500 €	310 500	15	Annuelle	Livret A -0.75 %	DL 0 %	Echéance prioritaire Intérêts différés	186265

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour, autorise le Maire à intervenir au Contrat de prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur

Article 6 : Le conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour, autorise le Maire à signer tout document pouvant intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-099 – GARANTIE D'EMPRUNT RODEZ AGGLO HABITAT – rue André Boyer à Rodez

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° 186254 en annexe signé entre : Rodez Agglo Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le plan local de l'habitat du 29 juin 2021 ;

Considérant ce qui suit :

Rodez Agglo Habitat a engagé en 2025 un programme de construction de 25 logements « François Mazenq », rue André Boyer à Rodez.

Le plan local de l'habitat votée le 29 juin 2021 pour une période de 5 ans prévoit notamment que la couverture de la garantie d'emprunt soit répartie, à concurrence de 50%, entre la Communauté d'agglomération et la commune sur laquelle l'OPH intervient. L'article L 2252-5 du Code général des collectivités territoriales précise que la commune conserve la possibilité, nonobstant le transfert de la compétence en matière de logement ou d'habitat à son EPCI, de garantir des emprunts pour les opérations de constructions ou d'amélioration de logements sociaux.

Le contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente note

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Mairie de RODEZ accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 331 416 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°186254 constituée d'une ligne du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 665 708 Euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ce prêt constitué de 4 lignes du Prêt est destiné à financer la construction de 25 logements « François Mazenq », rue André Boyer à RODEZ.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du Prêt sont les suivantes :

Opération Concernée	Organismes prêteurs	Montant du prêt en Euros	Durées années	Périodicité échéances	Index	Modalité révision	Profil d'amortissement	Numéro de contrat
25 logements	Caisse des Dépôts et Consignation – prêt total 246 900 €	246 900	40	Annuelle	Livret A -0.2 %	DL 0 %	Echéance prioritaire Intérêts différés	186254
25 logements	Caisse des Dépôts et Consignation – prêt total 120 400 €	120 400	50	Annuelle	Livret A -0.2 %	DL 0 %	Echéance prioritaire Intérêts différés	186254
25 logements	Caisse des Dépôts et Consignation – prêt total 764 866 €	764 866	40	Annuelle	Livret A 0.6 %	DL 0 %	Echéance prioritaire Intérêts différés	186254
25 logements	Caisse des Dépôts et Consignation – prêt total 199 250 €	199 250	50	Annuelle	Livret A 0.6 %	DL 0 %	Echéance prioritaire Intérêts différés	186254

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le conseil municipal, à l'unanimité par 34 voix pour, autorise le Maire à intervenir au Contrat de prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Article 6 : Le conseil municipal, à l'unanimité par 34 voix pour, autorise le Maire à signer tout document pouvant intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-100 – GARANTIE D'EMPRUNT RODEZ AGGLO HABITAT – 34 Boulevard Paul Ramadier à Rodez

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° 186267 en annexe signé entre : Rodez Agglo Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le plan local de l'habitat du 29 juin 2021 ;

Considérant ce qui suit :

Rodez Agglo Habitat a engagé en 2025 un programme de réhabilitation de 20 logements « les bougainvillées » 34 boulevard Paul Ramadier à Rodez.

Le plan local de l'habitat votée le 29 juin 2021 pour une période de 5 ans prévoit notamment que la couverture de la garantie d'emprunt soit répartie, à concurrence de 50%, entre la Communauté d'agglomération et la commune sur laquelle l'OPH intervient. L'article L 2252-5 du Code général des collectivités territoriales précise que la commune conserve la possibilité, nonobstant le transfert de la compétence en matière de logement ou d'habitat à son EPCI, de garantir des emprunts pour les opérations de constructions ou d'amélioration de logements sociaux.

Le contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente note

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Article 1 : L'assemblée délibérante de La Mairie de RODEZ accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 270 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°186267 constituée d'une ligne du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 135 000 Euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt ;

Ce prêt constitué d'une ligne du Prêt est destiné à financer la réhabilitation de 20 logements « Les Bougainvillées » 34 bvd Paul Ramadier à RODEZ.

Article 2 : Les caractéristiques financières de la ligne du Prêt sont les suivantes :

Opération Concernée	Organismes prêteurs	Montant prêt en Eur	Durées années	Périodicité échéances	Index	Modalité révision	Profil d'amortissement	Numéro contrat
20 logements	Caisse des Dépôts et Consignation – prêt total 270 000 €	270 000	15	Annuelle	Livret A -0.75 %	DL 0 %	Echéance prioritaire Intérêts différés	186267

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le conseil municipal, à l'unanimité par 34 voix pour, autorise le Maire à intervenir au Contrat de prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Article 6 : Le conseil municipal, à l'unanimité par 34 voix pour, autorise le Maire à signer tout document pouvant intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-101 – GARANTIE D'EMPRUNT RODEZ AGGLO HABITAT – 58 boulevard Mal De Lattre de Tassigny à Rodez

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2305 du Code civil ;
Vu le Contrat de Prêt N° 186954 en annexe signé entre : Rodez Agglo Habitat ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le plan local de l'habitat du 29 juin 2021 ;

Considérant ce qui suit :

Rodez Agglo Habitat a engagé en 2025 un programme de réhabilitation de 20 logements 58 boulevard Mal De Lattre de Tassigny.

Le plan local de l'habitat votée le 29 juin 2021 pour une période de 5 ans prévoit notamment que la couverture de la garantie d'emprunt soit répartie, à concurrence de 50%, entre la Communauté d'agglomération et la commune sur laquelle l'OPH intervient. L'article L 2252-5 du Code général des collectivités territoriales précise que la commune conserve la possibilité, nonobstant le transfert de la compétence en matière de logement ou d'habitat à son EPCI, de garantir des emprunts pour les opérations de constructions ou d'amélioration de logements sociaux.

Le contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente note

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Article 1 : L'assemblée délibérante de La Mairie de RODEZ accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 370 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°186954 constituée d'une ligne du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 185 000 Euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ce prêt constitué d'une ligne du Prêt est destiné à financer la réhabilitation de 20 logements « les genêts » 58 bvd Mal De Lattre de Tassigny à RODEZ.

Article 2 : Les caractéristiques financières de la ligne du Prêt sont les suivantes :

Opération Concernée	Organismes prêteurs	Montant prêt en Eur	Durées années	Périodicité échéances	Index	Modalité révision	Profil d'amortissement	Numéro contrat
20 logements	Caisse des Dépôts et Consignation – prêt total 370 000 €	370 000	15	Annuelle	Livret A -0.75 %	DL 0 %	Echéance prioritaire Intérêts différés	186954

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le conseil municipal, à l'unanimité par 34 voix pour, autorise le Maire à intervenir au Contrat de prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Article 6 : Le conseil municipal, à l'unanimité par 34 voix pour, autorise le Maire à signer tout document pouvant intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-102 – AFFICHAGE PUBLICITAIRE – Taxe sur la publicité extérieure 2027

Vu l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
Vu le Code des impositions sur les biens et services, et notamment ses articles L.454-39 à L.454-77 ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-6 et suivants et R.2333-10 et suivants précisant les modalités d'application de la TLPE ;
Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2026 constatant les tarifs indexés sur l'inflation de la taxe sur la publicité extérieure,
Vu la délibération n° 2025-094 du conseil municipal du 23 juin 2025 portant sur les tarifs 2026 de la taxe sur la publicité extérieure ;

Considérant ce qui suit :

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est assise sur la surface exploitée du support taxable. Elle concerne les supports publicitaires, enseignes et pré-enseignes fixes à l'exception des supports dont le seul objet est l'affichage d'information à visée non commerciale, l'indication d'une direction sous réserve que le support ait le caractère d'une enseigne, l'indication du lieu d'exercice d'une profession réglementée, l'indication des horaires ou des moyens de paiement d'une activité , l'indication des tarifs d'une activité sous réserve que la superficie du support soit inférieure ou égale à un mètre carré et le respect d'une obligation légale, réglementaire ou résultant d'une convention conclue avec l'Etat.

Les communes fixent les tarifs applicables à la TLPE ainsi que les exonérations facultatives applicables avant le 1er juillet de l'année précédant celle de l'imposition.
Le montant de la TLPE varie selon les caractéristiques des supports publicitaires et de la taille de la collectivité.

Les tarifs normaux dépendent de la population de la commune ainsi que de la nature et des caractéristiques du support publicitaire. Ils sont fixés par les dispositions du Code des Impositions des Biens et Services (CIBS). Ces tarifs sont révisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages en France sur l'ensemble hors tabac. Cette variation est appréciée entre la troisième et la deuxième année précédant celle de la révision.

Pour fixer les tarifs de l'année 2027, la variation prise en compte est celle de l'année 2026, soit un taux compris entre + 0,8 % et + 1,1 %.

En application de ces dispositions et considérant que la Ville de Rodez entre dans le cadre de la grille tarifaire applicable aux villes qui appartiennent à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), de plus de 50 000 habitants, les tarifs pour l'année 2027 sont les suivants :

Par m² et par face	**Tarif 2027**
Dispositifs publicitaires et pré enseignes (non numériques) ≤ à 50 m²	19,10
Dispositifs publicitaires et pré enseignes (non numériques) > à 50 m²	38,10
Dispositifs publicitaires et pré enseignes (numériques) ≤ à 50 m²	57,20
Dispositifs publicitaires et pré enseignes (numériques) > à 50 m²	114,30
Pour les ensembles de faces d'enseignes ≤ à 12 m²	19,10
Pour les ensembles de faces d'enseignes > à 12 m² et ≤ à 50 m²	38,10 €
Pour les ensembles de faces d'enseignes > à 50 m²	76,30 €

Exonérations facultatives :
Conformément aux dispositions des articles L.454-63 et subséquents du CIBS, les collectivités territoriales peuvent instaurer, sur délibération, une exonération totale ou partielle dans les cas suivants. Pour l'année 2027, les exonérations seront appliquées comme l'année précédente, soit :

	Exonération totale	Exonération partielle de 50%
Enseigne inférieure ou égale à 12 m²	x	
Enseigne comprise entre 12m² et 20 m²		x
Pré-enseigne inférieure à 1,5m²	X	
Pré-enseigne supérieure ou égale à 1,5m²		x
Les faces des dispositifs publicitaires exploités en v d'une concession conclue dans le cadre de l'exerci des compétences communales	X	
Les faces des dispositifs publicitaires apposés sur d éléments de mobilier urbain ou des kiosques à journaux	X	
Le support dont le seul objet est la promotion d'u spectacle	x	

Exonérations de plein droit
Pour rappel , conformément au Code des Impositions sur les Biens et Services, les dispositifs suivants ne sont pas soumis à la taxe sur la publicité extérieure : affichage d'informations à visée non commerciale ; indication d'une direction, sous réserve que le support ait le caractère d'une enseigne ; indication du lieu d'exercice d'une profession réglementée ; indication des horaires ou des moyens de paiement d'une activité ; indication des tarifs d'une activité, sous réserve que la superficie du support soit inférieure ou égale à un mètre carré ; respect d'une obligation légale, réglementaire ou résultant d'une convention conclue avec l'Etat.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Les communes fixent les tarifs applicables à cette taxe ainsi que les exonérations applicables avant le 1er juillet de l'année précédente. Voilà pourquoi nous passons ceci lors de ce conseil. Pour fixer les tarifs de l'année 2027, donc la variation prise en compte est celle de l'année 2026. Il faut savoir qu'il y a un arrêté qui a été publié le 9 mars 2026 concernant l'année 2027. Ainsi, il s'agit d'appliquer tout bonnement cette évolution et cela représente, globalement, 112 000 € euros par an, cette taxe locale de publicité extérieure, et il y a à peu près 85 enseignes concernées sur la commune de Rodez.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 34 voix pour :
- approuve les tarifs 2027 de la taxe locale sur la publicité extérieure et ses exonérations ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-103 – CONSTRUCTION D'UNE HALLE MARCHANDE ET REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS PERIPHERIQUES - Exonération des pénalités de retard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales régissant le fonctionnement des collectivités territoriales ;
Vu le code de la commande publique régissant les procédures de passation des marchés publics ;
Vu la décision du Maire n°DEC2023/0094 en date du 15 mai 2023 relative à la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle marchande et le réaménagement des espaces publics périphériques avec le groupement Agence d'architecture Leibar&Seigneurin (64 100 Bayonne) - mandataire/ Montal Mestiri Architectes (46 000 Cahors) / Atelier Sol et Cité (31 200 Toulouse) / OCD (12 850 Onet le Château) / Gamba (31 670 Labège) ;
Vu la décision du Maire n°DEC2024/0092 en date du 16 avril 2024 relative à la signature des marchés des travaux avec les entreprises attributaires pour la réalisation des travaux susvisés ;
Vu les clauses contractuelles des marchés n°21004-02, n°21004-04, n°21004-05, n°21004-06, n°21004-08, n°21004-14 et n°21004-17 relatifs respectivement aux travaux de réseaux extérieurs (lot n°2), gros œuvre (lot n°4), charpente métallique (lot n°5), couverture/étanchéité (lot n°6), plafonds bois (lot n°8), peinture/nettoyage (lot n°14) et sanitaires publics (lot n°17) ;

Considérant ce qui suit :

La décision n°DEC2024/0092 en date du 16 avril 2024 a procédé aux travaux de construction d'une halle marchande et le réaménagement des espaces publics périphériques en autorisant la signature des contrats suivants par Monsieur le Maire :

Numéro et nom du lot	Candidat retenu	Montant attribué (en Euros H.T
2 : Réseaux extérieurs (N°21004-02)	Eurovia MP - 12 031 Rodez	136 792,00
4 : Gros œuvre (N°21004-04)	SARL Bernard BTP - 12 500 Espalion	897 913,01
5 : Charpente métallique (N°21004-05)	CMO Constructions Métalliques Occitanes - 12 Olemps	765 000,00
6 : Couverture – Etanchéité (N°21004-06)	Groupement Delbes (mandataire) - 12 000 Rodez, couvreurs du Causse – 12 310 Laissac	316 049,22
8 : Plafonds bois – Isolation – Panneaux (N°21004-08)	SAS Laussel et Fau - 12 850 Onet le Château	345 000,00
14 : Peinture – Nettoyage (N°21004-14)	EURL Jean-Michel Campo - 12 000 Rodez	13 084,49
17 : Sanitaires publics (N°21004-17	MPS Toilettes automatiques - 40 230 Josse	50 900,00

La durée globale d'exécution de ces marchés était du 2 mai 2024 au 14 août 2025. Par une décision de prolongation en date du 7 juillet 2025, la date de fin a été reportée au 5 septembre 2025 du fait de travaux sur les joints de dilatation du parking des Jacobins, des conditions météorologiques défavorables qui ont ralenti les travaux et de la visite de l'inspection du travail au cours du chantier.

En cas de manquement à leurs obligations contractuelles, l'article 15 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) prévoit des pénalités à l'encontre des entreprises et notamment :

- Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour calendaire de retard, une pénalité fixée à 1 500 Euros ;
- Lorsque le délai contractuel de remise des documents exigés dans le cadre de l'article 2.6 du CCTP du lot n°00 « Données thermiques et acoustiques » est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour calendaire de retard, une pénalité fixée à 500 Euros ;
- En cas d'absence aux diverses réunions de chantier mentionnées à l'article 7.2.1 du CCTP du lot n°00 « Réunion de chantier- Représentant de l'entreprise », le titulaire encourt, par jour calendaire de retard, une pénalité fixée à 250 Euros.

Ainsi, selon le dernier compte-rendu de la maîtrise d'œuvre, sont listées ci-dessous les pénalités encourues par certaines entreprises :

- L'entreprise Eurovia MP totalise 2 absences aux réunions de chantier soit un montant total de 500 Euros
- L'entreprise Bernat BTP totalise 70 jours de retard sur exécution soit un montant total de 105 000 Euros
- L'entreprise CMO totalise 64 jours de retard sur exécution soit un montant total de 96 000 Euros
- Le groupement Delbes/Les couvreurs du Causse totalise 57 jours de retard sur remise de documents, 2 absences aux réunions de chantier et 85 jours de retard sur exécution soit un montant total de 156 500 Euros
- L'entreprise Laussel et Fau totalise 2 absences aux réunions de chantier soit un montant total de 500 Euros
- L'entreprise Jean-Michel Campo totalise 5 absences aux réunions de chantier soit un montant total de 2 500 Euros
- L'entreprise MPS totalise une absence à une réunion de chantier soit un montant total de 250 Euros

Conformément à l'article 19.2.2 du Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) relatif aux marchés publics de travaux, le montant total des pénalités de retard appliquées au titulaire ne peut excéder 10% du montant total hors taxes du marché.

Néanmoins, ces entreprises ont pu rattraper les retards intermédiaires accumulés et listés par la maîtrise d'œuvre afin de pouvoir livrer le chantier dans le délai global de cette opération. Compte tenu de ces efforts, il est proposé au conseil municipal de ne pas appliquer les pénalités de retard sur exécution et sur remise de documents et de ne pas retenir les pénalités pour absence aux réunions de chantier lors du solde financier de ces marchés.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Il s'agit de la construction de la Halle et du réaménagement des espaces publics. Sont repris dans cette note l'ensemble de certains lots d'entreprises. D'après les comptes rendus de maîtrise d'œuvres, il y aurait des pénalités encourues par certaines entreprises et puis également sur les jours de retard sur l'exécution. Cela représente plusieurs entreprises. Il est proposé, parce que quand même ils ont fait beaucoup d'efforts après pour rattraper les retards, d'exonérer de pénalités ces entreprises-là, comme cela se fait sur de tels chantiers depuis bien longtemps.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- approuve l'exonération des pénalités mentionnées ci-dessus pour les titulaires suivants : Eurovia MP, Bernard BTP, CMO, Groupement Delbes/Les couvreurs du Causse, Laussel et Fau, Jean-Michel Campo et MPS ;
- approuve l'absence de recouvrance des créances susmentionnées dans le budget principal de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-104 – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE RODEZ-CENTRE - Actualisation du fonds de concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales régissant le fonctionnement des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2023-135 du conseil municipal du 16 novembre 2023 relative au plan de financement et au protocole d'accord de la maison de santé pluriprofessionnelle du centre-ville de Rodez ;
Vu le plan de financement actualisé de Rodez Agglomération ;

Considérant ce qui suit :

Le lundi 2 février 2026, la maison de santé pluridisciplinaire Rodez Centre a ouvert ses portes au public sur le site de l'ancien commissariat de Rodez. Elle porte le nom de Lucie Maynadier (1908-2000), médecin à Rodez, pionnière en gynécologie et pédiatrie, figure de la Résistance et actrice majeure de la santé publique sur le territoire.

D'une superficie de 1 093 m², cet équipement de santé regroupe, au sein d'un même lieu, plusieurs disciplines médicales et paramédicales : médecins généralistes, gastroentérologue, infirmières, orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes, diététicienne et sage-femme.

Pensée pour favoriser une organisation coordonnée des soins, cette maison de santé s'inscrit dans le réseau des 5 structures de santé existantes sur le territoire de Rodez agglomération, la 6e devant voir le jour sur la commune de Sébazac-Concourès.

Le coût prévisionnel de cet aménagement, conformément à la délibération n°2023-135 du conseil municipal du 16 novembre 2023, est de 4 114 856,00 Euros HT avec une participation financière prévisionnelle de la ville de 604 930,00 Euros (14,70%). Il avait également été identifiée une participation financière prévisionnelle de l'Etat pour un montant de 809 897,00 Euros et de la Région pour un montant de 88 000,00 Euros.

Par un courrier en date du 12 septembre 2025, Rodez Agglomération a fait part à la ville de Rodez des participations financières définitives des différents partenaires financiers qui ont été revues à la baisse. En effet, la participation définitive de l'Etat s'élève désormais à 536 924,00 Euros et celle de la Région à 60 000 Euros.

Conformément à l'article 2 de la convention financière signée entre la ville et l'agglomération, « *le plan de financement prévisionnel de l'opération (…) a été établi au stade de la définition des besoins. Il sera ajusté à la hausse ou à la baisse au terme de l'opération, en fonction du coût réel de l'opération.* »

En conséquence, Rodez Agglomération demande une participation financière actualisée de la ville d'un montant de 742 087,00 Euros (17,82%).

La ville de Rodez a déjà versé un acompte de 241 972,00 Euros. Il conviendra donc de verser un solde de 500 115,00 Euros.

Les crédits seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Cette une note qui a déjà fait l'objet de débats lors du BS et du budget primitif 2026. Donc nous savons que la ville doit, à Rodez agglomération 742 000 € de fonds de concours au titre de cette maison de santé en centre-ville de Rodez, et qu'il convient de régler la somme de 500 000, qui était appelée en décembre 2025. Donc il s'agit d'actualiser le fonds de concours.

Monsieur le Maire : Je rappelle ce que disait tout à l'heure Pierre BESSIERE. En septembre 2025, le Président de l'agglomération écrit au Maire de la Ville de Rodès pour lui dire qu'il va falloir verser 500 000 € dans le cadre du fonds de concours pour la construction et l'aménagement de la maison de santé du centre-ville. Donc nous étions au mois de septembre, il y a 500 000 € qui doivent être payés par la ville de Rodez, la logique serait que cela apparaît sur le budget primitif de 2025 car le budget est voté en décembre. Et en fait on se retrouve, nous, dans le cadre du BS, à devoir inscrire cette somme de 500 000 €. D'où l'étonnement de l'adjoint tout à l'heure qui ne voulait pas parler d'insincérité mais il y a un petit sujet, effectivement, de méthode a minima.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- approuve l'attribution d'un fonds de concours actualisé à Rodez Agglomération sur la base du coût réel de l'opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-105 – Versement d'une subvention complémentaire au CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération DEL2025-175 en date du 8 décembre 2025 concernant l'attribution de subventions et conventions d'objectifs et de moyens pour l'année 2026 ;

Considérant ce qui suit :

Le CCAS de la Ville de Rodez a un rôle majeur dans l'accompagnement social des personnes isolées et en difficulté sur la Ville.

Afin de renforcer son accompagnement et de permettre au CCAS de poursuivre le développement de ses activités à caractère social, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter sa subvention d'équilibre de 130 000 € pour l'année 2026.

La subvention versée par la Ville au CCAS passerait ainsi de 500 000 € à 630 000 €.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- approuve l'augmentation de la subvention de fonctionnement du CCAS pour l'année 2026 d'un montant de 130 000 €, pour s'élever à 630 000 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-106 – Attribution d'une subvention d'investissement - Association Oc'live - Travaux d'amélioration du bâtiment sis 37 avenue Tarayre

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2311-7, L1611-4, et ses dispositions relatives aux subventions accordées par les collectivités territoriales et au contrôle de leur emploi, ainsi que les règles applicables aux concours financiers aux associations.
Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,
Vu le projet de travaux d'amélioration du bâtiment situé 37 avenue Tarayre présenté et porté par l'association Oc'live,
Vu la demande présentée par l'association Oc'live en date du 31 octobre 2025, et complétée par le dossier de demande de subvention déposé le 04 décembre 2025,
Vu le budget communal ;

Considérant ce qui suit :

Considérant que le projet présenté répond à un intérêt public local et contribue à renforcer la vie associative et culturelle, animer les quartiers, favoriser l'accès à la culture et la mise en accessibilité pour tous de la ville et ses équipements,
Considérant que la participation financière de la commune est strictement affectée à des travaux d'investissement précisément identifiés et ne constitue pas un financement d'une activité cultuelle,
Considérant qu'il y a lieu d'encadrer cette aide par une convention définissant l'objet, les modalités de versement et les obligations de l'association bénéficiaire.

Face aux enjeux de la transition écologique, sociale et culturelle, l'association Oc'live a entrepris de rénover le bâtiment accueillant ses activités. Le principal enjeu de ces travaux est de pérenniser le bâtiment « Le Club » pour les 30 prochaines années. L'association s'inscrit dans une démarche qui se veut responsable vis-à-vis de l'environnement et de la société, et souhaite faire rayonner son lieu d'exercice au-delà de sa simple existence en tant que salle de spectacle.

De ce fait, des diagnostics architectural, énergétique et acoustique ont été conduits en 2024 : ils ont permis d'élaborer un projet de rénovation complète du bâtiment, qui permettra, d'ici 2028, de répondre aux objectifs suivants : augmentation du niveau de confort pour les usagers, amélioration de la sécurité, amélioration des conditions de travail de l'équipe salariée, amélioration fonctionnelle pour l'accueil des spectacles et du public, diminution de l'émergence sonore et des nuisances associées, réduction significative de l'empreinte carbone de l'activité de l'association, amélioration des performances énergétiques, thermiques et environnementales du bâtiment, optimisation de la qualité d'accueil des actions culturelles (modularisation de l'auditorium, différentes salles pour différentes formes) qui permettrait à terme de renforcer l'activité.

La commune de Rodez entend soutenir ce projet qui permet de conforter le rayonnement de ce lieu. Lieu majeur de la vie culturelle et associative du Grand Rodez, le bâtiment qui accueille les activités de l'association Oc'live doit faire face aux grands défis des transitions sociales et énergétiques. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs que soutient la commune de Rodez et notamment ceux concernant le renforcement de la vie associative et culturelle, l'animation des quartiers, l'accès à la culture pour tous et la mise en accessibilité pour tous de la ville et ses équipements.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Olivier NICOLAS *: Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Oc'Live. Vous connaissez tous la salle du Club Avenue Tarayre à Rodez, portée par l'association Oc'Live, qui œuvre depuis 2014 dans le champ de la musique et des arts visuels, notamment par l'organisation de spectacles, de médiation, de résidence d'artistes et de création. En 2025, ce fut 7 300 spectateurs, 42 représentations, plus de 400 artistes accueillis, 24 résidences. Le club est labellisé SMAC, c'est-à-dire scène des musiques actuelles, il y en a deux comme ça en Occitanie, ce qui prouve aussi le positionnement connu et reconnu de cette salle de spectacles dans sa programmation. Donc le site est voué à une réhabilitation totale sur un budget de travaux de 2,8 millions, dans un besoin de transformation énergétique, d'isolation, de panneaux photovoltaïques, de chaudières biomasse, de récupérateurs d'eau, des espaces mieux pensés pour l'accueil des publics dans la médiation, les répétitions, les résidences, les spectacles. L'accent est mis à tous les étages sur l'accueil de personnel à mobilité réduite. L'accent est également mis sur le renforcement des connexions douces, avec un parking à vélo, une navette, un arrêt de bus à proximité.*

L'impact se jouera à la fois sur la dimension culturelle que va prendre le Club, mais aussi sur l'aspect sociétal, dans un quartier en recomposition avec le redimensionnement du quartier de la gare, la dimension étudiante, l'appropriation et la fierté d'appartenir à un quartier en transformation plus branché et plus tourné vers l'avenir. On peut se féliciter aussi de la mobilisation des partenaires publics autour de ce projet de réhabilitation d'un montant de 2,8 millions. Le Centre national de la musique a abondé 30 000 euros dans la phase de diagnostic, près de 500 000 euros dans la phase de travaux. La ville de Rodez, donc, par cette subvention, investirait jusqu'à 250 000 euros, l'agglomération 240 000 euros, le département abonderait à hauteur de 240 000 euros également, ainsi que la région et la Drac à hauteur de 500 000 euros. Ce qui fait qu'on approche autour d'un budget de 2 millions d'euros complété par un appel au mécénat, aux partenaires privés, à des fonds propres et à l'emprunt. Les versements, l'articulation des versements, c'est 40% à la signature de la convention, 40% en phase intermédiaire et comme le rappelait la Cour Régionale des comptes, nous avons besoin de traçabilité, de transparence sur l'apport d'un bilan et des dépenses engagées, et 20% sur un décompte final.

Monsieur le Maire : Juste préciser pourquoi l'on ne continue pas l'avenue Tarayre. Effectivement, cela fait partie des investissements que nous aurions pu lancer. Sauf que l'on ne peut pas pour deux raisons. Un, s'il y a vraiment un quartier qui aujourd'hui souffre en termes de stationnement et de circulation, c'est bien l'avenue Tarayre et tant qu'on n'aura pas résolu le problème du parking avenue du 8 mai, on va connaître des difficultés sur ce quartier en très forte tension. Nous avons appris d'ailleurs qu'il y avait eu une vente immobilière pas très loin, mais le coup est parti nous n'étions pas au courant, qui aurait peut-être pu permettre d'aménager un parking et qui aurait pu améliorer le sort quotidien notamment des commerçants, de ceux qui travaillent dans cette avenue. C'est une des raisons pour lesquelles je rebondis sur cet investissement que nous ne faisons pas sur la deuxième partie de l'avenue Tarayre. Tant que nous n'aurons pas résolu et que nous n'y verrons pas plus clair sur l'aménagement de la rue du 8 mai, le devenir du parking Aubrac-Vallon, nous ne poursuivrons pas les travaux qui consistent aussi à supprimer des places de parking. On met ça de côté et cela fait écho à cette note, on sait que le Club s'est lancé dans des travaux importants que nous encourageons parce que c'est un acteur culturel important pour notre ville dans un secteur très singulier où il n'y a pas l'équivalent sur l'agglomération. Mais le temps des travaux, il va bien y avoir une occupation de l'espace public qui est situé devant le club et si on avait finalisé les travaux, on aurait pu avoir des travaux remis en cause par les besoins du club d'aménager leur site. Pour les deux motifs que je viens d'invoquer, on va retarder les travaux qui sont la deuxième partie de l'avenue Tarayre. C'est un investissement qui fera l'objet d'un budget primitif peut-être en 2028, on l'espère en 2029, mais pas tout de suite.

Christophe LAURAS : Manifestement vous avez au moins trouvé un carton parce que le projet que vous présentez du Club je ne pense pas que ce soit votre équipe qui a instruit le permis de construire et je pense que le budget supplémentaire pour les travaux de l'avenue Tarayre était déjà conclu avant le club.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas dans les cartons puisque c'est une négociation que nous avons eue avec eux et que nous avons eue avec les riverains. Soyons très clairs, ce qui crée aujourd'hui à ce quartier de la tension c'est le stationnement. Ils sont à bout les gens. On sait qu'en plus ce n'est pas que le Sacré-Cœur, l'avenue Tarayre qui sont impactés, c'est maintenant le quartier Cardaillac puisque le stationnement se déporte sur le quartier voisin de Cardaillac et cela crée de la tension partout. On ne va bien évidemment pas lancer les travaux de la deuxième partie de l'avenue Tarayre avec la suppression de quelques places de stationnement supplémentaires. C'est malheureux parce que le starter a été bien requalifié sur la première partie et qu'elle mériterait de l'être sur la totalité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 34 voix pour :

- attribue à l'association Oc'live, régie par la loi du 1er juillet 1901, une subvention d'investissement d'un montant de 250 000 € TTC pour contribuer au financement des travaux d'amélioration du bâtiment sis 37 avenue Tarayre ;
- approuve le principe du versement de cette subvention selon les modalités précisées dans le projet de convention annexé à la présente délibération :
- dit que les crédits utiles seront prélevés au compte par nature dédié.
- rappelle que l'association bénéficiaire devra produire, sur demande, tous documents justifiant de l'utilisation de la subvention, conformément aux règles de contrôle applicables aux associations subventionnées.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-107 – Plan de Formation 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L423-3 ;
Vu le décret n° 2007-1845 du 26/12/2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;
Vu les Décrets n° 2008-512 et n° 2008-513 relatifs à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026 ;

Considérant ce qui suit :

En matière de formation, la Ville de Rodez a toujours favorisé le développement des compétences de ses agents par l'organisation de stages à vocation professionnelle, qu'ils soient réalisés en interne au sein de sa structure ou auprès de prestataires extérieurs.

Le plan de formation est un outil de gestion et de communication qui permet de rassembler l'ensemble des actions de formation effectuées et à venir. Il traduit et valorise ainsi la volonté opérationnelle de la ville dans ce domaine tout en répondant à une obligation légale.

L'article L423-3 du Code de la fonction publique précise que « Les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation prévues ».
Pour la ville de Rodez, le service des ressources humaines s'est engagé lors du Comité Technique Paritaire du 29 juin 2011 à élaborer un document annuel. Ce plan de formation est présenté en CST, puis à l'assemblée délibérante et enfin transmis à la délégation compétente du CNFPT.

Aujourd'hui, vous est donc présenté le plan de formation 2026, faisant état de la situation des actions de formation opérées en 2025 au sein de la collectivité, ainsi que des perspectives de formation 2026.

Ce document planifie les actions initialement identifiées comme à mener en 2026 en précisant également pour chacune d'elles les objectifs de formation et les objectifs pédagogiques. Il répertorie les demandes de formation prises en compte dans le cadre du Compte Personnel de Formation et du bilan de compétence.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Elodie PEYROUTY : Après tous ces chiffres, on va parler un peu de richesses humaines avec le plan de formation 2026. Comme toute organisation, la collectivité travaille son plan de formation pour capitaliser sur les agents et développer leurs compétences. Le plan de formation regroupe l'ensemble des actions de formation effectuées et à venir puisque nous sommes fin juin. Il se construit selon les remontées des services, les bilans de compétences, ce que chacun identifie comme marche de progrès. Nous avons ajouté des sujets liés aux projets de ville, notamment toute la partie sur les services techniques aux projets urbains mais aussi des liens avec l'actualité et les tendances à prendre en compte pour que les agents soient mieux parés pour faire face aux situations nouvelles. C'est ainsi qu'on rajoute des formations sur l'IA, donc intelligence artificielle et le harcèlement scolaire. Je tiens à préciser que la commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le plan de formation qui nous a été joint.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 34 voix pour :
- approuve le plan de formation 2026 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-108 – Droit à la formation des élus

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2123-12 à L. 2123-16 et R.2123-12 à R.2123-14 ;
Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local (articles 23, 24, 25 et 39) ;
Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Considérant ce qui suit :

En application des dispositions de l'article L.2123-12 du C.G.C.T., les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Le conseil municipal doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre étant entendu que :

- le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel de ces dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction maximales pouvant être allouées aux élus municipaux. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget de l'exercice suivant ;
- toute demande de remboursement doit être appuyée d'un justificatif.

Il est proposé d'inscrire le droit à la formation financé par la Ville de Rodez dans les orientations suivantes :

- fonctionnement des collectivités locales ;
- finances locales ;
- urbanisme et aménagement ;
- commande publique ;
- transition écologique et développement durable ;
- gestion des ressources humaines ;
- responsabilités civiles et pénales des élus ;
- la conduite de projet ;
- toute formation en lien direct avec l'exercice du mandat.

Il est proposé de fixer le montant prévisionnel des dépenses de formation à 2 % par an du montant brut total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus du conseil municipal.

Il est à noter que l'organisme dispensateur de la formation doit faire l'objet d'un agrément délivré par le ministre chargé des collectivités territoriales dans les conditions fixées à l'article L. 1221-3 du C.G.C.T.

Indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures, les membres du conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation. Ce congé est fixé à vingt-quatre jours par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le remboursement des frais de formation (déplacement, transport, restauration, hébergement, enseignement...) s'effectuera sur la même base que pour les agents municipaux, à savoir : sur présentation de justificatifs sur la base du décret n°2024-746 du 6 juillet 2024 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État et des barèmes forfaitaires prévus par les arrêtés du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de missions et des indemnités kilométriques. Ils pourront, le cas échéant, utiliser les véhicules de service de la Ville.

En parallèle, l'article L.2123-12 du CGCT consacre le droit individuel à la formation des élus locaux (DIFE) qui est un droit distinct du droit à la formation organisé et financé par la Ville de Rodez. Il est financé par une cotisation obligatoire de 1% précomptée sur le montant des indemnités de fonction perçues. Ce droit relève de l'initiative de chacun des élus. Sa mise en œuvre passe par l'intermédiaire d'une plateforme numérique dédiée gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Elodie PEYROUTY : On continue dans la formation mais des élus cette fois-ci. Idem, l'idée est que chaque élu puisse remplir ses missions efficacement et en lien avec ses compétences et les projets pour la ville. Nous avons proposé d'inscrire le droit à la formation financée par la ville de Rodez dans les orientations suivantes : fonctionnement des collectivités locales, finances locales, urbanisme et aménagements, commande publique, transition écologique et développement durable, gestion des ressources humaines, responsabilité civile et pénale des élus, conduite de projet et toute formation en lien avec l'exercice du mandat. Et il est proposé de fixer le montant prévisionnel des dépenses de formation à 2 % par an dont on a parlé.

Florian MONTEILLET : Dans les thèmes de formations, il serait peut-être aussi intéressant afin de remplir aussi ce souhait d'une démocratie plus participative, d'avoir quelque chose qui soit lié à cela spécifiquement, parce que ce sont des choses qui peuvent être aussi, entre guillemets, compliquées à mettre en œuvre, qui nécessitent un vrai savoir-faire et qui pourrait faire l'objet de formations.

Elodie PEYROUTY : Je pense que dans « conduite de projet », on peut effectivement aussi intégrer ce sujet. Nous avons mis des thématiques à la fois précises, mais qui permettent effectivement de répondre à l'ensemble des actions que l'on a en tête.

Monsieur le Maire : Si vous prenez la rubrique urbanisme et aménagements, si vous avez une formation qui, aide à la concertation citoyenne avant des aménagements qui peuvent nécessiter l'intérêt, cela peut rentrer effectivement dans le cadre des formations financées. Donc, je pense qu'on arrive sous divers vocables, à répondre à votre demande.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 34 voix pour :
- approuve le droit de formation des élus selon les modalités ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-109 – Service Civique – Médiathèque - Ludothèque

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,
Vu le Code du Service National,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;
Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Considérant ce qui suit :

Créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010, le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation, et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité mensuelle versée directement par l'Etat au volontaire (valeur au 01.01.2025 de 504,98€ net), ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier (valeur au 01.01.2025 de 114,85€ net).

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble.

La Ville de Rodez, attachée au soutien et à l'accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle, a la volonté de développer ses actions dans le domaine de la culture afin de favoriser la continuité des animations de la Médiathèque et de la Ludothèque.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Elodie PEYROUTY : Pour rappel, le service civique est un dispositif qui propose aux jeunes âgés de 16 à 25 ans d'accomplir une mission d'intérêt général tout en étant indemnisé. La Ville de Rodez est attachée au soutien et à l'accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle, et à la volonté de développer ces actions dans le domaine de la culture afin de favoriser la continuité des animations de la médiathèque et de la ludothèque. Nous en avons pas mal parlé. C'est ainsi que nous proposons de recruter un service civique pour la ludothèque aux conditions fixées par la loi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité par 34 voix pour, autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter un agrément auprès de l'Agence du service civique pour un poste et à signer le contrat d'engagement à intervenir avec le (la) jeune volontaire ;
- accueillir le (la) volontaire en service civique au sein de la Collectivité, en lui assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne ;
- participer financièrement à cet accueil en versant au jeune volontaire, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport, une aide (valeur au 01.01.2025) de 114,85 € net par mois qui s'ajoute à l'indemnité mensuelle financée par l'Etat (valeur au 01.01.2025) de 504,98 € net et versée au volontaire par l'Agence de service et de paiement pour le compte de l'Agence du service civique, sans transiter par la Collectivité ;
- signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-110 – Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, il est proposé de créer les emplois suivants :

Filière	Grade	Nombre d'emploi	Temps de travail	Motif
Technique	Agent de maîtrise	4	3 temps complet et 1 temps non complet (30h44)	Avancement de grade (art. L313-1)
	Adjoint technique principal de 1ère classe TNC	2	2 temps non complet (32h31, 28h43)	Avancement de grade (art. L313-1)
	Adjoint technique	3	1 temps complet et 2 temps non complet (27h)	Création de poste (art. L313-1)
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3	3 temps complet	Avancement de grade (art. L313-1)
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1 temps complet	Création de poste (art. L313-1)
Administrative	Adjoint administratif	1	1 temps complet	Création de poste (art. L313-1)
Culturelle	Attaché de conservation du patrimoine	2	2 temps complet	Avancement de grade (art. L313-1) Création de poste (art. L313-1)
	Assistant de conservation	1	1 temps complet	Création de poste (art. L313-1)
	Adjoint du patrimoine	1	1 temps complet	Création de poste (art. L313-1)
Animation	Animateur principal de 1ère classe	1	1 temps complet	Avancement de grade (art. L313-1)
	Adjoint d'animation	1	1 temps complet	Création de poste (art. L313-1)
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe TNC	1	1 temps non complet (31h30)	Avancement de grade (art. L313-1)
Police Municipale	Chef de police municipale de 1ère classe	1	1 temps complet	Avancement de grade (art. L313-1)
	Gardien-Brigadier	1	1 temps complet	Création de poste (art. L313-1)

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Elodie PEYROUTY : Le tableau des effectifs est essentiel pour la bonne marche de nos services. Il permet de garantir un service public de qualité optimal. A noter que deux catégories aussi doivent être intégrées à ce tableau. Dans la filière médico-sociale, en grade agent spécialisé des écoles maternelles, ATSEM de première classe, il est proposé un emploi en temps non complet de 31h30 au motif d'avancement de grade. Donc, quand on dit ça, c'est effectivement que ce tableau des effectifs considère aussi les promotions qui sont attribuées aux agents, qui font aussi partie de la satisfaction des agents de travailler pour la collectivité, la reconnaissance aussi que l'on a envers le service rendu et il s'agit de rééquilibrer, à travers ce tableau des effectifs, les possibilités de recrutement. Sur la filière médico-sociale, je l'ai dit, il y a un autre poste, deux autres postes à ajouter en technique, adjoint technique principale de première classe, des temps non complets, donc un de 28h43 et un autre de 32h31 pour un avancement de grade.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :
- adapte le tableau des effectifs en conséquence ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-111 – Création d'un service commun – Direction Générale des Services - DGS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 et L. 5211-4-2 ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026 ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la bonne organisation des services et d'une rationalisation de leur fonctionnement, Rodez agglomération et la Ville de Rodez souhaitent mutualiser une partie de la direction générale des services afin de :
- Faciliter le pilotage de la conduite des projets communautaires, communaux tout en garantissant une administration plus réactive qui monte en ingénierie, une meilleure fluidité et efficacité relationnelle ;
- Améliorer l'organisation des services permettant d'assurer la cohérence dans la conduite et l'adaptation des projets transversaux dans un paysage institutionnel changeant ;
- Créer les conditions d'une organisation adaptée pour l'élaboration d'un projet de territoire ;
- Favoriser l'émergence de passerelles institutionnalisées entre directeurs.

A cette fin, le cadre juridique proposé est la création d'un service commun Direction générale des Services entre Rodez Agglomération et Rodez à compter du 1er août 2026.

Les modalités de la mise en œuvre d'un service commun sont déterminées par l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

« En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres et, le cas échéant, un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles…

Les effets de ces mises en commun sont réglés par convention après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis pour les agents … »

Les services communs sont gérés par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Une convention détermine par ailleurs les modalités de mise en place et de fonctionnement du service commun (cf. projet de convention en annexe).

Modalités d'organisation et de fonctionnement du service commun

Ce service sera constitué de deux emplois, dont l'un sera créé au Conseil de Communauté (Rodez agglomération) du 23 juin 2026 :

Emploi	Administration d'origine	Missions
Directeur(trice) général(e) des services (DGS) : emploi fonctionnel	Rodez agglomération	Direction de l'ensemble des services, ville et agglomération Pilotage et administration des services Rodez agglomération
Directeur(trice) général(e) des services adjoint(e) (DGSA) : emploi fonctionnel	Rodez agglomération	Adjoint(e) au DGS Sous l'autorité du DGS, pilotage et administration des services de la ville de Rodez Elaboration du projet de territoire, du projet de schéma de mutualisation : de la contractualisation, encadrement de la cellule politiques contractuelles au sein de Rodez agglomération

La ville de Rodez et Rodez agglomération ont fait connaitre leur intérêt pour bénéficier d'une solution mutualisée à hauteur d'un besoin en Equivalent Temps Plein défini comme suit :

	Agglomération	**Ville**
Directeur (trice) général(e) des services (D	95%	5%
Directeur(trice) général(e) des services adjoint(e) (DGSA)	20%	80%

En contrepartie de cette mutualisation, le remboursement des frais de fonctionnement du service commun de la commune de Rodez à Rodez agglomération s'effectuera selon la clé de répartition établie ci-dessus et par imputation sur l'attribution de compensation de la ville de Rodez.

Les Comités Sociaux Territoriaux de chaque collectivité concernée ont émis un avis sur la création d'un service commun direction générale, soumise ensuite à l'approbation de chaque assemblée délibérante.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Elodie PEYROUTY : Toujours dans le cadre de la bonne organisation des services et d'une rationalisation de leur fonctionnement, Rodez agglomération et la ville de Rodez souhaitent mutualiser une partie de la direction générale des services afin de faciliter le pilotage de la conduite des projets communautaires et communaux tout en garantissant une administration plus réactive et qui monte en ingénierie, une meilleure fluidité et efficacité relationnelle, améliorer l'organisation des services permettant d'assurer la cohérence dans la conduite et l'adaptation des projets transversaux dans un paysage institutionnel changeant, favoriser l'émergence de passerelles institutionnalisées entre directions et créer les conditions d'une organisation adaptée pour l'élaboration d'un projet de territoire. Le projet de convention qui définit les modalités entre la ville de Rodez et l'agglomération de Rodez a été joint.

Carole MISTRETTA : J'avais une question du coup sur le temps de travail du directeur général. On est d'accord 5 % ? Ça va être quoi les missions de ce directeur et ses objectifs ? Parce que 5 %, autant n'engager personne. Je ne vois pas vraiment l'intérêt là pour la collectivité de Rodez de faire une mutualisation. La mutualisation ça peut être intéressant mais là 5 %...

Monique BULTEL-HERMENT : C'était plutôt un commentaire parce que on a eu des débats un peu houleux ce soir, un petit peu chaud et je me disais que, à plusieurs reprises, on a fait état de la qualité du personnel de la ville de Rodez et ça jusque-là je pense qu'on peut partager. Cependant, vous engagez des bouleversements qui sont aussi peut-être souhaitables et justifiés mais il se trouve qu'effectivement à l'usage, la mutualisation entre une ville et une communauté d'agglomération c'est très compliqué à mettre en œuvre et c'est surtout très compliqué à rendre efficace dans le temps. Mais je voudrais attirer votre attention sur des risques qui sont de souffrances pour le personnel, d'avoir des choses qui s'emballent comme ça et qui font un peu grosse cavalerie. Je ne voudrais pas que ça déclenche votre colère comme ça l'a déclenché tout à l'heure, mais j'aimerais quand même vous dire que la qualité du personnel de Rodez, comme la qualité des finances que vous avez trouvé sont aussi le fruit d'un travail que l'on a mené avec eux et je ne voudrais pas que cette aventure là s'arrête pour eux.

Elodie PEYROUTY : Concernant la répartition, le DGS, donc direction générale des services de l'agglomération va être mis à disposition 5 % du temps pour la ville de Rodez. Ce temps-là permettra de travailler justement sur les projets communs et la mutualisation. La direction générale des services adjoint de l'agglomération est mise à disposition à 80 % du temps de la ville et va vraiment travailler les sujets de ville et aura 20 % pour travailler ces projets de mutualisation. Et en ce qui concerne les risques pour les agents, pour donner un élément de réponse à Madame BULTEL-HERMENT, cette note a été approuvée à l'unanimité par le CST que nous avons eu la semaine dernière. Donc cela va dans le sens de l'efficacité.

Monique BULTEL-HERMENT : Je voudrais juste dire que durant les derniers mandats, on a constamment travaillé en étroit lien avec des notes que nous avons présentées en municipalité et qui étaient approuvées aussi par l'ensemble de la concertation sociale. Donc voilà, je ne veux pas qu'on oppose les choses, c'était pour prévenir tout risque de s'entendre dire que dans le passé, on n'a pas bien fait.

Monsieur le Maire : Moi je ne suis pas d'accord avec vous, je pense que c'est le sens de l'histoire, les mutualisations, la capacité à travailler sur des sujets transversaux. Nous sommes la ville-centre et je trouve que le fait d'avoir un service commun DGS, avec donc un DGS que nous connaissons, celui de l'agglomération qui va avoir une DGSA, parce que ce sera une directrice générale des services adjointe qui va assumer le rôle de DGS à la ville de Rodez, pour renforcer le staff, la direction, un autre regard, une expérience acquise qui vient de l'extérieur. Nous pensons que c'est bien et que ce sera bénéfique pour toutes et pour tous, pour les élus que nous sommes, mais aussi pour l'administration. Bien évidemment, on vous rejoint à 300 % sur le fait qu'il faut éviter toute souffrance du personnel au travail, ce qu'on appelle la QVT, la qualité de vie au travail, c'est un sujet dont nous nous sommes emparés, dès que nous sommes arrivés, d'ailleurs nous avons fait campagne là-dessus. Il fallait lire le document dans les deux sens, c'était aussi ça, une nouvelle façon de faire aussi avec les agents, redonner du sens à leurs missions. Je crois que pour le moment, le dialogue nous avons avec le CST et avec tout le monde, c'est un dialogue qui est plutôt constructif. Tout à l'heure Madame la Maire adjointe, et je la remercie, a fait allusion à la visite que j'ai effectuée au service technique pour les remercier. Ils ont passé une nuit très courte puisque certains ont profité quand même de la fête de la musique comme tout le monde, mais le matin eux à 4h ils se levaient pour aller nettoyer la ville. Il ne vous aura pas échappé que la ville était propre, rangée, en bon état ce matin. Donc moi je me suis déplacé pour les féliciter ils ont aimé cette façon de se comporter vis-à-vis d'eux. Les remercier, sincèrement d'aller les voir pour débriefer sur ce qui s'est passé. C'est un souci que l'on a qui est constant et il ne vous aura pas échappé non plus que nous avons délibéré sur une étude que l'on va faire faire à un cabinet extérieur pour justement travailler la qualité de vie au travail. Nous avons ressenti qu'il y avait un besoin et donc on y va et on y va avec beaucoup d'enthousiasme et on pense qu'effectivement on aura besoin de ressources humaines supplémentaires pour nous aider dans nos démarches. Le rôle que va jouer aussi cette DGSA à l'agglomération c'est vraiment de travailler notre projet de territoire on en a tellement besoin. Quand on arrive dans une municipalité on a porté un programme donc on a vocation à appliquer notre programme et nous, en plus, nous avons de la chance parce que nous avons deux programmes qui se sont confortés l'un avec l'autre. Par contre quand on arrive dans une agglomération le travail qui n'a jamais été fait et que l'on va faire, c'est celui d'un vrai projet de territoire. Nous allons définir avec l'ensemble des maires, les conseillers communautaires ce que l'on veut pour notre territoire de l'agglomération sur le mandat avec, bien évidemment, des projets structurants parce que je crois qu'on ne peut pas piloter une institution comme l'agglomération de Rodez au gré des humeurs, au gré, parfois, des choix qu'on pourrait imposer aux autres. Nous avons besoin effectivement de coconstruire un vrai projet de territoire et pour cela on a besoin de quelqu'un pour nous aider, pour nous épauler, ça fera partie de sa fiche de fonction. Madame MISTRETTA, je pense avoir répondu. On a effectivement un DGS qui va prendre 5 % mais sur sa partie ville et qui reste à 95 % impliqué dans la direction commune agglomération et qui bien évidemment va travailler avec sa DGSA à la ville qui va consacrer 80 % de son temps sur les sujets « Ruthénos-Ruthénois » et assisté par une direction qui aujourd'hui comme cela a été dit, travaille bien et aura vocation à continuer à servir l'intérêt des Ruthénois dans les années qui viennent

Florian MONTEILLET : C'est pour être sûr de bien comprendre du coup au niveau de la répartition agglomération-ville. C'est-à-dire que nous avons 2 DGS qui sont rattachés à l'agglo avec 80 % à la ville pour le DGSA, 5 % à la ville DGS, ce qui fait un total de 85% de temps dédié à la ville contre 100 % avant pour le DGS.

Monsieur le Maire : Vous avez un service commun agglomération-ville. Ce service commun c'est à date, peut-être que les choses vont évoluer aussi, on pourra remonter dans ce service commun peut-être d'autres cadres. A date, il va y avoir un DGS et une DGSA directrice générale des services adjoints. Donc quand le DGS va piloter l'agglo et la ville, bien évidemment, il va consacrer peu de temps à la ville de Rodez sur ses fonctions de DGS, parce qu'il aura son adjoint à l'agglo qui elle va consacrer 80 % de son temps sur le pilotage de la ville dans cette fonction de DGS. Donc c'est le pool en fait il faut regarder ça au niveau du service commun le service commun, ce sont deux personnes, un DGS et une DGSA.

Florian MONTEILLET : Juste du coup rapidement, ces 15 % en moins étaient superflus sur les services de la Ville de Rodez ?

Monsieur le Maire : Je ne pense pas, vous savez quand vous amenez une ressource humaine supplémentaire je pense qu'effectivement il va y avoir une efficience plus accrue sur le travail qui va être fourni par les uns et par les autres avec la possibilité d'ailleurs d'avoir une chaîne administrative qui soit beaucoup plus cohérente. En tout cas, nous, c'est le projet que l'on porte notamment à la ville de Rodez. Bien évidemment on avait et on a toujours des cadres qui sont très engagés dans le quotidien de la municipalité et qui là vont recevoir un renfort supplémentaire avec une DGS qui sur la ville sera à 80 % et qui sera à l'agglomération à 20 % sur des missions bien spécifiques comme celle du projet des territoires ou celui de la mutualisation. Vous savez, on est en train d'en faire le constat tous les jours. Là nous sommes en train, par exemple, de mettre en œuvre les 500 ans de l'anniversaire de la reconstruction du clocher de la cathédrale suite à l'incendie.

On voit bien quand même que c'est piloté par l'agglomération, cela a été porté culturellement par l'agglomération mais c'est beaucoup mis en œuvre par le service de la ville de Rodez. Nous voyons que tout ça n'est pas très efficient, que parfois il y a une perte d'information, que dans la chaîne administrative il manque des chaînons. Typiquement, ce sont des choses que l'on va travailler dans le cadre de cette mutualisation qui est plus une complémentarité qu'une mutualisation, on ne va pas supprimer, au contraire, on va rendre les choses plus efficientes

Carole MISTRETTA : Il y a quand même une diminution au niveau du temps de travail il y a une diminution au niveau du temps de travail entre tout, entre le DGSA et le DGS.

Monsieur le Maire : Mais vous avez un renfort supplémentaire donc quand vous comptabilisez au niveau de la direction vous avez plus d'heures d'encadrement, c'est cela qui est important pour nous.
Il faut raisonner globalement. C'est notre organisation souhaitée et puis vous pourrez comme ça vous en rendre compte en travaillant avec eux puisque dans l'opposition vous avez aussi vocation à rencontrer notre encadrement.

Le Conseil municipal par 26 voix pour, 6 voix contre (BULTEL-HERMENT Monique, RENIER Laura, LAURAS Christophe, TEYSSEDRE Christian, CORTESE Franck, MISTRETTA Carole) et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :

- approuve la mutualisation d'une partie de la direction générale des services comme décrit ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonctionnement du service commun et tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-112 – Modification du cycle de travail – service Propreté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026 ;

Considérant ce qui suit :

Monsieur le Président du CST indique que le service propreté assure actuellement ses missions principalement en semaine afin de garantir la propreté et la qualité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire communal.

L'évolution des usages de l'espace public, le développement des animations et manifestations organisées sur la commune ainsi que l'augmentation de la fréquentation du centre-ville et des espaces publics durant les week-ends conduisent aujourd'hui la collectivité à adapter l'organisation du service afin de répondre aux nouvelles attentes des usagers.

En effet, les constats réalisés le dimanche matin mettent en évidence la nécessité d'assurer une intervention précoce des équipes de propreté afin de garantir :

- la remise en état des espaces publics après les activités et rassemblements du samedi soir ;
- le maintien d'un niveau de propreté satisfaisant dans les secteurs les plus fréquentés ;
- la qualité de l'accueil des habitants, visiteurs et usagers dès le début de journée ;
- la préservation de l'image et de l'attractivité de la commune.

Afin de répondre à ces enjeux de continuité et de qualité du service public, il est proposé de modifier le cycle de travail du service propreté afin d'intégrer une intervention le dimanche matin de 6h00 à 10h00, du 15 juin au 15 septembre.

Dans l'avenir, il pourrait être proposé d'ouvrir ce dispositif à l'ensemble des agents du Centre Technique Municipal qui seraient volontaires pour intervenir en sus de l'agent affecté au service Propreté pour exercer ces missions.

Cette nouvelle organisation permettra :

- d'assurer une présence opérationnelle du service sur une plage horaire adaptée aux besoins constatés ;
- d'améliorer la réactivité des équipes en matière de nettoiement et de remise en état des espaces publics ;
- de renforcer la qualité du cadre de vie et l'image de la collectivité.

Les modalités d'organisation du temps de travail et de planification des agents concernés seront définies dans le respect de la réglementation en vigueur relative au temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Les membres du comité social territorial l'ont approuvé lors de la séance du 18 juin 2026.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Elodie PEYROUTY : Sujet dont Sarah VIDAL a parlé tout à l'heure donc effectivement, nous avons aussi porté et nous portons toujours l'idée d'avoir une ville beaucoup plus dynamique, attractive entre autres avec le service culture, augmenter le nombre d'animations pendant les week-ends. C'est ainsi que nous proposons sur cette période expérimentale du 15 juin au 15 septembre le travail du dimanche de 6h à 10h pour une ville propre. Dans l'avenir il pourrait être proposé d'ouvrir ce dispositif à l'ensemble des agents du centre technique municipal qui seraient volontaires pour intervenir en supplément de l'agent affecté au service propreté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 33 voix pour :
- approuve la modification du cycle de travail du service Propreté ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-113 – Remboursement de frais de déplacement des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-18 et suivants et R. 2123-22-1 et suivants,
Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,
Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,
Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État,
Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Considérant ce qui suit :

Les membres du conseil municipal peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des instances ou organismes dont ils font partie ès qualités.

Il est proposé d'autoriser l'utilisation des véhicules de service ou de rembourser, sur présentation de justificatifs, aux membres du conseil municipal les frais occasionnés par les séjours et déplacements au moyen de leur véhicule personnel liés à ces réunions conformément aux barèmes forfaitaires fixés par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié, relatif aux modalités de remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat complété par les arrêtés du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission et les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 3 et 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet2006.

Les dépenses de transport (transports en commun, péage, parking, divers…), seront remboursés aux frais réels par la Ville de Rodez sur présentation de justificatifs (factures, tickets de caisse…).

Cette indemnisation, proposée pour la durée du mandat, pourrait avoir lieu sur demande des élus concernés, et au vu de la feuille d'émargement signée lors de chacune des réunions auxquelles ils auront assisté.

Lorsque lesdits membres sont en situation de handicap, ils peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qu'ils ont engagés pour les situations mentionnées au premier alinéa, dans des conditions fixées par décret.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Elodie PEYROUTY : A l'occasion de déplacement d'élus hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des instances ou organismes dont ils font partie, les élus au même titre que les agents pourront sur présentation de justificatifs prétendre au remboursement de frais engagés. Nous en avions parlé en commission, encore une fois nous assumons le fait d'inscrire aussi cette volonté d'offrir aux élus cette possibilité d'aller s'inspirer ailleurs, d'aller voir ce qui se fait vers d'autres territoires et revenir et travailler en coopération. L'idée est que les dépenses ne soient pas effrayantes. Je l'avais dit en commission, s'il faut aller à Dijon on ira à Dijon.

Florian MONTEILLET : Effectivement on en a parlé en commission et c'est vrai que moi je soutiens l'idée de soumettre ces remboursements à condition de ressources parce que je pense qu'à partir d'un certain niveau de revenu on n'a pas tellement de frein à aller voir ce qui se fait dans les autres collectivités. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de rembourser les frais à partir d'un certain seuil de revenu. C'est pourquoi je me disais qu'il serait peut-être intéressant de mettre cette condition de ressources en place merci

Le Conseil municipal par 31 voix pour et 2 voix contre (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :
- approuve le principe remboursement de frais de déplacement des élus tel que décrit ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-114 – Subventions d'équipement - Aides à l'installation de téléassistance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2023-137 relative à l'augmentation du montant de la subvention accordée pour la téléassistance à compter du 1er janvier 2024 ;
Vu la délibération n°2025-160 du 8 décembre 2025 relative au budget primitif 2026 – budget principal ;
Vu la délibération n°2026-069 du 29 avril 2026 relative à l'attribution de subventions d'équipement à 12 demandeurs ;

Considérant ce qui suit :

Pour l'année 2026, le Conseil Municipal a voté un crédit de 1 000 € afin de faciliter l'accès au service de téléassistance à toute personne âgée de plus de 80 ans et vivant seule à Rodez. L'aide financière octroyée correspond au remboursement du coût de l'installation par un opérateur librement choisi, à concurrence d'un montant de 35 €.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Les dossiers déposés en 2026 s'appuient sur les critères en vigueur à partir du 1er janvier 2026.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 35 € à :
- Mme Paulette ESPINASSE
- Mme Marcelle HELM
- Mme Ginette GUIBBAL
- Mme Christiane SOULIE
- Mme Reine ASTORG

Le montant total s'élève à hauteur de 175 €.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 33 voix pour :
- approuve les attributions de subventions d'équipement ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-115 – Aides à l'installation d'alarmes anti-intrusion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération N°2024-134 – Sécurité publique – Aide à l'installation de systèmes de sécurité anti-intrusion du 15 novembre 2024 relative aux conditions de versement de cette subvention ;

Considérant ce qui suit :

Pour 2025-2026, le Conseil Municipal a voté une aide à la participation pour la sécurisation à domicile des personnes sur la commune de Rodez. La Ville a décidé de proposer une aide financière pour l'acquisition et l'installation de systèmes de sécurité de type anti-intrusion et/ou vidéo pour les habitants de maisons individuelles résidant à Rodez. L'aide serait octroyée sans condition d'âge ou de ressources.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Les dossiers déposés depuis décembre 2025 sont au nombre de 13 demandeurs :

- Mme DUTHU Sylvie – 200 Euros
- M. SOUCHARD Stéphane – 200 Euros
- M. VEYRAC Jean – 200 Euros
- M. DONDON Jérôme – 75 Euros
- Mme CAUSSE Magalie – 200 Euros
- M. ANDRIEU Claude – 200 Euros
- M. ALA Jean-Marie – 200 Euros
- M. Fonvielle Gilles – 200 Euros
- M. GAYRAUD NIKOLA – 200 Euros
- Mme LAMIC Jocelyne – 38 Euros
- M. MAYEUR Joël – 200 Euros
- Mme METE Sylviane – 200 Euros
- Mme RAYNAL Christiane – 200 Euros

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'équipement à chacun pour un montant total de 2 313,00 €.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Florian MONTEILLET : Toujours la même problématique, peut-être faudrait-il soumettre ces aides à condition de ressources ?

Monsieur le Maire : Je reprends l'expression que je viens d'entendre : « ce n'est pas déconnant ». Je trouve que votre remarque est assez pertinente et je pense que cela méritera qu'on le regarde. Aujourd'hui nous allons passer la note en l'état, en tous cas nous, la majorité, allons la voter mais ce que vous dites est assez pertinent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 30 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :

- approuve les attributions de subventions d'équipement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-116 – Présentation et adoption du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 relative à la consolidation du modèle de sécurité civile et au volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu les articles L731-3 et R 731-3 IV du code de la sécurité intérieure ;

Considérant ce qui suit :

Conformément à l'article R731-3 IV du code de la sécurité intérieure, le Plan Communal de Sauvegarde est présenté au Conseil municipal par Monsieur le Maire ou par un adjoint au Maire après le renouvellement général du Conseil municipal.

La sécurité des administrés constitue une responsabilité essentielle du Maire au titre de ses pouvoirs de police administrative et de gestion des situations de crise.
Face aux risques naturels, technologiques (nucléaire), climatiques ou sanitaires (pandémie) susceptibles d'affecter le territoire communal, il est nécessaire de disposer d'une organisation opérationnelle permettant d'anticiper, de gérer de coordonner à tout moment et avec efficience les actions de sauvegarde de la population en cas d'événement majeur.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) répond à cet objectif.
Établi conformément aux dispositions du Code de la sécurité intérieure, il constitue un document opérationnel définissant :

- L'organisation communale de gestion de crise ;
- Les modalités d'alerte, d'information et de protection des populations ;
- Le recensement des moyens humains et matériels mobilisables ;
- Les procédures d'intervention en fonction des risques identifiés sur le territoire communal ;
- Les missions des élus, agents municipaux et partenaires mobilisés.

Le PCS s'appuie notamment sur l'analyse des risques recensés ainsi que sur les données transmises par les services de l'État.
Sa mise en œuvre permet à la commune :

- D'améliorer sa capacité de réaction en cas d'événement majeur ;
- D'assurer la continuité des missions essentielles ;
- De renforcer la coordination avec les services de secours et les autorités préfectorales ;
- De mieux informer et protéger la population.

La mise à jour de ce Plan Communal de Sauvegarde est élaborée annuellement avec les services municipaux et les partenaires concernés. Enfin, il pourra faire l'objet de mises à jour régulières afin de tenir compte de l'évolution des risques et des changements de personnes aux responsabilités.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Serge JULIEN : Il s'agit simplement de l'actualisation de ce document suite aux dernières élections. Le plan communal de sauvegarde, document stratégique et opérationnel qui prépare la commune à répondre à tout type de risques majeurs pouvant impacter la population. Sont précisées toutes les modalités d'intervention d'alarme, etc, en complément des plans d'intervention des services publics de l'Etat, des services de secours donc l'actualisation porte cette fois sur les modifications des coordonnées des élus responsables notamment suite aux élections.

Monsieur le Maire : Là il n'y a pas de vote et c'est juste une information. A charge pour moi donc de mettre à jour le document par arrêté.

Le Conseil municipal :

- prend acte de la présentation du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Rodez ;
- charge le Maire de mettre à jour ce document par arrêté du Maire dès que nécessaire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-117 – TRANSPORTS COLLECTIFS DE PERSONNES - Convention constitutive du groupement de commandes

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique relatifs à la définition de la convention constitutive du groupement de commandes élaborée pour passer conjointement un marché entre plusieurs acheteurs ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L1414-3 relatif à l'institution d'une commission d'appel d'offres du groupement en cas de création d'un tel groupement entre collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2022-046 du conseil municipal du 14 avril 2022 relatif à la constitution d'un groupement de commandes pour la consultation lancée en 2022 ;
Vu la décision n°2022/0249 du 13 décembre 2022 attribuant les deux lots du marché de transports collectifs à la société Ruban Bleu ;
Vu le projet de convention de constitution du groupement de commandes ;

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de leurs activités, les huit communes de Rodez Agglomération sont amenées à conclure des marchés de prestations de services en matière de transports collectifs de personnes qui ne comprennent pas les transports urbains (compétence Rodez agglomération), ni les transports scolaires des élèves depuis leur domicile jusqu'aux établissements (compétence Région).

L'objet de la future consultation est la mise en place de transports pour la réalisation de leurs besoins propres et, notamment, les transports d'élèves dans un cadre pédagogique durant le temps scolaire, les transports liés aux activités sportives et culturelles organisées par la commune, les transports dans le cadre d'opérations électorales. Les séjours et voyages organisés ne sont pas compris dans ces besoins.

Afin de disposer du même prestataire et de réaliser des économies, les villes de Rodez, Onet-le-Château, Le Monastère, Druelle Balsac, Luc La Primaube, Olemps, Sainte Radegonde et Sébazac-Concourès ont souhaité mettre en commun leurs moyens, au travers d'une convention de groupement de commandes, pour procéder ensemble à la consultation des entreprises.

Le marché actuel de transports collectifs de personnes a été conclu avec la société Ruban Bleu pour les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de Rodez Agglomération et prendra fin le 18 décembre 2026. Il convient, dès à présent, d'envisager l'opportunité de la conclusion d'un nouveau groupement de commandes avec les sept autres communes, de définir les modalités de fonctionnement de la convention constitutive de celui-ci afin de pouvoir procéder au lancement d'une nouvelle procédure de marché public.

A cet effet, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, définit les modalités de fonctionnement suivantes, conformément aux dispositions de l'article L2113-7 du code de la commande publique :

- consultation en vue de l'attribution de marchés publics de transports collectifs de personnes réparties en 2 lots : déplacements à l'intérieur du territoire de Rodez Agglomération (lot n°1) et déplacements à la journée hors du territoire de Rodez Agglomération (lot n°2) ;
- désignation du coordonnateur du groupement en qualité de pouvoir adjudicateur au sens du code de la commande publique : la ville de Rodez ;
- constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement pour attribuer le marché et dont la ville de Rodez assurera la présidence. La commission sera également constituée d'un représentant de chacun des membres du groupement ;
- la répartition des missions entre le coordonnateur et les communes membres. Ces dernières devront notamment transmettre l'état de leurs besoins au coordonnateur, procéder à la signature des pièces contractuelles et gérer l'exécution financière et administrative du marché après sa notification. Quant au coordonnateur, il aura en charge la gestion des étapes de la procédure de passation du marché public détaillées dans l'annexe à la présente note.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Karine SOUCHARD : Dans le cadre de leurs activités, les 8 communes de Rodez agglomération sont amenées à conclure des marchés de prestations de services en matière de transports collectifs. Afin de disposer du même prestataire et de réaliser des économies, les villes de l'agglomération ont souhaité mettre en commun leurs moyens au travers d'une convention de groupement de commandes pour procéder ensemble à la consultation des entreprises. Le marché actuel transports collectifs de personnes a été conclu avec la société ruban bleu pour les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de Rodez agglomération et prendra fin cette année, le 18 décembre 2026. Il convient donc, dès à présent, d'envisager l'opportunité de la conclusion d'un nouveau groupement de commandes avec les 7 autres communes de l'agglomération.

Monsieur le Maire : Je dois désigner un membre titulaire et un membre suppléant membres de la CAO de la Ville de Rodez. Je propose comme titulaire Florence CAYLA et comme suppléante Elodie PEYROUTY.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 34 voix pour :

- approuve le lancement de la consultation des transports collectifs à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de Rodez agglomération en groupement de commandes avec les sept autres communes de l'agglomération ;
- approuve la convention constitutive dudit groupement selon les modalités jointes à la présente délibération ;
- désigne Florence CAYLA (membre titulaire) et Elody PEYROUTY (membre suppléant), membres de la CAO de la Ville de Rodez, pour siéger à la CAO du groupement et en assurer la Présidence,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-118 – Règlement intérieur des temps périscolaires - Ecoles publiques de la Ville - Année scolaire 2026-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Rodez organise des activités périscolaires au sein des écoles de son territoire : garderies, restauration scolaire, études surveillées. Ces activités périscolaires encadrées par le personnel de la Ville permettent d'accueillir les enfants au sein de chaque école. Afin de faciliter leur bon déroulement, il est important de définir un cadre clair et formalisé ayant vocation à s'appliquer aussi bien aux enfants accueillis, qu'aux parents et agents qui en assurent l'encadrement.
Le règlement intérieur vise à définir le fonctionnement de ces temps d'accueil quant aux modalités d'inscription, d'organisation pratique, de responsabilité et de sécurité.
Pour l'année scolaire 2026-2027, le règlement intérieur intègre la mise en place expérimentale d'un accueil de loisirs associé à l'école sur l'école Paul RAMADIER à compter de septembre 2026, la tarification des études surveillées en cas d'absence à hauteur de 1,50 € et une majoration de 3 € par repas non consommé dont l'absence ne serait pas justifiée.
Comme chaque année, le règlement intérieur sera communiqué pour information à l'Inspection Académique.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Karine SOUCHARD : La note concerne le règlement intérieur des temps périscolaires et des écoles publiques de la ville de Rodez pour l'année scolaire 2026-2027. Le règlement intérieur intègre la mise en place expérimentale d'un accueil de loisirs associé à l'école ce qui est communément appelé l'ALAE sur l'école Paul Ramadier. A compter de la rentrée de septembre, la tarification d'études surveillées en cas d'absence à hauteur de 1€50 et une majoration de 3 € par repas non consommé dont l'absence ne serait pas justifiée.

Sarah BONVALET-YOUNES : Sur la question de la sanction de 3 € sur les repas, c'est un point qui nous a un peu inquiétés. A la fois on partage totalement l'objectif d'éviter le gaspillage alimentaire et en même temps on a du mal à savoir si ce sera réellement efficace, notamment quand il y a un imprévu. Je ne suis pas certaine que ce soit 3 € qui fasse déplacer un rendez-vous. Il y a d'autres mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, découper les fruits, réduire les portions, permettre aux enfants de se servir, mais ces 3 € nous avons un peu peur que ce ne soit pas réellement efficace. Également nous nous demandions si l'inscription de la cantine se fait au mois, à la semaine ou à l'année. Notre inquiétude c'était bien évidemment, que nous avons des enfants soumis à des régimes alimentaires, qui jeûnent un mois par exemple. Est ce qu'il y aura bien la possibilité de décommander ces repas ?

Karine SOUCHARD : Je réponds donc à la question que je comprends tout à fait et à laquelle je m'attendais. En ce qui concerne l'inscription des enfants à la cantine, comme aux études surveillées, elles se réalisent sur le portail numérique et la problématique est que de nombreuses familles inscrivent leurs enfants à l'année sur les 4 jours, aussi bien à la cantine qu'à l'étude surveillée, et du coup un pourcentage, qui est quand même assez conséquent d'enfants, pour des raisons diverses et variées, ne sont pas pointés présents certaines journées, parce que le menu ne leur convient pas, pour de multiples raisons, et le délai pour se désinscrire est le mardi précédant la semaine. Donc, il est tout à fait possible d'anticiper les rendez-vous comme vous dites. Là cela concerne des repas qui ne sont pas honorés et non justifiés pour des raisons personnelles. Le but n'est pas de faire payer des surcoûts aux parents, c'est juste que les parents s'inspirent d'un côté éducatif et d'un côté respect, pour prévoir le jour où leur enfant ne sera pas à la cantine, tout comme prévoir le jour où ils décident de ne pas l'inscrire à l'étude surveillée. Ces plannings peuvent être visualisés en permanence, et je pense qu'en tant que parent, on peut le regarder une fois semaine, pour savoir si les services inscrits correspondent à nos attentes pour la semaine qui suit.

Christophe LAURAS : Je partage la philosophie de cette note, mais il y a quelque chose que je ne comprends pas dans votre exemple, donc c'est peut-être qu'une question d'exemple. Si une famille paie les repas à l'année, qu'il mange ou qu'il ne mange pas, pourquoi repayer une amende sur un repas qu'il a déjà payé ?

Karine SOUCHARD : C'est justement pour les parents qui ne pensent pas à désinscrire leur enfant, mais qui ne font pas prendre le repas à leur enfant, c'est-à-dire que les enfants sont inscrits à la cantine, mais l'enfant n'est pas présent.

Monsieur le Maire : En fait, les parents inscrivent les enfants à la cantine à l'année, l'inscription est à l'année, par contre les appels à payer se font au fil de l'eau. Donc, bien évidemment, vous allez, en général, facturer que s'il a effectivement mangé. En fait, l'inscription est à l'année, mais les règlements se font de manière séquencée au fil de l'eau.

Karine SOUCHARD : C'est vraiment pour prévoir un nombre de repas correspondant de manière assez régulée au nombre de repas pris. Parce que, à certains moments, selon certaines périodes, selon certaines familles, ils n'anticipent pas du tout ce genre d'inscription.

Christophe LAURAS : je confirme ce que l'on partage, c'était juste un éclaircissement.

Monsieur le Maire : Nous espérons que cela va avoir un effet positif. Encore une fois, le but ce n'est surtout pas de pénaliser les familles, mais c'est quand même de responsabiliser les uns et les autres sur des sujets quand même pas neutres, ceux de l'alimentation et du gaspillage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 30 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :
- approuve le Règlement intérieur des temps périscolaires des écoles publiques de la Ville de Rodez pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-119 – Octobre Rose 2026 - Organisation d'une course pédestre et reversement des fonds

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

L'opération Octobre Rose est une campagne annuelle de sensibilisation au cancer du sein, instaurée en 1985.

La Ville, impliquée aux côtés des acteurs dans le cadre de la campagne d'information sur la prévention des cancers 2026, renouvelle son partenariat avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers-Région Occitanie, La Ligue contre le cancer, et l'Association des commerçants afin de sensibiliser la population au dépistage des cancers du sein. Les modalités de ce partenariat seront fixées ultérieurement par convention.

L'objectif de ce partenariat est d'inciter les différents partenaires (commerçants, associations…) à déployer des actions, durant le mois d'octobre, en lien avec la lutte contre le cancer du sein et d'encourager les femmes à se faire dépister.

Depuis 2022, la Ville intensifie son engagement en organisant « La Rose de Rodez » un évènement pédestre sportif et solidaire qui aura lieu cette année le dimanche 11 octobre 2026. Le départ et l'arrivée de la course auront lieu au cœur des Haras de Rodez. A l'issue de cette course, une restauration locale sera proposée aux participants et/ou accompagnants.

Les tarifs :
- Inscription à la course : 10 € pour les + de 18 ans / 5 € pour les 12-18 ans et gratuit pour les moins de 12 ans.
- Repas : 10 €.
- Course + repas : 20 € pour les + de 18 ans / 15 € pour les 12-18 ans et 10 € pour les moins de 12 ans.

Lors de cette course 2 500 tee-shirts seront offerts aux participants et seront financés par des partenaires ou par la Ville de Rodez. Partenariat dont les modalités seront fixées ultérieurement par convention.

Les bénéfices de l'événement sportif seront reversés au Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers - Région Occitanie et à La Ligue contre le cancer, à parts égales.
Les recettes et dépenses issues de l'opération octobre rose seront affectées sur le budget concerné au compte par nature dédié via une régie temporaire créée pour cette action.

Durant toute la semaine précédant la course, les associations notamment la Ligue contre le Cancer et l'ensemble des partenaires du pôle bien être santé des Haras proposeront gratuitement des animations, initiations, informations autour de la prise en compte de la pratique d'activités physiques, avant, pendant et après la maladie.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Fabrice RAYNAL : Nous souhaitons renouveler l'engagement de la ville dans le cadre de l'opération Octobre Rose 2026, campagne, je le rappelle, nationale de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. A cette occasion, la ville poursuivra son partenariat avec le centre régional de coordination des dépistages des cancers, région Occitanie, la ligue contre le cancer ainsi que l'association des commerçants. Les modalités précises de ce partenariat feront l'objet de conventions spécifiques. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, associations, commerçants, partenaires institutionnels et habitants autour d'actions de sensibilisation et de prévention destinées à encourager le dépistage du cancer du sein. Dans ce cadre, la ville reconduit également l'événement sportif et solidaire la « Rose de Rodez », organisé depuis 2022. L'édition de 2026 se déroulera le dimanche 11 octobre avec un départ et une arrivée au cœur des Haras. Les tarifs proposés sont maintenus à un niveau accessible. L'inscription de la course est fixée à 10 euros pour les adultes, 5 euros pour les jeunes de 12 à 18 ans et reste gratuite pour les moins de 12 ans. Les participants et accompagnants pourront également bénéficier d'un repas au tarif de 10 euros. Une formule combinée course et repas est également proposée au prix de 20 euros pour les adultes, 15 euros pour les 12-18 ans et 10 euros pour les moins de 12 ans. Comme pour les précédentes éditions, 2 500 t-shirts seront offerts aux participants. Leur financement sera assuré par la ville de Rodez. Au-delà de la course elle-même, une semaine d'animation sera proposée en amont de l'événement. La ligue contre le cancer, les partenaires du pôle bien-être santé des Haras ainsi que les associations impliquées proposeront gratuitement des initiations et des temps d'information autour des bienfaits de l'activité physique avant, pendant et après la maladie. Ces actions doivent permettre de renforcer la dimension préventive et pédagogique de l'opération. Les recettes et dépenses liées à l'opération seront retracées dans le cadre d'une régie temporaire dédiée. Les bénéfices dégagés par l'événement seront intégralement reversés aux associations engagées dans la lutte contre le cancer à part égale entre le centre régional de coordination des dépistages des cancers région Occitanie et la ligue contre le cancer. J'ajoute que la commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire : C'est une manifestation qui a bien pris sa place dans la ville de Rodez, qui recueille un large succès, au bénéfice d'une cause qui nous touche toutes et tous, donc c'est important. Cela fait un peu aussi écho à notre volonté d'être très présents sur le dépistage, sur la prévention en termes de politique publique de santé. Et donc ça c'est la délégation qui a été donnée à Brice RAMONDENC.

Brice RAMONDENC : Oui, tout à fait. Nous sommes actuellement face à une offre de soins qui diminue sur le territoire. C'est un spécialiste qu'on a du mal à attirer pour traiter notamment ce cancer du sein. Donc nous avons une sensibilisation du public à faire, mais aussi un gros effort d'attractivité au niveau des professionnels de santé. Nous sommes en train de passer à l'action sur ce domaine-là.

Florian MONTEILLET : Est-ce que l'on a davantage de partenaires pour le financement des T-shirts ? Parce que la dernière fois il n'y en a peu qui s'étaient manifestés a priori. Y a-t-il eu un peu plus de succès ?

Fabrice RAYNAL : Pour l'instant nous sommes à l'étude de différentes opportunités qui se sont présentées pour voir ce que l'on peut effectivement conventionner et avec qui, sur quelle base. On y travaille et cela devrait aboutir assez rapidement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :

- approuve l'organisation de manifestations liées à l'opération « octobre rose » ;
- approuve les tarifs pour l'inscription à la course et le repas selon les modalités présentées ci-dessus ;
- approuve la collecte et le reversement de fonds au Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers -Région Occitanie, La Ligue contre le cancer à parts égales ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-120 – Création du Pass'Sport Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant ce qui suit :

Le dispositif national Pass'Sport a été maintenu pour les jeunes de 14 à 17 ans, mais supprimé pour la tranche d'âge des 6 à 13 ans depuis la rentrée 2025.
Afin d'anticiper les conséquences de cette mesure sur les familles et sur la dynamique associative locale, la municipalité a réfléchi à une piste de compensation pour les familles ruthénoises.

L'objectif est de permettre aux enfants de 6 à 13 ans, résidant sur la commune, de bénéficier d'un soutien financier à la pratique sportive.
Le calcul du montant des aides est basé sur le calcul effectué par la Caisse d'Allocation Familiale pour l'attribution de l'Aide à la Rentrée Scolaire.
Le montant de cette aide s'élève à 65 000 €.
Les crédits utiles seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- approuve la mise en place du Pass'sport municipal dans le cadre défini ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-121 – Déplacement du marché alimentaire hebdomadaire du samedi du boulevard d'Estourmel et de la rue Frayssinous vers les places de la cité et Eugène Raynaldy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-18 ;
Vu l'arrêté municipal permanent n° AG 15/517 « Foires et marchés : règlement » ;
Vu la consultation préalable des organisations professionnelles intéressées en date du 08 juin 2026 ;

Considérant ce qui suit :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché alimentaire hebdomadaire du samedi se tient actuellement sur les places de l'Olmet, place du Bourg, rue Marie, place Emma Calvé, place d'Estaing, rue Frayssinous, boulevard d'Estourmel et rue du Terral.

Considérant :
- La volonté de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et le lien entre chaque espace ;
- La nécessité d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux commerçants et aux usagers ;
- L'amélioration de la sécurité et de la circulation sur les boulevards ;
- La consultation préalable des organisations professionnelles intéressées conformément à l'article L.2224-18 du Code général des collectivités territoriales ;

Les organisations professionnelles intéressées ont été consultées en date du 08 juin 2026 et ont émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil municipal de transférer le marché alimentaire du site actuel (Boulevard Estourmel et partie de la rue Frayssinous) vers les nouveaux sites (Places de la Cité et Eugène Raynaldy) à compter du 19 septembre 2026.

Les jours et horaires du marché demeurent inchangés

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Kévin CABROLIER : C'est le déplacement du marché. Nous avons mis en place une concertation depuis deux mois. Nous officialisons le périmètre qui va compter la place Raynaldy, la place de la cité. Cela sera en place à partir du samedi 19 septembre. La concertation se passe très bien.

Monsieur le Maire : C'est un sucre rapide qui dès le mois de septembre va être effectif. Il satisfait également, je crois, nos amis de Rodez Citoyen.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- approuver le déplacement du marché alimentaire communal vers la place de la cité et la place Eugène Raynaldy ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-122 – TARIFS VILLE DE RODEZ - Tarifs 2026 - Modification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2025-158 du Conseil municipal du 8 décembre 2025 relative aux tarifs 2026 ;
Vu la délibération n°2026-068 du Conseil municipal du 29 avril 2026 relative à une modification des tarifs notamment l'annexe n°9 (salles municipales) et l'annexe n°14 (mise à disposition des équipements sportifs municipaux) ;

Considérant ce qui suit :

Le conseil municipal réuni le 8 décembre 2025 a voté les tarifs en vigueur pour l'année 2026. Lors de la réunion de l'assemblée délibérante le 29 avril 2026, des modifications ont été apportées à l'annexe n°9 relative aux salles municipales et à l'annexe n°14 relative à la mise à disposition des équipements sportifs municipaux.

Aujourd'hui, la nouvelle municipalité souhaite apporter des modifications aux tarifs de la Ville afin de développer les politiques publiques suivantes :

1. Redynamiser le commerce de centre-ville en proposant à titre expérimental du 1er juillet au 31 octobre 2026 :
- Une heure gratuite de stationnement en surface tous les jours
- Une heure gratuite de stationnement en parking souterrain le samedi de 14h00 à 19h00

- Stationnement de surface :

Mise en application d'une heure gratuite, 1 fois par jour et par véhicule, sur l'ensemble du stationnement payant de surface (zone jaune et verte).
Cette gratuité sera automatiquement intégrée dès la première prise de ticket, et sera liée à l'immatriculation saisie.
La grille tarifaire a donc été modifiée afin de permettre ce fonctionnement avec 1 heure gratuite, mais également la tarification à appliquer une fois l'heure gratuite déjà accordée sur une journée.

- Parkings souterrains :

Mise en application d'une heure gratuite de stationnement, les samedis après-midi entre 14h et 19h.

A ce titre, il a été rajouté dans l'annexe tarifaire ci-jointe (annexe 2), une grille tarifaire propre au samedi après-midi, incluant 1 heure gratuite, avec un pas tarifaire ajusté pour l'heure suivante et sur 5 heures de stationnement au total.
Techniquement, cette tarification s'appliquera à tous les tickets dont la durée de stationnement court sur cette tranche horaire.

Exemples :
Un ticket pris entre 14h et 19h suivra la tarification de cette période, tout comme un ticket entré le matin et qui sortira dans cette tranche horaire.
Même cas de figure pour un ticket pris dans cette tranche horaire et qui sortira en dehors.

2. Améliorer la qualité d'accueil des enfants sur les temps périscolaires en expérimentant un accueil de loisirs associé à l'école sur l'école Paul RAMADIER à compter de septembre 2026

Le projet consiste à transformer les temps méridiens et les temps d'accueil du soir en Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) déclaré, avec la mise en œuvre d'un projet pédagogique dédié et le recrutement d'une équipe qualifiée (animateurs et directeur diplômé)
Les temps d'accueil concernés sont les suivants :
- Temps méridien : 2 heures par jour (accueil des enfants en demi-groupes) ;
- Temps du soir : 1 h 30 par jour.

Cette démarche sera mise en œuvre à titre expérimental pour une durée d'un an. À l'issue de cette phase, une évaluation permettra d'envisager le déploiement du dispositif au sein des autres écoles de la commune.

Les tarifs de ce nouveau service est proposé en annexe 17 sur les temps périscolaires.

Également, il est proposé d'adopter une tarification des études surveillées en cas d'absence à hauteur de 1,50 €.

3. Lutter contre le gaspillage alimentaire

La Ville de Rodez produit aujourd'hui les repas servis dans les écoles au sein de la cuisine centrale.
Il a été constaté que de nombreuses familles ne préviennent pas de leur absence à la cantine, ne permettant pas d'ajuster la production des repas au plus juste.

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, il est ainsi proposé d'ajouter à l'annexe 6 des tarifs de restauration scolaire une majoration de 3 € par repas non consommé dont l'absence ne serait pas justifiée.

La Commission Ville Responsable et Solidaire a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Elodie PEYROUTY : Il s'agit de modifications des tarifs de la ville de Rodez pour 2026. Donc le premier sujet concerne la gratuité des stationnements dont on a parlé dans le cadre de la redynamisation du commerce de centre-ville. A titre expérimental du 1er juillet au 31 octobre 2026, nous proposons une heure gratuite de stationnement en surface tous les jours et une heure gratuite de stationnement en parking souterrain le samedi de 14h à 19h. La deuxième modification des tarifs concerne un dispositif que nous allons mettre en place afin de garantir et d'améliorer la qualité d'accueil des enfants sur les temps périscolaires en expérimentant l'accueil de loisirs associés sur l'école Paul Ramadier à compter de septembre. Ce dispositif va entraîner le recrutement d'un directeur. Le troisième sujet concerne l'école et la lutte contre le gaspillage alimentaire mais aussi, comme l'a rappelé M. Le Maire, il s'agit surtout d'ancrer, de responsabiliser les parents quand on inscrit son enfant à la garderie ou à la cantine.

Karine SOUCHARD : Le dispositif de l'ALAE est effectivement, comme son nom l'indique, un accueil des enfants avec une proposition d'activité par des agents formés sur les temps périscolaires à hauteur de deux heures sur la pause méridienne et d'1h30 en soirée. C'est expérimental et le but de cette expérimentation est éventuellement de l'étendre aux autres écoles de la ville. Le premier bienfait que l'on retrouvera pour nos petits élèves sera l'apaisement du climat scolaire puisqu'on leur propose des choses simples, des activités diverses et variées qui ont du sens pour eux et beaucoup d'intérêts. Donc c'est une expérimentation que nous avons choisie de commencer sur l'école Paul Ramadier et effectivement que l'on souhaite étendre à d'autres écoles dans les années à venir.

Monsieur le Maire : J'aimerais ajouter que nous avons portés avec beaucoup d'élan pendant la campagne une politique en faveur des écoles, des enfants. Et là on a la traduction dès ce budget supplémentaire avec un dispositif qui est un très beau dispositif pour ceux qui le connaissent, puisque l'on passe d'une logique de garderie à une logique beaucoup plus qualitative de prise en charge des enfants sur le temps périscolaire. Nous le faisons sur une école, on y met les moyens parce qu'il faut recruter pour cela. Là aussi je suis très fier d'engager des ressources de la mairie pour encore une fois, améliorer ces richesses humaines qui rendent un vrai service à la population. Nous travaillons dans l'intérêt de notre jeunesse. Nous le faisons sur une école, comme l'a dit Karine SOUCHARD, et nous ferons un point d'étape. Ensuite nous verrons effectivement si cela mérite d'être modélisé et déployé dans les autres écoles. C'est en tout cas l'ambition que l'on forme aujourd'hui à date. Bravo pour le travail fourni pour arriver dès la rentrée du mois de septembre à mettre en place un tel dispositif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 30 voix pour et 2 abstentions (Sarah BONVALET-YOUNES, Florian MONTEILLET) :

- approuve la modification de l'annexe n°2 relative au stationnement de surface et au forfait post stationnement comme annexée ;
- approuve la modification de l'annexe n°6 relative à la cuisine centrale et la restauration scolaire dans les écoles publiques de la ville comme annexée ;
- approuve la création de l'annexe n°17 relative aux temps périscolaires comme annexée ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-123 – Appel à manifestation d'intérêt - Attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'organisation d'un marché de noël

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques ;
Vu l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant ce qui suit :

Le marché de noël de Rodez place Foch a attiré pour sa deuxième année consécutive de nombreux visiteurs durant 1 mois.

Considérant l'intérêt pour la commune de dynamiser le cœur de ville à l'occasion des fêtes de fin d'année et de renforcer son attractivité auprès des habitants et des visiteurs extérieurs,

Il est proposé au conseil municipal de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un opérateur économique pour organiser le marché de noël 2026 selon les modalités de sélection présentées en annexe.

Il est proposé au conseil municipal :

1. D'autoriser le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue d'attribuer une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public pour l'organisation d'un marché de Noël 2026.
2. De restreindre l'AMI aux structures en mesure de proposer une prestation complète (chalets, animations, espace festif).
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer l'AMI, à analyser les candidatures et à sélectionner l'opérateur retenu selon les critères définis.
4. De préciser que l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) sera délivrée à l'opérateur sélectionné pour la durée déterminée du marché de Noël et selon les conditions fixées par la collectivité.
5. De proposer une redevance d'occupation du domaine public de 2 000€ minimum et de permettre à l'opérateur économique de proposer un montant supérieur. D'inscrire les recettes issues de l'occupation du domaine public au budget de la collectivité.
6. De confier l'analyse des candidatures à un collège d'élus compétents, chargé de retenir la candidature la plus adaptée, sur la base des critères suivants :

- Lieu de production et caractère artisanal (artisan créateur, artisan métiers d'art) des produits proposés dans les chalets et stands d'alimentation (30%)
- Originalité de la ou des propositions phares (20 %),
- Qualité des chalets du marché de noël (le bois est à privilégier) (20%)
- Diversité des animations proposées (10 %)
- Nombre de chalets projetés (10 %)
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public proposée en supplément (10 %)

Interventions :

<u>Kévin CABROLIER</u> : Donc, dans le cadre de la préparation du marché de Noël, nous lançons une attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'organisation du marché de Noël. Pour dynamiser le centre-ville, nous prévoyons des activités de Noël pour attirer du monde et dynamiser le commerce.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :

- autorise le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur le projet de marché de Noël 2026 selon les modalités détaillées ci-dessus et le cahier des charges ci-joint ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

<u>DELIBERATION N°2026-124 – Approbation de l'avenant n°2 à la convention de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Rodez</u>

Vu le Programme local de l'habitat (PLH) 2021-2026 de Rodez Agglomération ;
Vu la délibération n° 2021-115 du conseil municipal du 28 mai 2021 portant approbation de la convention de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Rodez 2021-2026 ;
Vu la délibération n° 2025-133 du conseil municipal du 14 novembre 2025 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'amélioration de l'habitat de type renouvellement urbain du centre ancien de Rodez et l'avenant n° 1 à la convention du programme d'intérêt général de Rodez agglomération ;

Considérant ce qui suit :

La convention de programme de l'OPAH-RU du centre ancien de Rodez a été signée le 14 septembre 2021 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'en septembre 2026, entre Rodez agglomération, l'ANAH, la Commune de Rodez, Action Logement, Procivis Sud Massif Central et la Banque des Territoires. Elle précise les enjeux de l'opération, les objectifs qualitatifs et quantitatifs ainsi que les engagements de chaque partie contractante.

Rappel des axes d'intervention de l'opération :
- Renforcer la lutte contre les logements vacants et l'habitat indigne,
- Développer une offre de logements à loyer maîtrisé en mobilisant le parc de logements vacants,
- Favoriser l'accession à la propriété,
- Favoriser les économies d'énergie et encourager la rénovation des logements vers plus de performances énergétiques,
- Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées,
- Accompagner les copropriétés en difficulté.

Les objectifs quantitatifs de l'opération visaient la réhabilitation de 132 logements sur la période : 70 logements de propriétaires occupant (dont 35 primo accédant), 55 logements de propriétaires bailleurs et 7 logements en copropriété dégradée. A la fin de l'année 2025, 120 logements (24 logements de propriétaires occupants, 43 logements locatifs, 53 logements en copropriétés) et 34 projets de mise en valeur de façades, ont pu bénéficier d'un accompagnement technique et financier. Un montant de subvention de 3,3 M€ a été mobilisé par les différents partenaires et 7,4 M€ de travaux ont été engagés principalement par des entreprises locales.

Proposition de prorogation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2026
La circulaire de programmation et de gestion du Ministre du Logement du 16 février 2026 indique qu'il est possible de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 les dispositifs d'OPAH-RU arrivant à échéance en cours d'année pour notamment être en cohérence avec le calendrier de prolongation du programme Action Cœur de Ville (ACV). En effet, le dispositif de l'OPAH-RU du centre ancien de Rodez est reconnu comme le volet habitat du programme ACV ce qui permet de mobiliser par ailleurs les financements spécifiques d'Action Logement.

Au-delà de la mise en cohérence du calendrier Action Cœur de Ville, cette prorogation permettrait d'une part de finaliser certains dossiers complexes, comme ceux des « copropriétés dégradées » qui pourraient être déposés à la fin du 2e semestre 2026, et d'autre part de mettre en cohérence le calendrier l'OPAH-RU et du PIG de Rodez agglomération ; ce dernier se terminant également le 31 décembre 2026.
Il convient de préciser que Rodez agglomération, délibérera sur ce projet d'avenant de prorogation lors de la séance du Conseil communautaire du 23 juin 2026.

Interventions :

Pierre BESSIERE : Il s'agit d'un avenant, d'une convention d'opération d'amélioration de l'habitat de type renouvellement urbain. Je resitue le contexte. Rodez fait partie des 222 villes qui avaient été choisies en 2017 dans le cadre du volet habitat du programme Action Cœur de Ville. Le volet habitat est piloté avec plusieurs partenaires. Il y a une opération qui a été contractualisée en septembre 2021 pour une durée de 5 ans. Les axes d'interventions sont bien entendu, renforcer la lutte contre les logements vacants et l'habitat indigne, favoriser l'accès sur la propriété, favoriser les économies d'énergie, soutenir le maintien à domicile des personnes âgées et accompagner les copropriétaires en difficulté. Quand on voit le rapport qui est fait, franchement les objectifs sont atteints. À la fin de 2025, il y avait 120 logements qui avaient fait l'objet de l'un ou l'autre de ces travaux, sachant que l'objectif est de 132. Avec ce qui est encore dans les tuyaux et avec les dossiers que nous avons reçus, l'objectif sera atteint. La prolongation ne concerne que d'aller du mois de septembre au mois de décembre pour permettre la finalisation des dossiers. Après va être enclenché un nouveau cycle avec tous les partenaires et notamment avec l'action logement. C'est une très belle action qui nous permet de pérenniser des familles en centre-ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- approuve l'avenant de prorogation à la convention d'opération OPAH-RU du centre ancien de Rodez ci-annexé ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

DELIBERATION N°2026-125 – Convention de servitude de passage avec la société ENEDIS sur la parcelle cadastrale AK n° 854 - n° 28 rue Béteille

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre du renforcement du réseau électrique aux abords du transformateur sis au 28 rue Béteille, la société ENEDIS sollicite la Ville de Rodez pour une servitude de passage sur la parcelle cadastrale section AK n° 854, n° 28 rue Béteille, propriété de la Ville.
Cette servitude permettra à ENEDIS d'établir une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ vingt mètres sur le terrain de la commune de Rodez, afin d'établir un nouveau départ pour le renforcement du réseau aux abords de la résidence « Les jardins de Marie ».
La collectivité est sollicitée afin d'autoriser la société ENEDIS pour la pose d'un conducteur sur la place inscrite dans le domaine public communal. La réfection des pavés porphyres sera exigée lors des travaux.

La convention jointe acte la mise en place de ces ouvrages et les modalités techniques en résultant.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Sarah VIDAL : Cela concerne une convention de servitude de passage avec la société Enedis sur une parcelle située rue Béteille. Donc c'est de permettre à Enedis d'établir une canalisation pour renforcer son réseau aux abords de la résidence Les Jardins de Marie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- approuve la convention de servitude avec la société ENEDIS ;
- autorise Monsieur le maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-126 – Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité avec la société ENEDIS - Rue de la Ferronnerie

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la modernisation du réseau public de distribution électrique, rue de la Ferronnerie, et afin d'acheminer l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques installés dans la zone, il est proposé d'autoriser ENEDIS à établir une ligne électrique moyenne tension, sur une distance de 280 mètres.

Par ailleurs, un poste de transformation est requis. Il sera implanté en rive du domaine public communal, aux abords de la parcelle cadastrale section BH n° 457.

La convention jointe acte la mise en place de ces ouvrages et les modalités techniques en résultant.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Sarah VIDAL : Il s'agit d'autoriser là aussi Enedis à implanter un nouveau poste de transformation rue de la Ferronnerie et donc de lui permettre d'établir la liaison et d'acheminer l'énergie qui est produite par des panneaux photovoltaïques qui sont installés dans la zone.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- approuve ladite convention avec la société ENEDIS ;
- autorise Monsieur le maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-127 – Convention de servitude de passage avec la société ENEDIS sur la parcelle cadastrale AT n° 333 - n° 8 rue des Frères-de-Turenne

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de l'aménagement de logements en lieu et place d'espace de bureaux, rue des Frères de Turenne, un renforcement du réseau basse tension a été rendu nécessaire. Pour ce faire, la société ENEDIS sollicite la Ville de Rodez pour une servitude de passage relative au câble apposé sur la parcelle cadastrale section AT n° 333, n° 8 rue des Frères-de-Turenne, propriété de la Ville.

Cette servitude permettra à ENEDIS d'établir trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ cinq mètres sur le terrain de la commune de Rodez.

La convention jointe acte la mise en place de ces ouvrages et les modalités techniques en résultant.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Sarah VIDAL : C'est une convention de servitude de passage encore une fois avec la société Enedis sur la rue des Frères de Turenne. Vous savez qu'il y a des bureaux qui ont été remplacés par des logements. Et donc il s'agit de permettre à Enedis le passage pour renforcer son réseau basse tension.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- approuve la convention de servitude de passage avec la société ENEDIS,
- autorise Monsieur le maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-128 – Convention de servitude de passage avec la société ENEDIS sur la parcelle cadastrale BC n° 1292-1343 - Saint-Félix, rue du Haut-Quercy

Considérant ce qui suit :

Consécutivement à l'autorisation du permis de construire établit au profit de Monsieur Kévin Colonges sur la parcelle cadastrale section BC n° 1292 et n° 1343, à Saint Félix - rue du Haut-Quercy, la société ENEDIS sollicite la Ville de Rodez pour une servitude de passage rendue nécessaire par l'extension de son réseau basse tension sur le chemin de desserte dit de Saint-Martial.

Cette servitude permettra à ENEDIS d'établir deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ quatre-vingt- dix mètres sous le chemin communal.

La convention jointe acte la mise en place de ces ouvrages et les modalités techniques en résultant.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Sarah VIDAL : Celle-ci concerne toujours Enedis sur une parcelle qui est située à Saint-Félix rue du Haut-Quercy sur le chemin des Crêtes et donc un permis de construire avait été autorisé et donc là il s'agit d'autoriser le passage pour le réseau basse tension.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- approuve la convention de servitude avec la société ENEDIS,
- autorise Monsieur le maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-129 – Convention de servitude de passage de canalisation avec la société GRDF sur la parcelle cadastrale AI n° 159 - avenue de l'Europe

Considérant ce qui suit :

Le Conseil départemental de l'Aveyron aménage le bâtiment « Burloup II » sis au n° 10, avenue de l'Europe à Rodez. L'adduction de ce bâtiment au réseau gaz nécessite une modification. Pour ce faire, la société GRDF sollicite de la Ville de Rodez l'autorisation de passage sur la parcelle cadastrale section AI n° 159, sise au n° 10 avenue de l'Europe.

Cette servitude permettra à GRDF d'établir une canalisation en polyéthylène d'un diamètre 63 et d'un diamètre 20 mm sur une longueur de 17 mètres.

La convention jointe acte la mise en place de ces ouvrages et les modalités techniques en résultant.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Interventions :

Sarah VIDAL : La dernière concerne une servitude de passage de canalisation avec la société GRDF sur le site Burloup II. Burloup II, c'est le bâtiment qui va accueillir les services d'Aveyron Ingénierie et donc il s'agit de l'adduction de ce bâtiment au réseau de gaz et pour permettre à GRDF d'établir une canalisation sur le domaine public.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- approuve la convention de servitude avec la société GRDF,
- autorise Monsieur le maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-130 – RODEZ AGGLOMERATION – REGIE EAU DE RODEZ - Membres du conseil d'exploitation - Election

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L2121-21 relatif à l'élection au scrutin uninominal majoritaire à deux tours ;
Vu la délibération n°190625-122-Dl du 25 juin 2019 relative à la création de la régie de l'eau ;
Vu la délibération n°191217-256 du 17 décembre 2019 modifiant les statuts de la régie « Eau de Rodez » ;
Vu la délibération n°260512-75-DL du 12 mai 2026 relative à l'élection des membres du conseil d'exploitation ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil communautaire de Rodez agglomération a procédé à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière, appelée « Eau de Rodez », à effet de gérer l'exploitation du service public d'eau potable de Rodez agglomération, dès le transfert effectif de la compétence « Eau », le 1er janvier 2020.

Conformément à l'article R.2221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales : « La régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du président de l'E.P.C.I. et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur ».

Conformément à l'article 5 des statuts de la régie « Eau de Rodez », le Conseil communautaire a fixé la composition du Conseil d'exploitation tel qu'il suit :
- 8 membres issus du conseil communautaire ;
- 1 membre issu du conseil municipal de la Commune de Rodez, non membre du conseil communautaire

Conformément à l'article 6 des statuts de la régie « Eau de Rodez » : « Les membres du Conseil d'exploitation sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours et dans les conditions prévues à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ».

Le conseil communautaire, au travers de la délibération n°260512-75-DL du 12 mai 2026 n'a pas procédé aux opérations de vote à bulletin secret et a approuvé, à l'unanimité et à main levée, l'élection des huit élus communautaires suivants pour siéger au conseil d'exploitation de la régie « Eau de Rodez » :
- BESSIERE Pierre
- RAMONDENC Brice
- MAZARS Stéphane
- FOURNIER Monique
- ARNAL Michel
- CISTERNINO Alain
- COUVIGNOU Caroline
- ROUJON Martine

Cette même délibération a désigné Monsieur AUSTRUY Fabien en tant que membre issu du conseil municipal, non membre du conseil communautaire, sous réserve de l'approbation du conseil municipal de la Ville de Rodez.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, l'assemblée délibérante doit procéder aux opérations de votes à bulletin secret. Néanmoins, il est proposé au conseil municipal, s'il le décide à l'unanimité, de voter la désignation de Monsieur AUSTRUY Fabien à main levée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 30 voix pour et 2 abstentions (CORTESE Franck, MISTRETTA Carole) :
- approuve l'élection de Monsieur AUSTRUY Fabien en qualité de membre issu du conseil municipal de la comme de Rodez, non membre du conseil communautaire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-131 – Conseil de Surveillance – Centre Hospitalier Jacques Puel - Désignation d'un membre représentant la Commune - Abrogation de la délibération n°DEL2026-057 du 29 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 relatif au vote au scrutin public ;
Vu les articles L6143-5 et R6143-3 du Code de la Santé Publique relatif à la composition du conseil de surveillance ;
Vu la délibération n°2026-057 du conseil municipal du 29 avril 2026 relatif à la désignation d'un membre au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Puel ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Rodez est représentée par un membre du Conseil municipal, outre le Maire ou son représentant, qui siège de droit au conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Puel.

L'assemblée délibérante, au travers de la délibération n°2026-057 du conseil municipal du 29 avril 2026, a désigné Madame Agnès VALADIER en tant que membre titulaire et Madame Elodie MIQUEL en tant que membre suppléant.

Par une délibération n°260512-77-DL du conseil de communauté du 12 mai 2026, Rodez Agglomération a également désigné Madame Agnès VALADIER en tant que membre titulaire pour siéger au conseil de surveillance du centre hospitalier Jacques Puel.

Etant donné qu'un même élu ne peut siéger au conseil de surveillance en représentant à la fois la ville de Rodez et à la fois Rodez Agglomération, la ville de Rodez doit désigner un nouveau membre représentant la commune pour y assister.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, l'assemblée délibérante doit procéder aux opérations de votes à bulletin secret. Néanmoins, il est proposé au conseil municipal, s'il le décide à l'unanimité, de voter la désignation à main levée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- désigne Elodie MIQUEL représentante de la Ville de Rodez au conseil de surveillance du Centre hospitalier Jacques Puel de Rodez et Pierre BESSIERE, membre chargé de la remplacer en cas d'empêchement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-132 – AGENCE REGIONALE DE SANTE - REFERENT COMMUNAL EN SANTE ENVIRONNEMENTALE - Désignation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 relatif au vote au scrutin public ;
Vu le plan régional santé-environnement Occitanie 2023-2028 ;
Vu le plan d'actions départemental de lutte contre les ambroisies en Aveyron ;
Vu l'arrêté n°12-2022-06-24-00006 du 24 juin 2022 relatif à la prévention de l'apparition de l'ambroisie à feuille d'armoise, de l'ambroisie à épis lisses et de l'ambroisie trifide et la lutte contre leur prolifération en Aveyron ;

Considérant ce qui suit :

Le plan régional santé-environnement Occitanie 2023-2028 a défini quatre axes de travail déclinés en dix objectifs prioritaires et vingt-huit mesures opérationnelles. Parmi elles se trouve une mesure relative à la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des personnels et élus des collectivités en matière de santé-environnement.

Pour y répondre de façon concrète, l'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaite mettre en œuvre la désignation d'un référent santé-environnement au sein des collectivités territoriales.

Ce référent sera l'interlocuteur privilégié de l'ARS en cas de besoin ou d'urgence sanitaire sur la commune de Rodez tout particulièrement dans les domaines suivants :
- Moustique tigre
- Ambroisie
- Chenilles processionnaires

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, l'assemblée délibérante doit procéder aux opérations de votes à bulletin secret. Néanmoins, il est proposé au conseil municipal, s'il le décide à l'unanimité, de voter la désignation à main levée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- désigne Brice RAMONDENC référent communal en santé environnementale au sein du conseil municipal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-133 – RODEZ AGGLOMERATION – Comités de Commercialisation - Désignation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 relatif au vote au scrutin public ;

Considérant ce qui suit :

Rodez agglomération, à travers sa compétence « développement économique » gère 14 zones d'activités sur l'ensemble de son territoire soit 510 hectares d'espaces économiques.

Dans le cadre de cette gestion il est décidé d'instaurer un comité de commercialisation permettant de pré-instruire les demandes des porteurs de projets à l'installation.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, l'assemblée délibérante doit procéder aux opérations de votes à bulletin secret. Néanmoins, il est proposé au conseil municipal, s'il le décide à l'unanimité, de voter la désignation à main levée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :
- désigne Emmanuel LIRAUD représentant issu du conseil municipal de la commune de Rodez et membre du conseil communautaire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.
-

Question écrite

Monsieur le Maire,

Le planning Familial de l'Aveyron connaît actuellement de grandes difficultés financières et craint pour la pérennité de ses actions et de son fonctionnement.

En ces temps où le besoin d'éducation, de prévention, d'accompagnement autour de la vie affective, sexuelle, relationnelle est criant, de trop nombreuses structures voient leurs subventions baisser ou disparaître.

Le planning familial de l'Aveyron a déposé pour 2026 25 dossiers de demandes de subventions et a essuyé 10 refus !

Pour rappel le planning familial de l'Aveyron fait un travail de terrain remarquable : en 2025 : 154 entretiens privilégiés, 192 personnes reçues. A Rodez ce sont 25 appels par mois. Ce sont aussi des actions en milieu scolaire (3006 jeunes sensibilisés), en milieu professionnel (1041 personnes). Les nombreuses bénévoles et les salariées sont formées et interviennent autour de l'EVARS éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Le planning aveyronnais a créé et expérimente depuis deux ans un programme sur la précarité menstruelle. Elles répondent également tous les lundis matin au numéro vert national gratuit et anonyme....

Ce bilan nous montre le travail de terrain effectué par cette association sans relâche avec un engagement fort de bénévoles.

Nous ne pouvons-nous résoudre à laisser le planning voir ses conditions d'existence se détériorer de la sorte et de prendre le risque d'entraîner des situations de détresse auprès de femmes et de leurs familles.

Accepteriez-vous d'accompagner cette association en lui proposant une convention pluriannuelle, la mise à disposition gratuite de locaux ainsi qu'une subvention exceptionnelle cette année pour qu'elle puisse continuer à effectuer ces missions de services publiques ?

Vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Les élu.e.s municipaux du groupe Rodez Citoyen

Interventions :

Monsieur le Maire : Merci pour votre question. C'est vrai que nous avons tous été sensibilisés à la situation du planning familial de l'Aveyron. Pas que d'ailleurs, mais en particulier à l'Aveyron. Nous sommes tous convaincus du travail fait par le planning familial et des actions importantes menées par le planning avec ces bénévoles, ces salariés aussi. Mission de service public pour bon nombre des actions menées par le planning qui fait d'ailleurs l'objet de financements de divers partenaires notamment des financements d'État, de l'ARS, etc. La situation aujourd'hui, effectivement, le planning n'a jamais perçu, de ce que je sais, de subventions directement de la part de la ville de Rodez. Le planning occupe un local au sein de la maison des associations et doit, je crois, s'acquitter d'un loyer de 300 euros par mois. Le planning familial, par contre, reçoit une subvention de la part de l'agglomération et nous avons passé d'ailleurs en bureau tout récemment la demande qui avait été formulée et qui a été acceptée même si on n'est pas là pour parler de l'agglomération, mais je vous le dis, c'est important. Il n'empêche quand même que la situation du planning reste très délicate, très inquiétante même, il faut le dire. Nous avons reçu la semaine dernière avec Elodie PEYROUTY et Ewan FILOE le planning familial et nous avons échangé. Il a été convenu de rapidement faire un tour de table de tous les éventuels financeurs. Financeurs actuels, peut-être financeurs à venir dont nous pourrions faire partie puisque je me suis engagé à participer à ce tour de table des financeurs. J'ai aujourd'hui même pris attache à la préfecture avec la déléguée à l'égalité hommes-femmes et au droit des femmes pour lui partager ma réflexion et elle partage pour le coup cette réflexion aussi puisqu'elle avait également suggéré la possibilité de nous retrouver tous, avec le planning, pour envisager les suites de l'association. Pourquoi c'est important que l'on ait ce tour de table avec tous les co-financeurs ? C'est parce que la situation aujourd'hui est très délicate et en fait personne ne veut y aller. Parce que si j'y vais moi, et qu'on est dans trois semaines en dépôt de bilan, j'aurais mal utilisé les finances publiques. C'est pour ça qu'il faut qu'on soit toutes et tous les partenaires actuels et à venir rassurés par l'engagement des uns et des autres. Et c'est l'engagement des uns et des autres dans le cadre de ce co-financement que nous arriverons à trouver une solution je l'espère pérenne pour le planning familial. C'est la proposition que je leur ai formulé, qui est partagée par la préfecture, par la déléguée. Et j'ai proposé à la déléguée, du fait qu'elle représente l'État de prendre l'initiative de ce tour de table et de réunir tous les financeurs. Donc elle en a accepté la proposition et on s'attend dans les jours qui viennent à avoir avec le planning familial une grande réunion avec tous les partenaires pour que nous puissions trouver les voies et les moyens de sauvegarder cette association et de maintenir le précieux service rendu à nos concitoyens et concitoyennes. Vous avez cité effectivement des actions importantes mais on sait qu'elles sont aussi très importantes sur l'accès réel, effectif au droit à l'IVG. Nous sommes quand même sur des sujets majeurs.

Monsieur le Maire : Ce conseil va se terminer. Nous avons débattu, mes chers collègues, pendant plus de 4 heures. Ce qui me fait dire deux choses. La première chose, c'est que le débat démocratique vit bien ici et il faut s'en féliciter dans le contexte actuel, plus global, plus général. Et puis nos débats ont été vus en direct, ce que je trouve normal en démocratie. Que ces débats qui peuvent être parfois un petit peu virulents soient aussi vus, écoutés, scrutés, analysés par l'ensemble de nos concitoyens. C'est comme ça qu'on fait vivre la démocratie. Merci à toutes et à tous pour la qualité de nos débats.

La séance est levée à 21h50

Secrétaire de séance

Ewan FILOE

Le Maire

Stéphane MAZARS